

École  
nationale  
des  
chartes

RAPPORT DU JURY  
SUR  
LE CONCOURS D'ENTRÉE  
2014

NOVEMBRE 2014

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE .....</b>	<b>4</b>
------------------------------------	----------

<b>CALENDRIER ET DONNÉES STATISTIQUES .....</b>	<b>7</b>
---	----------

## **CONCOURS D'ENTRÉE EN PREMIÈRE ANNEE**

### *I. Épreuves écrites de la section A*

1. Composition française.....	10
2. Histoire du Moyen Âge .....	12
3. Histoire moderne.....	14
4. Version latine .....	17
5. Thème latin.....	23
6. Version grecque .....	28
7. Version anglaise .....	30
8. Version allemande.....	32
9. Version espagnole .....	34

### *II. Épreuves écrites de la section B*

1. Composition française.....	37
2. Histoire moderne.....	37
3. Histoire contemporaine (épreuve d'histoire de la BEL) .....	38
4. LVE 1 : commentaire et traduction (épreuve de la BEL) .....	39
5. Version latine (épreuve du concours A/L) .....	39
6. Version grecque (épreuve du concours A/L).....	39
7. Géographie.....	40
8. Histoire des arts.....	42
9. Histoire du Moyen Âge .....	43
10. LVE 2 : version anglaise.....	44
11. LVE 2 : version allemande .....	47
12. LVE 2 : version espagnole .....	49
13. LVE 2 : version italienne .....	51
14. LVE 2 : version portugaise.....	52

### *III. Épreuves orales des sections A et B*

1. Histoire du Moyen Âge (section A).....	54
2. Histoire du Moyen Âge (section B).....	56
3. Histoire moderne (sections A et B).....	57
4. Histoire contemporaine (sections A et B).....	59
5. Histoire des arts (section B).....	61
6. Géographie (section B).....	62
7. Version latine (sections A et B).....	63
8. Version grecque (section B).....	64
9. Anglais (sections A et B).....	64

10. Allemand (sections A et B).....	68
11. Espagnol (sections A et B).....	69
12. Italien (section B).....	71
<b>CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNEE .....</b>	<b>72</b>
<b>TABLEAUX STATISTIQUES .....</b>	<b>74</b>

N.B : toutes les notes figurant dans les pages suivantes sont exprimées sur 20.

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'École remercie vivement les classes préparatoires et leurs professeurs pour l'effort qu'ils ont réalisé afin de s'adapter aux exigences nouvelles consécutives à la récente réforme du concours. Elle leur rappelle aussi les finalités de la sélection : former de futurs savants, essentiellement en histoire ou en philologie, mais aussi les préparer aux fonctions d'encadrement et de représentation dans les institutions publiques patrimoniales et, plus généralement, culturelles. C'est sous l'empire de ce double point de vue que doivent être comprises les observations qui suivent.

Cette note préliminaire aux rapports de chacune des commissions n'a pas pour objectif de donner le résumé de ceux-ci : elle voudrait insister sur des constats communs qu'ils ont pu faire relatifs aux prestations écrites et orales des candidats. Elle ne s'est pas davantage fixée pour but de signaler ce dont le jury aurait pu avoir l'occasion de se réjouir, mais d'attirer l'attention des professeurs des classes préparatoires sur des déficiences communes à la grande majorité des prestations des candidats, fussent-elles bonnes ou mauvaises.

### *Épreuves écrites d'histoire et d'histoire de l'art*

On insistera en premier sur la nécessité de ne pas oublier les confins chronologiques des périodes. Si l'Antiquité tardive a bien été intégrée au programme d'histoire du Moyen Âge (en section A), il a été noté, en revanche, que la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Révolution en particulier, a été négligée, semble-t-il (en section A).

Pour ce qui concerne la technique de commentaire de texte, il est observé que les candidats s'en tiennent trop souvent à une lecture étroite et juxtaposent maladroitement une succession de fiches à défaut de produire un discours qui intégrerait le document proposé dans un contexte plus général.

Sur l'organisation des dissertations, on regrette que les copies soient souvent mal écrites, peu soignées dans la forme et trop longues. Leurs auteurs paraissent plus soucieux de déverser la totalité de leurs connaissances que de faire l'effort d'une réflexion préalable qui prendrait en compte le contexte du sujet, conduirait au choix d'une thématique et à l'élaboration d'une chronologie aptes à la définition d'un plan original et construirait une démonstration dont les étapes seraient appuyées sur un choix d'exemples limités.

On observe de manière générale que de gros progrès sont à faire dans l'organisation rhétorique des dissertations : les introductions donnent l'occasion de hors sujet ; l'énoncé du plan est souvent maladroit ; l'articulation des parties, défailante ; les paragraphes sont moins conçus comme des unités de démonstration que comme des prétextes à empilement de faits ; les phrases sont rarement coordonnées entre elles ; les conclusions donnent au mieux de vagues résumés au lieu de proposer un rebond.

### *Épreuve écrite de géographie*

Le niveau de la réflexion a paru généralement faible. Les problématiques qui intéressent aujourd'hui l'université et le rapport à l'actualité sont la plupart du temps oubliées.

### *Épreuves écrites de langues*

Quelques critiques communes apparaissent à propos du travail de version : la maîtrise de la langue française apparaît souvent maladroite. L'abus de traductions littérales, la peur de prendre des risques, le manque d'esprit logique caractérisent la plupart des copies.

On soulignera enfin qu'y compris dans l'épreuve de français, la qualité orthographique et syntaxique de la langue n'est pas, en moyenne, au niveau des futures nécessités professionnelles.

### *Épreuves orales d'histoire*

Les différentes commissions regrettent que le temps de préparation, dont la longueur, une heure, est appréciable, ne soit pas mieux utilisé par les candidats. Il semble que la plupart d'entre eux manifestent pour principal souci de déverser le maximum de connaissances en un minimum de temps sur la question qu'ils ont tirée au sort et qu'ils interprètent stricto sensu. Tel n'est pas l'objectif de l'épreuve.

Les candidats doivent, pour commencer, veiller à utiliser la totalité du temps d'exposé qui leur est imparti ; s'attendre, s'ils sont trop longs, à être interrompus pour conclure ; prévoir à l'avance une conclusion qui confirme qu'ils en ont bien fini avec leur propos. L'introduction doit s'efforcer de définir le sujet, d'en prendre en compte tous les attendus et de présenter d'une façon habile l'enchaînement des trois ou quatre points qu'ils ont choisi de développer. Dans le corps de l'exposé, le passage d'un point à l'autre doit être mis en évidence, selon les procédés les mieux appropriés. Il est recommandé aux candidats d'articuler leur diction, de parler à haute voix, de différencier leur tonalité à ce moment de leur propos et, plus généralement, de tenter un effort oral de clarification. Les commissions leur en sauront gré. Enfin, il est souligné que, comme à l'écrit, le projet du candidat ne doit pas viser à reproduire l'exhaustivité de ce qu'il sait, mais proposer un choix en prévision de la démonstration qu'il s'est fixé de faire.

Il a été trop souvent observé, notamment par les deux jurys d'histoire contemporaine, que les candidats semblent totalement dépourvus de culture générale ou, plutôt, que nombre d'entre eux ne savent pas mobiliser leur culture personnelle à l'appui de leurs dires. Il est rappelé instamment que la connaissance des œuvres littéraires, artistiques et musicales ainsi que des progrès scientifiques et techniques, etc. fait partie de ce qu'on est en droit d'attendre d'un historien et que l'École des chartes, dont la vocation consiste, en particulier, à conduire aux professions de conservateur dans les archives, les bibliothèques, les musées et autres, y attache un intérêt soutenu.

Il est rappelé que les candidats doivent faire l'effort de fournir des réponses aux questions qui leur sont posées et que la capacité de proposer des approximations à défaut de posséder la connaissance exacte de ce qu'il faudrait dire est infiniment mieux appréciée que le retrait dans un silence honteux.

*Épreuves orales de langues vivantes*

Dans ses résultats, la réforme a été bien appréciée par les commissions. Si beaucoup d'hispanisants ont choisi des textes littéraires, en revanche, les anglicistes se sont plutôt tournés vers les articles de presse. On rappelle, à ce propos, que le commentaire ne doit pas produire une paraphrase ni juxtaposer des fiches, mais mettre en évidence les grandes articulations du texte avant d'en commenter les aspects essentiels et, pour finir, donner de façon habile et équilibrée le contenu de son opinion personnelle.

Le jury voudrait également dire que les candidats ne doivent pas vivre le cycle des oraux comme une terrible contrainte. Ils doivent se confirmer dans le constat qu'en réussissant l'écrit, ils sont parvenus à un niveau sérieux, en tirer de l'assurance et considérer qu'une grande partie du succès à l'oral tient à la capacité de capter l'attention du jury par la production d'un discours clair, dynamique, intéressant.

L'École est, au total, globalement satisfaite du niveau des candidats admis dont certains ont paru en situation tangentielle avec l'excellence.

Elle a souhaité dire, par les remarques qui précèdent, que la situation de l'ensemble pourrait être sensiblement améliorée en conduisant les candidats à prendre en compte lesdites remarques et, tout particulièrement, celles qui concernent, dans l'épreuve de français comme dans les autres, la maîtrise de la langue et, dans les différents types d'épreuves, la mobilisation de sa propre culture générale.

Jean-Michel LENIAUD,  
directeur de l'École nationale des chartes,  
président du jury du concours d'entrée

## CALENDRIER ET DONNÉES STATISTIQUES

Après les changements mis en œuvre en 2013 en application de l'arrêté du 13 avril 2012, les épreuves du concours d'entrée de l'École nationale des chartes n'ont pas connu de modification lors de la session 2014. Les innovations, au nombre de deux, se sont limitées à :

- la signature d'un accord avec le CELSA, école de journalisme rattachée à l'Université de Paris-Sorbonne, offrant aux élèves de classes préparatoires Chartes des conditions particulières d'admission en troisième de licence et en première année de master de journalisme de cette école ;
- la constitution de commissions d'histoire identiques pour les deux sections A et B du concours d'entrée en première année.

Le nombre de postes de fonctionnaires stagiaires ouverts au concours 2014 a été fixé à 19, par arrêté du 16 avril 2014. Ces 19 postes se répartissaient comme suit :

- concours d'entrée en première année : 18 postes, à savoir 11 postes en section A et 7 postes en section B ;
- concours d'entrée en deuxième année : un poste.

### *Concours d'entrée en première année*

#### *Organisation des épreuves*

Les épreuves écrites d'admissibilité spécifiques au concours d'entrée de l'École des chartes ont eu lieu les 25, 28-30 avril et 2 mai 2014, dans onze centres en France (Paris, Basse-Terre, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nîmes, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse).

Les candidats de la section B ont par ailleurs passé les épreuves communes de la BEL (banque d'épreuves littéraires) des ENS le 15 avril (pour la composition d'histoire) et le 18 avril 2014 (pour la version et le commentaire en LVE1), alors que l'épreuve commune avec l'ENS Ulm de langue ancienne est intervenue le 23 avril 2014.

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu à Paris, du 16 juin au 26 juin 2014.

#### *Évolution du nombre de candidats*

Après une progression continue depuis 2010, le nombre de candidats a connu une baisse sensible de 44 unités par rapport à 2013. En effet, 224 candidats se sont inscrits en 2014 au concours d'entrée en première année, alors qu'ils étaient 268 en 2013, 246 en 2012 et 207 en 2011.

Cette baisse est de 16 candidats en section A (68 candidats en 2014, contre 84 en 2013), ce qui équivaut à un retour au flux antérieur (64 candidats en 2012 et 65 en 2011). L'année 2013 doit être considérée comme exceptionnelle et l'étiage normal en section A se situe donc aux environs de 65 candidats.

La diminution est de 28 candidats en section B : 156 candidats en 2014, contre 184 en 2013, 182 en 2012 et 142 en 2011. Les deux tiers de cette baisse concerne des khâgneux Ulm ou Lyon et pour un tiers des lycées issus de classes préparatoires Chartes B (10 candidats).

Si l'on retranche les candidats qui n'ont pas concouru (2 en section A ; 4 en section B) et ceux qui n'ont concouru en section B qu'au titre des deux épreuves BEL (19 personnes), 199 candidats ont passé les épreuves écrites propres de l'École des chartes : 66 en section A et 133 en section B. 247 avaient concouru dans les mêmes conditions en 2012 (81 en section A et 166 en section B). Sur les 133 candidats présents aux épreuves propres en section B en 2014, 105 étaient issus d'une classe Chartes B (contre 115 en 2013), soit une baisse limitée à une dizaine de candidats, si l'on s'en tient au vivier naturel de l'École des chartes.

### *Admissibilité et admission*

En section A, 23 candidats ont été déclarés admissibles ; le dernier admissible a obtenu une moyenne de 11,08 à l'issue des six épreuves écrites. En section B, le jury a retenu aussi 23 admissibles ; le dernier admissible avait une moyenne de 12,92. Les sous-admissibles ont été respectivement au nombre de 4, en section A, (dont les moyennes étaient de 10,92 et 10,83) et de 12, en section B (pour des moyennes allant de 12,67 à 11,5).

En section A, le lycée Henri IV a confirmé les résultats des années précédentes, avec 15 candidats admissibles sur 23 et 10 lauréats sur 11. Le lycée Pierre de Fermat (Toulouse) a vu 6 de ses élèves admissibles ; toutefois, aucun d'entre eux n'a pu intégrer l'établissement. La candidate admissible issue du Lycée Fustel-de-Coulanges (Strasbourg) a été admise à l'École. On notera qu'une candidate libre, qui avait fréquenté une classe préparatoire Chartes il y a plusieurs années, a été admissible.

En section B, les résultats confirment la très bonne tenue des lycées qui assurent une préparation spécifique à ce concours : 18 des 23 admissibles étaient issus d'une préparation Chartes B. Les classes Chartes B obtiennent 85% des postes, avec 6 lauréats sur 7, selon la répartition suivante : deux lauréats respectivement pour les lycées Montaigne (Bordeaux) et Faidherbe (Lille) ; un lauréat pour les lycées Chateaubriand (Rennes) et Alphonse-Daudet (Nîmes).

La session 2014 a moins bien souri aux khâgneux candidats en section B, du reste moins nombreux que les années précédentes. Ils étaient 5 admissibles sur 23 (8 admissibles sur 22 en 2013) : quatre d'entre eux venaient d'une khâgne A/L et un d'une khâgne littéraire Lyon ; ils étaient issus des lycées Henri IV (3 admissibles), de Louis-Le-Grand, à Paris, et de Sainte-Marie, à Neuilly-sur-Seine. Tous avaient suivi la préparation aux deux épreuves spécifiques du concours de l'École des chartes (histoire médiévale et histoire moderne) qu'organise le lycée Henri IV au bénéfice des lycéens franciliens qui le souhaitent. L'un d'entre eux, en l'occurrence une candidate, a réussi le concours d'entrée.

Répartition des classes d'origine  
des candidats à la section B en 2014

Classes	Inscrits		Présents aux épreuves propres		Admissibles		Intégrés	
Chartes B	105	67,31%	105	78,95%	18	78,26%	6	85,71%
Ulm A/L	18	11,54%	15	11,28%	4	17,39%	1	14,29%
ENS Lyon	29	18,59%	12	9,02%	1	4,35%	0	0,00%
Autres	4	2,56%	1	0,75%	0	0,00%	0	0,00%
Total	156	100,00%	133	100,00%	23	100,00%	7	100,00%

### *Candidats boursiers*

Alors que la part des boursiers dans les inscrits et les admissibles est sensiblement comparable en 2014 aux flux enregistrés en 2013 et en 2012 (entre 35 à 40%), on retrouve la proportion du tiers de boursiers lauréats que l'on observait en 2010 et 2011. Les 6 boursiers admis au concours 2014 se répartissent de manière égalitaire entre sections A et B.

#### Part des boursiers au concours d'entrée en première année

	Inscrits	Admissibles	Intégrés
2010	34,92%	30,64%	31,03%
2011	32,88%	32,07%	33,33% *
2012	38,21%	40,82%	47,37%
2013	39,17%	40,38%	19,04%
2014	41,07%	36,95%	33%

\*. Le lauréat du concours d'entrée en 2<sup>e</sup> année étant lui-même boursier, les boursiers représentaient, en 2011, 36% des nouveaux élèves.

### *Répartition des candidats par séries au baccalauréat*

La répartition des candidatures par séries au baccalauréat est stable. Les littéraires correspondent à un peu plus de la moitié des inscrits (57,21%, pour 54,41% en 2013), les scientifiques représentent un moins de 30 % des inscrits (27,48%, pour 28,68% en 2013) et les titulaires d'un baccalauréat ES se montent à environ 15 % (14,41%, pour 15,81% en 2013).

	Inscrits				Admissibles				Admis			
	A	B	Total	%	A	B	Total	%	A	B	Total	%
ES	4	28	32	14,41%	1	3	4	8,70%	0	1	1	5,56%
L	38	89	127	57,21%	15	12	27	58,70%	9	1	10	55,56%
S	24	37	61	27,48%	7	7	14	30,43%	2	5	7	38,89%
Autres	0	2	2	0,90%	0	1	1	2,17%	0	0	0	0,00%
Total	66	156	222	100,00%	23	23	46	100,00%	11	7	18	100,00%

### *Concours d'entrée en deuxième année*

L'épreuve d'admissibilité du concours d'entrée en deuxième année, en l'occurrence l'examen des dossiers des candidats, a eu lieu le vendredi 16 mai 2014 et l'épreuve d'admission le mardi 3 juin 201.

On enregistre une légère baisse du nombre de candidats. 17 étaient inscrits en 2014 (ils étaient 15 en 2011, 14 en 2012 et 20 en 2013), 4 ont été admissibles et un a été reçu, comme en 2013. Comme les années antérieures, la qualité des candidats, particulièrement sensible lors des oraux, et la diversité de leurs parcours antérieurs ont confirmé l'intérêt pour l'établissement de maintenir cette voie d'accès, même limitée à un poste.

## I – ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION A

### 1. COMPOSITION FRANÇAISE

**Programme** : Cette épreuve, commune aux sections A et B, est spécifique au concours d'entrée de l'École des chartes et ne relève pas de la Banque d'épreuves littéraires (BEL). Elle ne fait officiellement l'objet d'aucun programme. Toutefois, le jury du concours de l'École des chartes veille à choisir un sujet en rapport avec l'un des thèmes mis au programme des ENS pour l'épreuve de composition française de la BEL.

**Sujet** :

« L'homme s'ennuie, et l'ignorance lui est attachée depuis sa naissance,  
Et ne sachant de rien comment cela commence ou finit, c'est pour cela qu'il va au théâtre.  
Et il se regarde lui-même, les mains posées sur les genoux.  
Et il pleure et il rit, et il n'a point envie de s'en aller. »

En vous fondant sur des exemples précis, vous commenterez ces paroles que Paul Claudel prête à Lechy Elbernon au premier Acte de la première version de *L'Échange* (1893).

C'est la première fois qu'était proposé un sujet sur le théâtre et le jury a constaté avec plaisir que la grande majorité des candidats se trouvaient armés pour l'aborder, grâce à l'enseignement de leurs professeurs et, souvent, grâce à leur culture personnelle. Dans une épreuve de cette nature, la culture personnelle est évidemment un atout : les candidats ayant vu ou lu un certain nombre de pièces, ou s'intéressant à la mise en scène, étaient forcément plus à l'aise que d'autres pour traiter le sujet et avaient toutes les chances de se démarquer de leurs concurrents par des références sortant des sentiers battus. Si les références aux classiques sont toujours les bienvenues, les candidats qui se souvenaient d'une représentation ou de leur lecture d'une pièce de Garcia Lorca, de Giraudoux, de Claudel lui-même (plusieurs avaient lu *L'Échange*) ou de Ghelderode (un candidat connaissait *Hop Signor* !), enrichissaient leur copie d'une illustration originale et stimulante. Car il faut avoir présent à l'esprit que si « l'homme s'ennuie », cela peut aussi arriver au correcteur de dizaines de copies lorsqu'elles se ressemblent beaucoup... Quand on a lu vingt commentaires du *Misanthrope* ou de *L'Avare*, on apprécie une référence inattendue, à condition, bien entendu, qu'elle vienne à propos et renvoie à une œuvre dont le candidat aura une connaissance personnelle et non pas de seconde main.

Certains candidats ont insisté sur le fait que d'autres arts que le théâtre sont à même de divertir. On pouvait, certes, ne pas se limiter au théâtre mais il ne fallait pas, pour autant, faire l'impasse sur lui et ne parler que du roman ou du cinéma, ou simplement oublier ce qui le distingue des deux autres genres littéraires. Les propos prêtés par Claudel à Lechy Elbernon – qui est, dans *L'Échange*, non pas un personnage masculin mais une actrice – invitaient d'abord à envisager le théâtre comme un divertissement puisque « l'homme s'ennuie » et que c'est l'une des raisons pour lesquelles il s'y rend. Cette dimension n'est pas négligeable, et tout le répertoire comique paraît plaider en sa faveur. Mais pas seulement le répertoire comique. Le théâtre contribuerait à nous divertir, à nous faire oublier « notre malheureuse condition », pour parler comme Pascal. Si, dans un premier temps, les propos de l'actrice peuvent nous

paraître très négatifs puisque, d'après eux, à l'ennui qui caractérise l'être humain s'ajoute une ignorance native, ces propos confèrent cependant au théâtre un rôle capital, celui de divertir l'homme et de l'instruire ou, à tout le moins, de limiter son ignorance. Dans un texte intitulé « De Molière à Giraudoux », Louis Jouvet citait les paroles de Lechy Elbernon et les commentait longuement. Il écrivait notamment : « L'homme s'ennuie et c'est pour cela qu'il va au théâtre, pour se fuir lui-même et se libérer de son angoisse, pour faire cesser en lui ce vide, cette vacance, qui lui donnent le vertige et le dégoûtent de lui-même » (*Témoignages sur le théâtre* [1952], Flammarion, coll. « Champs arts », 2009, p. 243-244). Il ne s'agit donc pas seulement de voir dans le théâtre une activité destinée à occuper agréablement le temps du spectateur, à l'amuser, il s'agit de lui assigner une mission en quelque sorte libératrice : l'homme va au théâtre « pour se libérer de son angoisse ». Cette dimension existentielle du théâtre a souvent été soulignée par les candidats et à juste titre. Certaines pièces répondent sans doute plus que d'autres à une telle conception : *Le Conte d'hiver*, *Polyeucte* ou *Le Soulier de satin* par exemple. Pour le personnage de Claudel, celui qui vient au théâtre cherche à en apprendre sur lui-même puisqu'il ne sait « de rien comment cela commence ou finit ». Cela, c'est-à-dire l'existence, notre propre vie. Au théâtre, en revanche, un destin s'accomplit sous nos yeux, l'existence d'un ou de plusieurs personnages a un commencement et une fin ; on peut donc avoir l'impression d'y comprendre quelque chose – même si certaines pièces du XX<sup>e</sup> siècle contredisent cette idée. Dans notre vie quotidienne, beaucoup de choses nous échappent, nous semblent incompréhensibles. Or, comme l'a fort bien écrit l'un des candidats, au théâtre « on observe des êtres semblables à nous, de chair et de sang, et l'on en est bouleversé. On y croit car la scène est une façon de miroir où l'on se contemple : la fin de la pièce résoudra bien le mystère de notre vie ». L'auteur de ces lignes rejoint ce qu'écrivait encore Louis Jouvet : « Le théâtre n'est pas seulement un moyen d'écouter ou de passer le temps, c'est une occasion recherchée de préparer et de vivre sa vie avec plénitude » (*Témoignages sur le théâtre*, p. 316-317).

Même s'il ressemble parfois au nôtre, le théâtre est un autre monde : alexandrins, costumes et décors somptueux, maquillage expressionniste, masques, hiératisme des personnages (pensons au chœur grec, au théâtre nô). On pourrait évoquer, parmi d'autres, la *Phèdre* mise en scène par Anne Delbée à la Comédie-Française en 1995, avec des costumes de Christian Lacroix (mise en scène au sujet de laquelle plusieurs vidéos peuvent être regardées sur le site Ina.fr). Peut-être est-ce également pour cette raison que le spectateur, une fois au théâtre, « n'a point envie de s'en aller » : avec Racine ou Claudel, la scène lui offre le dépassement de soi et « le flamboiement des mots » (George Steiner) qu'il n'y a pas forcément dans sa vie quotidienne ; avec *Oncle Vanja* la mélancolie transfigurée ; avec *Cyrano* le panache, la fantaisie, la générosité (« Et il pleure et il rit ») ; avec *Noces de sang* de Federico Garcia Lorca, une ardente poésie. Le même écart existe dans le cinéma d'auteur. Cette altérité du théâtre permettrait, d'ailleurs, de nuancer l'affirmation selon laquelle l'homme s'y « regarde lui-même ». Certes, ce sont des femmes et des hommes qui évoluent sur les planches, mais ils sont toujours plus ou moins stylisés sauf peut-être dans le théâtre naturaliste.

Les copies sanctionnées par des notes inférieures à 6/20 n'atteignent pas le niveau que le jury est en droit d'attendre des candidats à ce concours (absence de maîtrise de la langue française, notamment de la syntaxe et de l'orthographe la plus élémentaire).

Faut-il rappeler que la dissertation n'est pas jugée sur la quantité de connaissances exposées mais sur la capacité à construire une réflexion sur un sujet précis et à l'illustrer d'exemples ? Il ne s'agissait donc pas ici de régurgiter toutes les connaissances acquises

sur l'histoire du théâtre, mais d'en mobiliser certaines à bon escient, sans sacrifier sa propre expérience. On comprend que les candidats hésitent à prendre le contre-pied des idées mises en œuvre par Corneille, Hugo ou Ionesco, mais l'autorité de ces auteurs ne doit pas paralyser leur réflexion. Nombre de copies affirmaient de façon péremptoire que le spectateur se rend au théâtre pour se purger de ses passions ou pour s'instruire (selon la référence choisie) alors que le simple bon sens et l'expérience personnelle du candidat auraient dû lui souffler que l'attrait du théâtre ne pouvait s'expliquer sans nuancer le propos ; on peut s'étonner, par exemple, que le vaudeville n'ait été que très rarement évoqué, alors que, à défaut de reconnaissance académique, il est si populaire.

On ne saurait trop encourager les candidats à limiter la longueur de leur copie (huit à dix pages suffisent amplement à développer une réflexion structurée) et à se ménager un temps de relecture attentive ; certaines fautes ou bévues pourraient ainsi être corrigées, *Le Mariage de Figaro* ne serait plus attribué à Molière ni *Les Chaises* à Samuel Beckett. Signalons enfin quelques fautes récurrentes qui ne devraient plus être commises : \*Conclue pour conclut ou \*résoud pour résout. Les candidats doivent faire la preuve qu'ils sauront, dans la suite de leur carrière, rédiger des exposés clairs, bien construits et correctement écrits.

**Jury** : Mme Isabelle DIU, conservateur général des bibliothèques (bibliothèque littéraire Jacques-Doucet) ; Mme Élisabeth PARINET, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. François de SAINT-CHERON, maître de conférences à l'Université Paris IV-Sorbonne.

## 2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

**Programme** : Structures ecclésiastiques et pratiques religieuses, de la Gaule à la France (IV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle).

**Sujet** : La cathédrale dans la cité (IV<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle).

Pour la troisième année consécutive, le sort avait assigné l'exercice de la dissertation à l'épreuve d'histoire médiévale. 65 copies (contre 81 l'année dernière, une baisse inquiétante) ont été corrigées et la moyenne s'est établie à 9,14, ce qui est en deçà des deux précédents concours (9,4 en 2013, 9,8 en 2012). Les résultats sont contrastés : 38 copies, soit plus de 58 %, ont une note inférieure à 10, avec un lot de 13 copies très faibles, notées de 04 à 06, et un fort contingent (21) de copies médiocres notées 07 et 08. La médiane de l'ensemble des notes relevées est d'ailleurs 8, et c'est aussi cette note qui a été le plus souvent attribuée (12 copies). 27 copies ont obtenu la moyenne ; parmi elles, 6 seulement ont été notées 14 et plus : 2 copies ont reçu la note de 15, 2 la note de 16, et 1 la note de 18. On observe que deux des cinq candidats ayant obtenu plus de 14 à l'écrit ne se retrouvent pas au nombre des admis.

Le sujet proposé s'inscrivait dans le cadre de la nouvelle question d'histoire médiévale *Structures ecclésiastiques et pratiques religieuses, de la Gaule à la France (IV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*. Il invitait les candidats à rassembler et problématiser des connaissances diversifiées, aussi bien institutionnelles que relevant du domaine des *realia*. Dans un cadre chronologique volontairement ample, mais sans surprise, les candidats avaient l'occasion de mettre à

profit les apports d'une historiographie renouvelée en matière de topographie religieuse, autour de la construction de l'espace diocésain, ou bien encore sur la cathédrale comme foyer de la mémoire épiscopale, sans oublier le dynamisme canonial et la question de l'identité urbaine.

Les termes du sujet, parlants mais denses, demandaient à être définis et discutés : la « cité » n'est pas la « ville » et le terme « cathédrale » n'est pas malléable *ad libitum*. La « cathédrale » ne pouvait se réduire à une expression métaphorique du « pouvoir épiscopal », le risque étant de dériver vers une histoire de l'institution épiscopale, ou bien encore des réformes de l'Église (avec l'inévitable acmé de la Réforme grégorienne). Le terme ne devait pas non plus s'étendre, comme par synecdoque outrepassée, à toute « grande église » quel qu'en fût le statut. Un tel débordement a parfois été assumé, mais il est aussi le résultat involontaire de confusions surprenantes (on parle de cathédrales d'Aix-la-Chapelle, de Brioude, de Saint-Denis et de Vézelay) qui ne laissent pas d'inquiéter sur les connaissances des candidats en matière de géographie historique.

Une des difficultés du sujet résidait donc dans l'équilibre à donner aux différents aspects que recouvrait la notion de « cathédrale » ; il convenait assurément de traiter de l'inscription de l'édifice (ou du groupe d'édifices) dans le tissu urbain, de la cathédrale comme centre d'un pouvoir ecclésiastique partagé, de l'« église-mère » et du foyer religieux. Si le jury n'attendait pas de plan type, il semble bien que les candidats ayant choisi un plan chronologique (aux césures plutôt délicates à mettre en œuvre) ont eu plus de mal que d'autres à réaliser une copie acceptable sinon convaincante, à éviter les répétitions et anachronismes (faute de matière pour certaines périodes). Inversement, un plan thématique n'était pas un gage de réussite, pouvant trop aisément gommer les évolutions et mettre les développements hors-sujets en belle évidence.

Les devoirs font trop souvent apparaître une maîtrise insuffisante des réalités concrètes et institutionnelles, alors même qu'elles figurent clairement au programme. On a relevé trop de confusions, certes de gravité variable (« province ecclésiastique » et « archidiocèse », archidiaque et archiprêtre, chapitre et collège, jubé et chancel, cartulaire et capitulaire), mais préoccupantes voire alarmantes quand elles signalent une absence manifeste de bon sens (« Dans la cathédrale siège l'ordinaire [sic] de l'évêque »). Bien des candidats se réfugient dans l'abstraction molle (cathédrale « inscrite dans la territorialité »), la formule creuse (la cathédrale devient un « lieu édifié et édifiant ») ou l'anachronisme expressif (le « déploiement [médiéval] de la carte universitaire ») ; de surprenantes collisions temporelles témoignent d'informations trop vite ingurgitées (« le X<sup>e</sup> siècle voit la naissance du présidial » ; « Sully expérimente le style gothique à Saint-Denis »).

Quant à la forme, plusieurs copies souffrent d'introductions minimales dont l'inévitable « problématique » se résume à une cascade de questions non justifiées et parfois vite oubliées dans la suite du devoir, au lieu d'explorer le sujet en mettant au jour les différentes scansion d'un plan fermement articulé. Le jury déplore que nombre de copies soient totalement déficientes sur le plan de l'orthographe et de la syntaxe (règles de l'accord et de la conjugaison du participe passé non maîtrisées par exemple), ce qui rend parfois incompréhensibles certains développements. Les noms propres (notamment les noms géographiques) donnent lieu à des graphies fantaisistes (que de villes ont perdu leur « s » final !). La répétition de certaines fautes d'une copie à l'autre laisse soupçonner que des candidats ont redécouvert le système médiéval de la *pecia* en préparant le concours en équipe. Doit-on enfin rappeler qu'il est contre-productif d'aligner des noms d'historiens quand on ne connaît d'eux que le titre d'un de leurs ouvrages, et pour leur

attribuer des banalités affligeantes en estropiant leur nom (par ex. : « Panofsky » devenu « Polansky »).

Au total, le jury n'est pas sorti rassuré de l'épreuve de la correction des copies.

*Jury* : Mme Anne-Marie HELVETIUS, professeur à l'Université de Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis ; M. Olivier MATTÉONI, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

### 3. HISTOIRE MODERNE

*Programme* : Les campagnes en France, du début du XVI<sup>e</sup> siècle à 1815.

*Sujet* : commentaire de document

#### L'agriculture française à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

En jetant un coup d'œil général sur le climat de la France et en le comparant à celui des pays qui paraissent moins favorisés de la nature, je puis remarquer que sa principale supériorité vient de ce qu'il a permis l'introduction de la vigne sur une grande partie de son territoire. Cette plante utile est bien mal à propos décriée par un grand nombre d'écrivains français, puisque le cultivateur tire autant de profit de ses terres arides et de ses coteaux graveleux trop escarpés pour la charrue que de ses plus riches vallées ; ainsi, on peut ranger parmi les terres qui rapportent le plus en France une grande étendue de terrains qui, dans un climat comme le nôtre [en Angleterre], resteraient en friches, ou du moins ne seraient employés qu'à faire des garennes ou à faire paître les moutons. Indépendamment des occupations multipliées, de l'exportation considérable, soit en vin, soit en eau-de-vie, que cette culture procure, exportation qui fait un des plus riches commerces de l'Europe, on peut compter l'avantage, pour une grande nation, de trouver une boisson salubre due à son travail et à son industrie, et tirée abondamment des terres sablonneuses et graveleuses, des coteaux et des rochers, que ses voisins sont obligés de couvrir de taillis et de sapins, tandis qu'ils consacrent leur meilleur sol à la culture de l'orge, qui fait la base de leur boisson la plus ordinaire.

Dans les districts propres au maïs, la nature du climat permet de recueillir deux moissons par année sur de grandes parties de terres labourables ; une récolte précoce et la vigueur des plantes, qui ne croîtraient pas aussi rapidement dans les climats septentrionaux, leur donnent cet inappréciable avantage [...].

Les mûriers pourraient être plus répandus qu'ils ne le sont actuellement en France ; mais les gelées du printemps leur sont funestes ; cet arbre doit être multiplié, surtout dans les contrées méridionales. Tours est le seul endroit de la France, au nord de la ligne du maïs, où l'on élève les vers à soie avec succès ; on a fait des efforts inutiles pour introduire les mûriers en Normandie. En général, ils réussissent mieux dans les pays d'oliviers que partout ailleurs ; cependant on pourrait encore en multiplier la culture dans quelques cantons où ils semblent réussir assez bien ; j'ai en ai vu à Auch, à Aiguillon, à Poitiers, à Verteuil, et dans plusieurs autres endroits.

Le maïs est un objet de bien plus grande importance que les mûriers ; la seule bonne culture, de la plus grande partie de la France, vient de la possession de cette plante ;

où il n'y a point de maïs, il y a des jachères, et où il y a des jachères, le peuple reste dans le besoin. Cette plante qui prépare la terre à recevoir le blé, dont le grain nourrit les hommes, et la feuille les bestiaux, est un véritable trésor dont les Français doivent la jouissance à leur climat ; ils lui doivent aussi cette quantité de bons fruits qui couvrent leur sol, et qui, dans la masse des subsistances qui leur sont nécessaires, fait un objet plus considérable qu'il ne paraît au premier coup d'œil [...]. Aucune considération n'établit plus exactement l'état actuel des connaissances agricoles d'un pays, dans la théorie et dans la pratique, que la comparaison de l'ordre successif de culture des terres labourables, avec celui qui était suivi dans les époques précédentes. C'est de tous les objets de comparaison le plus important. Si le fermier n'entend pas bien cette partie essentielle, ses efforts multipliés pour améliorer toutes les autres parties seront vains ; la nation trouve dans son territoire la richesse et la prospérité, en proportion de l'industrie de ses cultivateurs pour mettre en pratique ce premier principe de leur art ; et comme la différence entre un bon et un mauvais fermier tient particulièrement à cette connaissance, de même la différence entre les cantons bien cultivés et ceux qui le sont mal peut se déterminer d'après la succession établie dans leurs diverses cultures [...].

La France offre une division naturelle, relativement à la disposition de son sol, pour l'agriculture. On peut, je crois, le considérer sous sept points de vues différents, auxquels j'ai donné le nom de districts : 1° de limon gras, ou de terres fertiles ; 2° de bruyères ; 3° crayeux ; 4° pierreux ; 5° graveleux ; 6° montagneux ; 7° de nature variée. [...]

Dans la Picardie, l'Île-de-France, la Normandie et une partie de l'Artois, la succession de cultures la plus en usage est 1° jachères, 2° froment, 3° grain de printemps ; les différences sont peu remarquables dans la Flandre et dans le reste de l'Artois ; la culture est excellente, on n'y connaît point les jachères. On cultive entre Lille et Valenciennes, 1° du blé, ensuite des turneps dans la même année ; 2° de l'avoine ; 3° du trèfle ; 4° du blé ; 5° du chanvre ; 6° du blé ; 7° du lin ; 8° du colza ; 9° du blé ; 10° des fèves ; 11° du blé. Ainsi dans la portion la plus considérable et la plus riche de la France, il n'y a qu'une petite partie bien cultivée, et c'est un pays conquis ; d'où on peut juger quelle a été l'influence de l'ancien gouvernement français sur l'agriculture. L'Alsace, autre pays conquis, est aussi bien cultivé.

Lorsqu'on voit un sol le plus beau, le plus profond et le plus fertile du monde, tel que celui qui est entre Bernay et Elbeuf, une partie du pays de Caux, de la Normandie, des environs de Meaux et de l'Île-de-France, assujetti à la succession ordinaire et barbare des jachères, suivies de blé et de grain de printemps, dernière production qui d'ailleurs mérite peu d'attention par sa faible récolte, et qu'enfin, tous les efforts du laboureur sont bornés à obtenir une moisson de froment, on doit être convaincu que l'agriculture de ce pays n'est pas plus avancée qu'au X<sup>e</sup> siècle, car, pour peu qu'il fût cultivé alors, il devait l'être comme aujourd'hui. On croit ce système adopté principalement parce que les terres de plusieurs parties de ce district sont ouvertes et que les propriétés sont mêlées entre elles, mais ce motif, peut satisfaisant d'ailleurs, ne suffit pas, puisque cet ordre a lieu dans les grands enclos où le cultivateur pourrait le changer s'il le voulait [...]. Cette méthode tient plutôt à l'ignorance qu'au défaut de moyens. Cette ignorance des vrais principes de l'agriculture relativement à la succession des moissons n'est pas moins sensible dans les livres d'économie rurale que dans les champs du cultivateur. Je pourrais citer une centaine d'écrivains qui vantent la culture de la Beauce et de la Picardie, et cependant ces contrées n'ont aucun avantage à cet égard, puisqu'elles sont assujetties au système des jachères, et qu'elles ne produisent qu'une bonne récolte en trois ans.

*Observations sur l'état de l'agriculture en France extraites des Voyages d'Arthur Young, s. l., [1793], p. 9-20.*

Une nouvelle fois (après les concours de 2012 et de 2013), le sujet a porté sur un commentaire de document, en l'occurrence un passage du journal d'Arthur Young. 66 candidats ont composé, et les notes se sont échelonnées de 04 à 15/20. La moyenne est de 08,87, soit un niveau comparable aux sessions 2010-2012 et légèrement supérieur à l'année dernière (7,90). 28 copies ont reçu une note supérieure ou égale à 10, et 13 une note égale ou inférieure à 6.

Le jury a été globalement déçu par les résultats, dans la mesure où seul un petit nombre de copies sortait du lot. Les règles élémentaires de l'exercice du commentaire de document ne sont manifestement pas maîtrisées, et un gros effort reste à faire de ce point de vue durant les années de préparation. La qualité même de l'écriture était généralement médiocre (sans parler des fautes grossières de construction, de syntaxe et d'orthographe, ce qui est difficile à admettre à ce niveau d'études). La lecture des copies est jalonnée de formules absurdes, comme les « innovations (...) nouvelles », « la France possède un territoire français », pour ne prendre deux exemples parmi d'autres. Dans la section A comme dans la section B, il ne devrait pas être utile de souligner que la relecture attentive des copies s'impose avant de les rendre : cette relecture permettrait de repérer et de supprimer un certain nombre de fautes évidentes, et partant d'améliorer la notation.

Si le texte de Young est un classique, et si le commentaire du passage choisi ne présentait pas de difficultés particulières, les candidats sont pourtant trop souvent tombés dans les défauts traditionnels de l'exercice : soit la paraphrase du texte, soit la présentation alignée d'une série de fiches de cours (sur la jachère et sur l'assolement, sur les charrues et les araires, etc.), soit des commentaires à la limite, voire franchement hors du sujet. Même dans les copies les meilleures, les clichés ne manquent pas (l'archaïsme est-il nécessairement « stérile » ?). Toute référence à une approche inspirée de l'anthropologie historique est pratiquement absente, ce qui est regrettable s'agissant du monde rural.

Les candidats ont très été sensibles au caractère biaisé de la vision de Young, mais ils ont trop insisté sur cette dimension du texte comme traduisant la représentation que se fait un physiocrate anglais au fil de ses voyages en France à la fin de l'Ancien Régime. La date du X<sup>e</sup> siècle, à partir duquel Young pense qu'il n'y a plus eu de changements dans les campagnes françaises, est souvent prise au sens littéral, et trop rarement critiquée. D'un point de vue plus général, pour beaucoup de candidats, la description des campagnes françaises faite par Young dans l'extrait proposé correspond à une description du royaume, ce qui n'est évidemment pas le cas : les cultures ne sauraient se limiter à la vigne, au maïs et au mûrier.

L'exercice ne consiste pas seulement à se demander si les conceptions de l'auteur sont transposables en France, mais aussi à tirer du texte un certain nombre d'observations sur la situation des campagnes françaises, tout en tenant compte, effectivement, du fait que Young porte un jugement de valeur : mettre en évidence un certain nombre de permanences et d'innovations dans le domaine de l'agronomie permettait de déboucher sur la conjoncture des campagnes à la fin de l'Ancien Régime, voire de conclure sur la problématique de la Révolution, laquelle va complètement transformer la nature de la propriété et les conditions de la vie rurales.

Au fil des copies, le passage proposé et la problématique qu'il soulève sont rarement contextualisés : trop peu de candidats donnent des éléments généraux sur le niveau de

population et sur le poids de la ruralité en France à l'époque de Young. L'auteur lui-même (pourtant personnage connu) est très rarement présenté de manière efficace, de même que les évolutions de la conjoncture des campagnes, pour ne rien dire d'une éventuelle comparaison avec l'Angleterre du temps. Des erreurs ponctuelles rendent parfois ces défauts encore plus sensibles : plusieurs candidats ont pris la date d'édition du volume (1793) pour celle du voyage même de Young et de la rédaction du livre auquel ce voyage a donné lieu, et certains se sont par suite lancés dans des commentaires inopportuns sur les événements de 1793.

D'autres passages laissent à penser que les connaissances d'histoire générale sont insuffisantes (Henri IV n'a pas régné de 1689 à 1710...). De même, l'Alsace et la Flandre sont parfois présentées comme des conquêtes de la Révolution (les connaissances de géographie historiques sont globalement insuffisantes). Les commentaires louangeurs de Young sur l'agriculture dans ces « pays conquis » sont souvent inappropriés, ce qui est dû à une mauvaise interprétation du terme de « gouvernement ». Des éléments aussi importants que l'articulation entre production et consommation n'apparaissent pratiquement jamais, non plus que la question des échanges et des systèmes de communication, qui connaissent pourtant une évolution considérable au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans l'ensemble, le jury est frappé par le caractère très scolaire des connaissances de nombreux candidats, pour lesquels le passé n'a aucune réalité concrète. Il en découle des commentaires qui peuvent, pour certains d'entre eux, friser le non-sens : le gin est destiné « à la consommation courante » tandis que, inversement, les besoins de la messe constituent le principal débouché de la production viticole (de même, une autre copie considère que tous les Savoyards sont des « montreurs d'ours »). Une seconde de réflexion (et la relecture de la copie !) permettraient d'éviter de semblables affirmations absurdes.

*Jury* : M. Frédéric BARBIER, directeur de recherche au CNRS (IHMC) et directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Sylvio de FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Bernard HOURS, professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon 3.

#### 4. VERSION LATINE

##### Les débuts de l'éloquence à Rome

Nam posteaquam, imperio omnium gentium constituto, diuturnitas pacis otium confirmavit, nemo fere laudis cupidus adolescens non sibi ad dicendum studio omni entendum<sup>1</sup> putavit ; ac primo quidem totius rationis ignari, qui neque exercitationis ullam viam neque aliquod praeceptum artis esse arbitrarentur, tantum quantum ingenio et cogitatione poterant consequerentur ; post autem, auditis oratoribus Graecis cognitisque eorum litteris adhibitisque doctoribus, incredibili quodam nostri homines dicendi studio flagrauerunt. Excitabat eos magnitudo ac uarietas multitudoque in omni genere causarum, ut ad eam doctrinam quam suo quisque studio consecutus esset, adiungeretur usus frequens, qui omnium magistrorum praecepta superaret ; erant autem huic studio maxima, quae nunc quoque sunt, exposita praemia uel ad gratiam uel ad opes uel ad dignitatem ; ingenia

uero, ut multis rebus possumus iudicare, nostrorum hominum multum ceteris hominibus omnium gentium praestiterunt. Quibus de causis, quis non iure miretur ex omni memoria aetatum, temporum, ciuitatum tam exiguum oratorum numerum inueniri ? Sed enim maius est hoc<sup>2</sup> quiddam quam homines opinantur, et pluribus ex artibus studiisque conlectum. Quid enim quis aliud<sup>3</sup> in maxima discentium multitudine, summa magistrorum copia, praestantissimis hominum ingeniis, infinita causarum uarietate, amplissimis eloquentiae propositis praemiis, esse causae putet, nisi rei quandam incredibilem magnitudinem ac difficultatem ?

Cicéron, *De oratore*, 1

<sup>1</sup> *Enitor, eniti, enisus sum* : « s'efforcer ».

<sup>2</sup> *Hoc* désigne l'éloquence.

<sup>3</sup> *Quid enim quis aliud... esse causae putet...* : « Oui, quelle autre explication proposer de ce fait... »

1) *Nam posteaquam... putauit*

Le plus important est de bien analyser cette phrase, qui donne beaucoup d'informations capitales pour la suite du texte. Elle se compose d'une proposition de temps, introduite par *posteaquam* (= *postquam*) ; le verbe de la subordonnée est *confirmauit*. A l'intérieur de la temporelle, un abl. abs. : *imperio... constituto*. Ensuite vient la principale, de *nemo* à *putauit*.

Or beaucoup de candidats ont vu dans cette phrase deux indépendantes juxtaposées, *posteaquam* étant confondu avec un adverbe (traductions trouvées pour ce mot : « suite à cela » – expression d'ailleurs inélégante –, « en outre »). Autre erreur de construction, encore plus grave : introduire *posteaquam* dans l'abl. abs., en faisant fi de la virgule après ce mot (traduction trouvée : « après avoir installé le pouvoir »). *Confirmauit* et *putauit* devenaient alors les verbes de deux indépendantes.

L'ablatif absolu a été la source de beaucoup d'erreurs : en réalité, les bonnes traductions se comptaient sur les doigts d'une seule main ! *Gentium* est un génitif objectif : « le pouvoir sur tous les peuples » et non pas subjectif (« le pouvoir de toutes les nations une fois installé », ce qui, d'ailleurs n'aurait aucun sens en ce qui concerne l'établissement de l'*imperium Romanum*).

La temporelle (*posteaquam...*) : il convient de préciser le sens et la fonction des mots. Le sujet de *confirmauit* est *diuturnitas* et *otium* en est le COD. *Diuturnitas* n'était pas connu de tout le monde (il fallait penser à *diu*). Certains en ont fait un adverbe (« eut confirmé durablement le loisir de la paix »), oubliant que *-tas* ne peut être qu'un suffixe de substantif. D'autres, ce qui est pis, ont opéré un rapprochement avec *dies* (« lumière du jour », traduction absurde ici).

Autres erreurs :

- *otium*, COD, a ici le sens positif de « loisir », et non celui, péjoratif, de « oisiveté ».
- « le loisir d'une paix durable fut confirmé » : outre le passage curieux du verbe de l'actif au passif, il faut signaler que *diuturnitas* ne peut être un adjectif.
- « la durée du loisir de la paix se confirma » : même erreur que précédemment sur le verbe. De plus, *otium* ne peut être un génitif.

La principale (*nemo... putauit*). Elle se caractérise par la présence d'une double

négation (*nemo* et *non*) et d'une infinitive dépendant de *putavit*. Le sujet de *putavit* est *nemo adulescens*. Le pronom adjectif *nemo* est atténué par *ferè* (presque). L'infinitive se caractérise par un gérondif à la forme négative : *non enitendum (esse)*. *Sibi* renvoie à *adulescens* (réfléchi) : « il n'y eut presque aucun jeune homme avide de gloire pour ne pas penser qu'il lui fallait tourner toute son ardeur (s'efforcer de tout son zèle) vers l'éloquence ».

Erreurs commises :

- oublier la double négation (« presque aucun adolescent ne pensait qu'il fallait s'efforcer... ») revient à dire le contraire de ce que dit le texte.
- *ferè* a été diversement traduit (parfois omis, ou traduit par « en particulier ») : or il doit faire partie du vocabulaire de base du candidat. *Ferè*, d'autre part, ne porte pas sur *cupidus* (nous avons trouvé : « assez désireux »). L'erreur la plus fâcheuse consistait à tirer *ferè* de *ferrum* : nous avons trouvé plusieurs fois : « la gloire des armes ».
- l'infinitive *non sibi... enitendum* : divers contresens commis ici : « entreprendre toutes sortes d'études » (comme si l'on confondait accusatif et ablatif) ; traductions partielles : « ont pensé devoir dire » ; « se consacrer à toute l'étude de la parole » (*omni* n'est pas *omne*) ; précisons enfin que *omni studio* porte sur *enitendum* et non sur *dicendum* (« parler avec tout son zèle » est une erreur).

## 2) *Ac primo... consequantur*

La proposition principale a pour sujet (non exprimé) *adulescentes*. *Ignari* est une apposition. Vient ensuite une relative au subjonctif (*qui... arbitrarentur* : « en hommes qui pensaient », nuance consécutive). Le verbe principal, *consequantur* (« atteindre, réaliser ») a pour COD la proposition *tantum quantum ingenio et cogitatione poterant* : « ils réalisaient seulement ce qu'ils pouvaient par leur talent naturel et leur réflexion ».

*Arbitrarentur* gouverne une infinitive : *neque exercitationis... esse* : « en hommes qui pensaient qu'il n'existait pas de méthode pour s'entraîner ni de précepte en cet art ».

Erreurs commises :

- *quidem* traduit par « ceux-ci » : on trouve de toute manière de nombreuses confusions entre les démonstratifs et les indéfinis, dont nous ne dirons jamais assez qu'ils doivent être révisés attentivement avant le concours. Mais il est plus grave d'oublier que *quidem* est un adverbe.
- *totius rationis ignari* (« dépourvus de toute méthode ») : plusieurs traductions erronées : « dépourvus de toute raison » ; « ils ignoraient tout des causes » ; « ceux qui étaient ignorants » (adjectif substantivé alors qu'il s'agit d'une simple apposition au sujet).
- *ignari* : « s'enflammaient » (le reste étant forcément un non-sens).
- *qui* : bien que (nuance concessive hors de propos ici, puisque la relative vient expliquer la principale).
- *artis* : « (précepte) de qualité » : cette traduction n'est pas absurde, mais *artis* ne peut avoir ce sens-là.
- *tantum quantum* : « tant ils suivaient ce qu'ils pouvaient ». Cette tournure fut souvent traduite de manière gauche ou incompréhensible.
- *ingenio* : le mot fut souvent mal compris, de même que sa fonction. C'est aller trop loin que de le traduire par « génie ». « Aussi loin qu'ils pouvaient dans le génie » est obscur.
- *poterant* a donné lieu à quelques énormités, comme « ils avaient pu ».

- enfin, le sens de *consequor* fut souvent mal cerné : « poursuivre (sans COD), s'atteler, s'attacher » ne donnent ici rien de bon.

### 3) *post autem... flagrauerunt*

La phrase se compose d'une principale (*post autem... incredibili... flagrauerunt*) et de trois ablatifs absolus insérés dans celle-ci. *Post* a la valeur adverbiale de *postea*. Pour ce qui est des ablatifs absolus : *adhibeo* peut signifier « avoir recours à », mais fait certainement allusion à la venue à Rome de rhéteurs et d'orateurs grecs. On devrait donc plutôt traduire : « après avoir fait venir des savants en la matière ». *Cognitis...* : « après avoir pris connaissance / s'être imprégnés de leurs écrits ».

Erreurs commises :

- *post autem* traduit comme une conjonction (et intégré à l'ablatif absolu)
- *auditis oratoribus* : « vous entendez les orateurs » (sic).
- « les orateurs que furent les Gracques » (sic).
- *cognosco* ne peut ici avoir le sens de « reconnaître, observer ».
- *litteris* : « lettres » (confusion avec *epistula*).
- *orator* traduit par « discours ».
- *adhibitibus doctoribus* : « intégré leur savoir / appliqué leurs préceptes ». Ces traductions faisaient de *doctores* un mot neutre.
- *doctoribus* fut parfois pris pour un comparatif : « plus savants » (*doctioribus*).
- *incredibili* : « il est incroyable » : même si le candidat n'a pas pris ce mot pour un adjectif, sa traduction, fort compliquée, donne l'impression d'une grossière erreur.
- plus gênante est l'erreur sur la place de *-que* : « après avoir connu les orateurs grecs, les avoir écoutés, et s'être approprié leurs œuvres ». Or *cognitis* ne peut faire partie du premier abl. abs., et *doctoribus* n'était pas traduit.
- *nostris homines* : « nos citoyens / nos hommes » étaient pour le moins maladroits.
- *flagrare* mal compris (nous avons trouvé : « s'épanouir, se distinguer »). Il n'est pas interdit, en cas d'ignorance (excusable), de recourir au français « déflagration » ou « conflagration » pour comprendre ce verbe.
- erreur morphologique sur *dicendi* : « s'appliquèrent avec un zèle... à ce qu'on leur dit » revenait à confondre gérondif et participe parfait passif.

### 4) *Excitabat... superaret*

La subordonnée *ut... usus frequens* est introduite par *excitabat*, dont le sens est « pousser à ». Deux relatives ont l'une pour antécédent *doctrinam*, l'autre *usus frequens*. Pour le détail : *multitudo causarum* signifie « la multitude des causes (sens judiciaire) en tout genre ». *Consequor* a le même sens que précédemment. *Doctrina* (l'enseignement théorique) s'oppose à *usus* (la pratique). Traduisons : « ..les poussaient à ajouter, à l'enseignement théorique que chacun avait acquis par l'étude, une pratique fréquente – laquelle est supérieure aux préceptes de tous les maîtres ».

Erreurs commises :

- *excitabat ut* : « les excitait, de telle sorte que ». *Ut* est complétif et non consécutif.
- *in omni genere...* signifie : « (de causes) en tout genre » et non pas « de toutes sortes de causes » (*causarum* détermine *multitudo* et non pas *genere*), encore moins « dans toute espèce de cas ».
- *causa* : son sens judiciaire n'a pas toujours été compris (« motif, discours, sujet d'étude » ne conviennent pas).

- *quisque* : un homme. Même conseil que précédemment à propos des indéfinis.
- *suo studio* : « selon son goût ». La nuance de « selon » ne peut convenir à l'ablatif.
- *usus frequens* : « fréquentation habituelle ».
- « couronnait les principes de toutes les magistratures » : deux erreurs, l'une sur *praeceptum*, l'autre, plus grossière, sur *magister* (*magister* a parfois été traduit par « magistrat »).

#### 5) *Erant autem... dignitatem*

La phrase comporte une principale et une relative ayant pour antécédent *praemia*. *Praemium* a le sens de « prix » (récompense) que ce mot a encore en anglais. *Exposita* : il faut aménager légèrement son sens de « être à la disposition » en celui de « être promis à ». *Ad (gratiam)* peut être développé en un verbe, pour plus de clarté : « les récompenses les plus importantes – elles le sont encore aujourd'hui – étaient promises à cette étude, et venaient conférer reconnaissance, richesse ou dignité ».

Erreurs commises :

- La principale erreur portait sur le sens de *praemium*, et en entraînait souvent d'autres, par exemple sur *expono* (« il y avait de grands talents qui étaient déployés »). *Praemium* devrait pourtant faire partie du vocabulaire de tout candidat. Or il a souvent été traduit par « prémices », « talents », ou « préceptes ».
- *huic studio* : « promises pour cette application » était incorrect en français, sans compter que *studium* est fort mal rendu, de même que dans la traduction : « très importants pour ce zèle, les prix proposés », ou encore avec « les prix reçus pour l'élégance ».
- « les récompenses tirées de (ce zèle) » : traduisait un ablatif pour un datif, au mépris de *huic*.
- *ad gratiam* : plusieurs erreurs, à la fois sur le sens de *gratia* (qui ne signifie pas « la grâce ») et sur celui de *ad* (« par reconnaissance, en remerciement »).
- *opes* souvent traduit par « travail » (confondu, comme souvent, avec *opus* ou *opera*). *Ops* devrait faire partie des mots clés du candidat 'idéal'.

#### 6) *Ingenia... praestiterunt*

Une proposition comparative insérée dans la principale (*ut* a le sens de « comme »). *Nostrorum hominum* signifie « nos compatriotes ». *Multum* est un adverbe (« de beaucoup »). *Ceteri* veut dire « tous les autres ». On peut toutefois éviter la lourdeur de « sur celui de tous les autres hommes de tous les peuples » en traduisant par : « sur celui des hommes de tous les autres peuples ».

Erreurs commises :

- *uero* : traduit par « aussi / vraiment » ; le sens qui s'impose est « quant aux (talents) ».
- « vu que nous avons de nombreuses raisons de le penser » : une fausse interprétation du sens de *possumus*.
- « quand nous pouvons » : *ut* temporel, alors qu'il s'agit d'un *ut* comparatif.
- *multis rebus* : « par de multiples moyens ». Le faux-sens porte sur *rebus* (« par de multiples preuves » serait meilleur).
- *hominum* : « ancêtres ». Or Cicéron parle aussi de ses contemporains.
- *multum* etc. : « beaucoup de nos hommes ». Cette erreur fut, hélas, fréquente. Comment confondre *multum* et *multorum* ?
- *ceteris* : « au-dessus d'autres » ; *ceteri* : « tous les peuples » : sur *ceteris*, voir supra.

- *gentium* : « espèces » (confusion avec *genus*).

#### 7) *Quibus de causis... inueniri*

Une interrogative au subjonctif présent (« qui ne s'étonnerait à bon droit... »), gouvernant une infinitive : *ex omni... inueniri*. *Ex omni memoria* : on peut voir en *omni* un hypallage = *ex memoria omnium aetatum* : « dans la mémoire de toutes les générations, de toutes les époques, de toutes les cités »

Erreurs commises :

- *Quibus de causis* : « de tout cela », ou « pour quelles raisons, quelqu'un... ». La première erreur porte sur le sens de *de*, la seconde méconnaît le relatif de liaison.
- *miretur* : « s'étonnera » ou « serait / était admiré » (!). A l'écrit comme à l'oral, le déponent est parfois confondu avec un passif.
- *ex omni memoria* : « d'après la mémoire » : fréquentes omissions de *omni* (passons sur le ns. « de toute la mémoire, on trouve »).
- *ex omni memoria... inueniri* : « tirer de la mémoire » (confusion *inuenio* / *inueho* ?).

#### 8) *Sed enim... conlectum*

On notera seulement le comparatif *maius... quam* (sur *hoc* voir notre note). *Conlectum* rend l'idée cicéronienne que l'éloquence est la synthèse de plusieurs disciplines. Il faut garder à *pluribus* le sens comparatif (« plus... qu'on ne le pense ») = « et opère la synthèse de plus de disciplines qu'on ne le pense ».

Erreurs commises :

- *Hoc quiddam* : « cette certaine éloquence » ; « l'éloquence est plus grande » (*quiddam* omis).
- *maius* : « plus riche ».
- *pluribus* : « la plupart » (confusion avec un superlatif). *Pluribus* parfois traduit comme un ablatif de moyen (par beaucoup de disciplines).
- *conlectum* a fait l'objet de nombreuses erreurs, plus ou moins graves : « a été choisi / recueilli / est présente (?) / est l'objet de / est atteint par / est comparé » (confusion avec *confero*). Passons sur la traduction de *conlectum* par « la lecture » !

#### 9) *Quid... difficultatem*

La note élucidait l'armature de cette phrase interrogative. Dans la note, « ce fait » se rapportait évidemment à un fait déjà énoncé, c'est-à-dire au faible nombre des vrais orateurs. Ce faible nombre est comparé par Cicéron au grand nombre d'"étudiants", à l'abondance des maîtres, etc. *In* (en facteur commun : *in multitudine, copia*, etc.), si mal compris, avait le sens de « au vu de, au regard de », « étant donné » : « quelle autre explication proposer de ce fait, au vu de l'immense foule des élèves, de l'extrême abondance des maîtres..., sinon, justement, la grandeur et la difficulté incroyables de cet art ? ».

Erreurs commises :

- comme nous l'avons dit, *in* fut fort maltraité. Beaucoup, lisant ou interprétant mal la note, ont compris que l'on recherchait une explication au grand nombre d'élèves (voir supra), et ont traduit : « quelle autre explication proposer du très grand nombre... ».
- *praemium* a parfois été traduit différemment de la l. 11. Le malheur est que, chez certains, la seconde traduction est bonne, mais que cela ne les amène pas à revenir sur la première occurrence de *praemium*, où leur traduction était

erronée.

- *discentium* : « doctrines » ou « enseignements » (nous avons même trouvé : « divergences », sans doute à la suite d'une confusion de *disco* et de *discedo*) ;  
*magistri* : « enseignements »
- *summa copia* : « le plus haut sommet (« des enseignements », sans doute ?)
- *copia* : « diversité »
- *ingenium* : « caractère » (la traduction qui s'impose ici comme ailleurs, est : « talents » (« des talents éclatants... »).
- *eloquentiae* fut parfois pris pour un génitif (« les récompenses de l'éloquence proposées »), alors qu'il s'agit du complément de *propositis*, au datif.
- beaucoup n'ont pas vu que *incredibilem* déterminait à la fois *magnitudinem* et *difficultatem*. Nous avons trouvé ici nombre d'incorrections (« la certaine et incroyable importance... »).

En résumé, pour revenir sur les fautes les plus fréquentes, nous mettons les candidats en garde contre les erreurs de temps et de mode, ou de voix (passif/ déponent), contre la lecture hâtive du texte et des notes. Nous leurs conseillons de revoir attentivement la morphologie des indéfinis et de bien distinguer les prépositions des conjonctions.

Les lecteurs de ce rapport auront compris que cette version n'a pas été une réussite de premier ordre. Les notes et la moyenne s'en ressentent :

Note maximale : 19 ; minimale : 0 ; moyenne : 9,22 (10,57 en 2013). Notons tout de même que huit des dix candidats qui ont obtenu plus de 15 sont admissibles.

**Jury** : M. Jean-Denis BERGER, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Pascale BOURGAIN, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. Frédéric DUVAL, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

## 5. THÈME LATIN

### LES SIX BOURGEOIS DE CALAIS<sup>1</sup>.

Édouard<sup>2</sup> était si fort irrité de la longue défense des habitants que d'abord il ne voulait les recevoir qu'à discrétion<sup>3</sup>, et il destinait les plus riches à la mort et au pillage. Enfin il exigea qu'on lui livrât six des principaux bourgeois pour les faire mourir, et ne voulut jamais se relâcher<sup>4</sup> qu'à cette condition, tant il était inexorable. Une si dure proposition étant rapportée dans l'assemblée du peuple, tous furent saisis de frayeur. En effet que faire ? À quoi se résoudre dans une si cruelle extrémité ? Qui seront les malheureux qu'on voudra livrer à une mort certaine ? Comme ils étaient dans ce trouble, ne sachant à quoi se déterminer, le plus honorable et le plus riche de tous les habitants de la ville, nommé Eustache<sup>5</sup>, se présenta au milieu du peuple, déclarant qu'il se dévouait volontiers pour le salut de sa patrie. Cinq autres bourgeois suivirent cet exemple, et comme on les eut amenés au roi, ils se jetèrent à ses pieds pour implorer sa miséricorde ; il ne voulut point les écouter.

Bossuet, *Abrégé d'histoire de France*.

<sup>1</sup>. Ne pas traduire le titre.

<sup>2</sup>. Édouard III (1312-1377), *Edoardus* ; l'épisode se passe en 1347.

<sup>3</sup>. Il voulait qu'ils se livrassent sans condition, qu'ils se rendissent à sa discrétion.

<sup>4</sup>. Se relâcher : s'adoucir.

<sup>5</sup>. *Eustachius*.

Le jury a examiné 49 copies, soit 11 de moins que l'an dernier, qui avait vu une augmentation sensible du nombre de candidats choisissant le thème latin. Il en a noté 10 entre 0,5 et 04,5, 11 entre 5 et 9,5, 13 entre 10 et 14,5, 15 entre 15 et 19,5. L'impression d'ensemble est plutôt positive, ce dont témoigne la moyenne, qui s'établit à 10,70 ; c'est une élévation de plus d'un point par rapport aux chiffres de 2013. On semblerait donc avoir gagné en qualité ce que l'on a perdu en quantité : nous n'avons pas trouvé de lot de très mauvaises copies comme l'an dernier, et les thèmes honorables (*honestus*, et non *honorabilis*, en latin classique), voire bons, ne manquent pas. Sur les 23 candidats déclarés admissibles au concours A, 19 avaient choisi le thème latin comme option. Seuls 6 y ont obtenu une note inférieure à 15/20. Dans un cas spectaculaire, l'épreuve de thème s'est avérée capitale, puisque le dernier candidat déclaré admissible était l'auteur d'une excellente copie notée à 19,5/20 (ce candidat, en l'occurrence une candidate, a d'ailleurs été finalement admis grâce à une remarquable remontée).

En préambule, nous souhaiterions rappeler aux candidats qu'ils sont priés d'écrire lisiblement (le doute ne leur bénéficiera pas en la matière !), et au moins une ligne sur deux.

Le texte n'offrait aucune véritable difficulté de compréhension : peut-on trouver langue plus limpide que celle de Bossuet ?

Nous commencerons par des remarques au fil du texte. *Si fort irrité* pouvait se rendre simplement par *tam iratus* (si l'on adoptait *iratus*) ; il était inutile d'ajouter *tam ualde, tam uehementer, uel sim.* (sans parler de *tam iratissimus*, franchement fautif) car *si fort* forme une unité qui équivaut à *si* (on ne peut dire \**si très irrité*). En raison du complément, *iratus* n'était d'ailleurs pas forcément la meilleure solution ; *iratus* + datif s'applique à des personnes (« en colère contre quelqu'un »), *iratus de* devient peu satisfaisant lorsqu'il faut ajouter un groupe assez long, dont le noyau est un substantif abstrait (*defensio* p. ex.). Mieux valait songer à une locution comme *aegre ferre*, qui appelle une proposition infinitive. *Irascor* « se mettre en colère », quoique acceptable, décrit un processus en cours, non un état.

Pour rendre *les plus riches*, la meilleure solution était le tour *optimus quisque*, ici *ditissimus quisque* ou *opulentissimus quisque*.

S'agissant de *il ne voulait les recevoir qu'à discrétion*, la note paraît avoir été parfois mal interprétée ; le jury voulait, en glosant, aider les candidats, à supposer qu'ils n'aient pas bien compris l'expression un peu vieillie de Bossuet. Il suffisait d'utiliser l'une des locutions courantes désignant la reddition totale, « sans condition », comme dit le français — mais pas le latin, et il ne fallait évidemment pas traduire mot à mot *sine condicione*, qui ne se dit pas. Si l'on n'avait pas en tête une de ces locutions si fréquentes chez César ou Tite Live, on ouvrait alors son Gaffiot à *dedere*, à *dicio*, ou à *potestas*, et l'on trouvait une bonne solution. Signalons au passage que « se rendre » se dira *se dedere*, à la rigueur *dedi*, mais il n'existe pas d'emploi intransitif à sens réflexif de *dedere*, contrairement à ce que semblent penser un nombre non négligeable de candidats. À ce propos, nous ajouterons que le réfléchi du français est trop souvent mécaniquement rendu par un réfléchi, alors que le latin préfère généralement le passif à sens moyen (type *uehor* « je me déplace ») ; ainsi, « je me porte en avant », *praeferor*, non \**me praefero*.

*Il était si fort irrité que* : une erreur grave, malheureusement assez fréquente, est la confusion entre consécutive en *tam... ut* et comparative en *tam/tantum... quam/quantum*. L'identification correcte des subordonnées est un exercice qui paraît avoir quelque peu disparu de l'enseignement secondaire, et c'est bien dommage...

On s'est demandé si certains ne confondaient pas *sine* et *nisi* : « il ne voulut pas se relâcher sinon à cette condition », *nisi eā lege/condiciōne*. Il était fort maladroit de reporter la négation sur le verbe : *\*unquam noluit* à la place de *nunquam uoluit* est à tout le moins bizarre, et eût été sans doute peu compréhensible pour un Latin ! Plus généralement, l'expression de la restriction au moyen de *nisi* mériterait d'être (re)vue.

Les deux premières phrases ont été une occasion de confusions dans les réfléchis, alors que le texte était un vrai cas d'école : *il exigea qu'on lui livrât six des principaux bourgeois*. Lui renvoie à Édouard, auteur des propos. Ce sera sans hésitation un réfléchi.

Si l'on traduit « il voulait qu'ils se livrassent à lui », on aura quelque chose comme *uolebat eos sibi se dedere, sibi* renvoyant à Édouard, dont émane le désir évoqué, et *se* est un « réfléchi direct ». Le latin pratique la coexistence pacifique des réfléchis de nature différente, les amphibologies possibles ne sont pas plus gênantes que celles qu'on rencontre précisément en français du fait qu'il n'y a pas, en notre langue, de « réfléchi indirect ».

La construction de *uelle* paraît mal maîtrisée dans bien des cas. *Velle* peut être un verbe de sens plein exprimant les intentions du sujet : « je veux que ». Ce sera *uelle* avec proposition infinitive, construction majoritaire dans la langue classique, ou *uelle* avec une paratactique au subjonctif. *Velle* peut être auxiliaire modal : « je veux aller ». Ce sera alors *uelle* avec un infinitif, *uolo ire*. *Velle* suivi d'une infinitive dont le sujet est coréférentiel avec le sujet principal, pour être une tournure attestée, n'en est pas moins à éviter, d'abord parce qu'elle reste relativement rare, ensuite parce que c'est une source de complications, donc d'erreurs. Les candidats sont encouragés à aller au plus simple.

*Tant il était inexorable* a été généralement calqué, ce qui est une mauvaise solution. Pour rendre une telle proposition introduite par « tant », dont le sens est causal ou justificatif, il valait mieux faire une consécutive : « il était si inexorable que... », ou bien une relative au subjonctif appuyée sur *quippe* par exemple. Quant à *\*tantus inexorabilis*, c'était un solécisme caractérisé.

Les infinitifs délibératifs du français ont été correctement rendus dans la majorité des copies par le subjonctif délibératif latin. Encore fallait-il penser à utiliser l'imparfait du subjonctif, car on est dans un contexte au passé. En revanche, d'aucuns croient apparemment à l'existence de l'infinitif délibératif en latin. Dans l'interrogation indirecte, on retrouve le même infinitif délibératif en français : *ne sachant à quoi se déterminer*. Il se rend simplement en latin par le subjonctif, qui subit la concordance des temps. On peut donc avoir quelque chose comme *cum nescirent quid decernerent*. Signalons que l'ajout de *debere* ou *posse*, certes non sanctionné, est un calque du français (*ne sachant à quoi se déterminer* ou *à quoi ils devaient/pouvaient se déterminer*). Si l'on adopte l'expression *consilium capere, quid consili(i)* est meilleur que *quod consilium* (*\*quid consilium* est un barbarisme). Plus embarrassante s'est avérée la phrase *Qui seront les malheureux qu'on voudra livrer à une mort certaine ?* Il ne fait pourtant pas de doute que c'est ce qu'on appelle traditionnellement « discours indirect libre ». Il s'agit bien encore de la pensée des Calésiens, et non de celle de Bossuet (que signifierait dans ce cas le futur ?). Le futur a sans doute désarçonné les candidats ; Bossuet a évité la concordance attendue : *qui seraient les malheureux qu'on voudrait... ?* Le subjonctif délibératif continue donc de

s'imposer. La structure interrogative à double détente du français, interrogative avec verbe être suivie de relative, ne se décalquera pas en latin. On pouvait aboutir à quelque chose comme *quos miseros ad mortem certam mittere uellent* ? (le *on* renvoie aux Calésiens).

La proposition *déclarant qu'il se dévouait volontiers pour le salut de sa patrie* a donné lieu à une maladresse stylistique — l'emploi d'un participe présent apposé, sur le modèle du français —, et à un solécisme très fréquent : l'oubli de l'un des réfléchis. *Dixit se<sup>1</sup> pro salute patriae suae se<sup>2</sup> deuouere* « il déclara qu'il (*se<sup>1</sup>*, réfléchi indirect renvoyant au sujet du verbe déclaratif) se (*se<sup>2</sup>*, réfléchi direct, complément d'objet de *deuouere*) dévouait... ». Difficile de savoir lequel des deux *se* a été omis ! *Se deuouere* est mieux adapté que *se dedere*, et on dira *se deuouere pro salute patriae*, non *\*se deuouere saluti patriae* (mais *se dis inferis deuouere*).

Une subordonnée en *cum* était une solution aisée pour traduire *comme on les eut amenés au roi*. On privilégiera le subjonctif, majoritaire avec le « *cum historicum* » ; et on choisira le plus-que-parfait, qui exprime une antériorité dans un contexte au passé. Le parfait dénote l'antériorité par rapport à un présent. *Postquam* était possible, avec l'indicatif parfait (normalement, *postquam* avec le plus-que-parfait exprime nettement la cause).

*Un homme nommé Eustache* se dira couramment *uir Eustachius nomine* (le type *Eustachio nomine*, avec attraction du cas, a été accepté, bien que fort peu attesté) ; en revanche, on dira *uir cui nomen Eustachio* (datif) est. *\*uir cuius nomen est...* a été sanctionné, car non attesté. Les verbes *appellare*, *nominare* ou *uocare* ne s'emploient guère dans un tel contexte.

Il est temps de faire place à un florilège sommaire des *mille e tre* erreurs rencontrées dans les copies.

Écrire *conditio* à la place de *condicio* a été considéré comme un faux-sens ; quoi qu'on trouve dans les dictionnaires de thème, en « vrai latin », comme disait Gaffiot, *conditio* désigne soit la fondation (*conditiō*), soit l'assaisonnement (*conditiō*).

En matière de barbarismes, le verbe *uelle*, qui revient plusieurs fois dans le texte, a particulièrement excité la créativité des candidats, et a fourni l'essentiel des gros et gras barbarismes : *\*uellit*, *\*uolas*, *\*uolant*, *\*uelibent*, *\*uolebit*, sans parler de formes de passif... Il serait souhaitable que les candidats se souvinsent de l'existence de *nolo*, *nolui*, *nolle*, et évitassent *\*non uolo*, *\*non uelle*. Par contraste, le grand classique *\*potebant* est resté un hapax. Autre grand classique du barbarisme : quelques traces de la confusion entre le nom de l'homme et celui de la force au pluriel (*uiri / uires*).

Rappelons que les verbes intransitifs n'ont par définition pas de participe passé (sauf une forme invariable de neutre singulier, qui sert à la formation, aux temps du perfectum, des passifs impersonnels du type *pugnatum est*), puisque celui-ci est en latin par nature passif (sauf, bien sûr, chez les déponents). *\*populus conuentus* « le peuple assemblé » contient donc un barbarisme.

On ne saurait non plus affubler les verbes intransitifs d'un adjectif verbal à sens d'obligation, puisque cet adjectif est *passif* : *\*moriendus sum* est impossible, seul *mihi moriendum est* existe.

Le participe futur ne saurait être passif, les *dedituri sint* et *damnaturi essent* rencontrés ne peuvent être que des actifs : « ils sont sur le point de livrer/condamner ».

On dénoncera encore les changements intempestifs de conjugaison : *\*traderi*, *\*dicans*, *\*occidandos*.

Concernant le style et le vocabulaire, nous serons plus brefs. La règle générale — valable tant pour le latin que pour les langues vivantes —, est qu'on doit s'abstenir de décalquer le français pour chercher l'« idiotisme » approprié.

Les *bourgeois* sont simplement des *ciues*, éventuellement des *municipes*, mais pas des *Quirites* !

Plusieurs copies sont émaillées de gallicismes d'un goût très douteux : l'emploi de *unus* comme indéfini (dans *une si dure proposition*), *unice si (sic)* pour dire « seulement si » (2 fois).

*Rogatio*, qui désigne une proposition de loi, est un faux-sens puisqu'il s'agissait de désigner ce qui était, à l'évidence, une proposition de paix.

Les candidats devraient être plus attentifs à ce qui se dit des choses ou des personnes (ou des animés). On connaît la boutade d'Alphonse Allais : « Quoi de plus inhumain qu'un sacrifice humain ? ». En latin, une *inhumana necessitas/extremitas* a de quoi laisser perplexe !

Certains effets stylistiques, recherchés ou involontaires, ont des degrés de réussite variable ; nous avons décidé de sanctionner les polyptotes du genre *honestissimus incola ex omnibus incolis*, ou, pire, *honestissimus ciuis ex omnibus ciuibus ciuitatis*. Ne peut pratiquer la *Kunstprosa* qui veut !

Cinq autres se dira *quinque alii* ; il est absurde de coordonner un cardinal et un indéfini (\**quinque aliique*). On ne coordonne pas non plus un qualificatif avec un indéfini ou un cardinal.

Il est préférable — quoique l'usage soit loin d'être général — que le régime soit contigu à la préposition dont il dépend : mieux vaut écrire *ad contionem populi* plutôt que *ad populi contionem*, *ad pedes eius* ou *eius ad pedes* que *ad eius pedes*.

Il est entendu que toutes les remarques que nous avons faites ne relèvent pas de la moquerie facile, car nous sommes conscients que le thème requiert une bonne gymnastique, parfois à la limite de l'acrobatie ; elles n'ont d'autre objet que d'inciter les candidats à progresser, sous la conduite éclairée de leurs maîtres.

**Jury** : M. Jean-Paul BRACHET, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. Cédric GIRAUD, maître de conférences à l'Université de Nancy II ; M. François PLOTON-NICOLLET, maître de conférences à l'Université d'Orléans

## 6. VERSION GRECQUE

Πατήρ γάρ, οὐδέν ἄλλο, σοὶ πρόσχημ' ἄει  
 ὧς ἐξ ἐμοῦ τέθνηκεν· ἐξ ἐμοῦ, καλῶς  
 ἔξοιδα· τῶνδ' ἄρνησις οὐκ ἔνεστί μοι·  
 ἢ γάρ Δίκη νιν εἴλεν, οὐκ ἐγὼ μόνη,  
 ἢ χρῆν σ' ἀρήγειν, εἰ φρονοῖς' ἐτύγχανες·  
 ἐπεὶ πατήρ οὗτος σὸς δν θρηνεῖς ἄει  
 τὴν σὴν ὄμαιμον μοῖνος Ἑλλήνων ἔτλη  
 θῦσαι θεοῖσιν, οὐκ ἴσον καμῶν ἐμοὶ  
 λύπης, ὅτ' ἔσπειρ', ὥσπερ ἢ τίκτους' ἐγώ.

Εἶεν, δίδαξον δὴ με τοῦ χάριν τίνων  
 ἔθυσεν αὐτήν. Πότερον Ἄργείων ἐρεῖς ;  
 ἀλλ' οὐ μετήν αὐτοῖσι τὴν γ' ἐμὴν κτανεῖν,  
 ἀλλ' ἀντ' ἀδελφοῦ δητὰ Μενέλεω κτανῶν  
 τᾶμ' οὐκ ἔμελλεν τῶνδέ μοι δώσειν δίκην ;  
 Πότερον ἐκείνῳ παῖδες οὐκ ἦσαν διπλοῖ,  
 οὔς τῆσδε μᾶλλον εἰκὸς ἦν θνήσκειν, πατρὸς  
 καὶ μητρὸς ὄντας ἦς ὁ πλοῦς ὅδ' ἦν χάριν ;

La version soumise aux candidats était un extrait de l'*Électre* de Sophocle (vers 525-541), dont le thème était explicitement indiqué par le titre (*Face à sa fille Électre, Clytemnestre justifie le meurtre d'Agamemnon*). La connaissance de l'histoire des Atrides fait partie du bagage des hellénistes en Classes préparatoires, tant à travers la littérature grecque qu'à travers, par exemple, l'*Iphigénie* de Racine, et ce texte n'avait rien de déconcertant. Clytemnestre y développe un argument simple : le meurtre d'Agamemnon fut un acte de justice, rendu légitime par le crime qu'avait été le sacrifice d'Iphigénie, et Électre manque de bon sens en ne voulant pas le comprendre.

Une fois de plus, le jury voudrait, par ce compte rendu, suggérer qu'un mot-à-mot rigoureux, fondé sur une analyse morphologique et syntaxique précise, permet de parvenir à une traduction juste. La complexité du texte n'est souvent qu'apparente, et la division des difficultés permet des solutions simples.

L'analyse de la première phrase est plus simple que ne l'ont pensé certains candidats : « Car c'est ton père, et rien d'autre (οὐδέν ἄλλο), qui pour toi (σοὶ) est sans cesse (ἀει) un prétexte (*qui sans cesse est ton prétexte*), parce qu'il est mort de ma main » (ἐξ ἐμοῦ, avec une valeur forte de ἐκ + génitif, l'expression étant répétée). L'interprétation de ὧς méritait attention. Clytemnestre assume la pleine responsabilité de l'acte : ἐξ ἐμοῦ, καλῶς ἔξοιδα, « ... de ma main, je le sais fort bien ! ». La phrase suivante se comprend à partir du mot-à-mot : τῶνδ' ἄρνησις (cf. le verbe ἀρνέομαι) « la négation de ces choses-là » οὐκ ἔνεστί μοι « ne m'est pas possible ». Le vers 4 n'offrait pas de difficulté : « ... car c'est la Justice (Δίκη), qui l'a pris en faute (qui l'a condamné : νιν εἴλεν, aoriste 2 de αἰρέω, sens I. 3 du Bailly), et non moi seule ». La Justice (Δίκη) est l'antécédent du pronom

relatif ἧ et la construction se présente comme suit (l'emploi des verbes à l'imparfait marquant l'irréel du présent) : la Justice « que tu devrais défendre, secourir » (χρῆν irréel du présent + proposition infinitive avec le verbe ἀρήγειν + datif), mot-à-mot « si tu te trouvais être dans ton bon sens » (construction bien connue de τυγχάνω avec un participe, le verbe φρονεῖν signifiant « être dans son bon sens, être sensé, avoir sa raison »). Commence ensuite le réquisitoire contre Agamemnon, et l'analyse ne présente guère de difficulté : « car ce père, ton père (remarquer l'insistance : πατήρ οὗτος σὸς ...), sur lequel tu te lamentes sans cesse (θρηνεῖς + pronom relatif ὃν à l'accusatif), lui seul des Grecs (de tous les Grecs : μόνος Ἑλλήνων, génitif partitif) a osé (ἔτλη, de τλάω) sacrifier aux dieux (θῦσαι θεοῖσιν) ta sœur » (τὴν σὴν ὄμαιμον, litt. « celle qui était de même sang que toi »). L'argument suivant laisse poindre un accent féministe intéressant, la construction grammaticale étant plus délicate : « ... (lui, Agamemnon) qui n'avait pas souffert (καμών participe aoriste 2 de κάμνειν) une peine égale à moi = à la mienne ». Construire ἴσον comme complément de καμών, avec une détermination exprimée au génitif (λύπης), ἴσον régissant normalement un complément au datif, avec, pour le sens, une corrélation ἴσον ... ὥσπερ... : littéralement, « il n'avait pas souffert, en fait de peine (de douleur, λύπης), quelque chose d'égal à moi, lorsqu'il l'avait engendrée (ἔσπειρε, 3<sup>e</sup> personne du singulier de l'aoriste de σπείρω), comme moi à l'enfanter » (bien distinguer τίκειν de σπείρειν). On peut traduire par exemple : « ... il n'avait pas souffert, à l'engendrer, une peine égale à la mienne en l'enfantant ». Le vers 10 offrait une difficulté qui a inspiré de l'indulgence au jury : la construction des deux interrogatifs au génitif, « Eh bien, apprends-moi donc (δίδαξον impératif aoriste de διδάσκω) pour qui (τοῦ = τίνος), pour quels hommes (τίνων : juxtaposition et répétition du complément de χάριν, pour produire un effet de vivacité) il l'a sacrifiée ? ». Le ton est extrêmement vif, et la deuxième question de Clytemnestre est elle aussi un peu elliptique : « Est-ce que tu diras (diras-tu que) c'est pour les Argiens ? », Ἀργείων se construisant avec χάριν sous-entendu, et répondant à l'interrogatif τίνων. Il fallait ensuite reconnaître la construction de μέτεστι (ici la forme est à l'imparfait μετῆν) avec le datif : « Mais ils (αὐτοῖς = les Argiens) n'avaient pas le droit de tuer (κτανεῖν infinitif aoriste 2 de κτείνω) du moins ma fille (τὴν γ' ἐμήν, remarquer la particule) ». Le deuxième ἀλλὰ (vers 13) introduit un nouveau grief, cette fois contre Ménélas, qui a consenti au sacrifice d'Iphigénie bien qu'il fût l'offensé et qu'il eût deux enfants (dans la version ici suivie par Sophocle) – et plus encore contre Hélène. En se substituant à son frère Ménélas (ἀντί + génitif), Agamemnon, « qui a tué ma fille » (κτανὼν τᾶμα était expliqué) « ne devait-il pas (μέλλω + infinitif futur) me rendre raison (δίκην δίδωμι, le verbe étant au futur) de cela (τῶνδε génitif neutre pluriel complément de δίκην) ? ». Les deux enfants de Ménélas et d'Hélène – cause de l'expédition des Argiens – étaient des victimes mieux trouvées. L'analyse des vers 15-16 demandait de la rigueur. Traduction : « Est-ce que celui-là (ἐκεῖνω = Ménélas) n'avait pas deux enfants (παῖδες ... διπλοῖ) qu'il eût été plus normal de voir périr, plutôt qu'elle ... ». Le pronom relatif οὗς (antécédent : παῖδες) est sujet de l'infinitif θνήσκειν, la proposition infinitive (οὗς ... θνήσκειν) étant régie par εἰκὸς ἦν (il était normal). Mot-à-mot : « il était plus normal (μᾶλλον εἰκός) que ces enfants périssent, plutôt qu'elle (τῆσδε = Iphigénie, le génitif étant gouverné par μᾶλλον) ». La fin du texte met en évidence la responsabilité de la mère de ces enfants, Hélène. Au vers 17 le participe ὄντας est apposé à οὗς (les enfants), et l'on construit : « ... puisqu'ils étaient enfants (ὄντας + génitif) d'un père et d'une mère à cause de laquelle (ἧς ... χάριν, le pronom relatif ἧς ayant pour antécédent μητρός) se faisait cette expédition (ὁ πλοῦς ὄδ' ἦν) ». Hélène est responsable de l'expédition, et ce sont ses enfants qui auraient dû être sacrifiés, et non Iphigénie !

Dix-sept candidats ont composé, et la moyenne de l'épreuve est de 9,38/20. Quatre bonnes et même très bonnes copies ont été notées 18,5/20 (une copie), 16,5/20 (une) et 14/20 (deux). Quatre autres copies ont obtenu entre 10/20 et 12,5/20. Mais neuf copies se situent en-dessous de la moyenne : cinq sont faibles ou très faibles (notées entre 2/20 et 6/20), quatre sont médiocres (notées de 7/20 à 9/20).

*Jury* : M. Philippe HOFFMANN, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; Mme Brigitte MONDRAIN, directrice d'études à l'École pratique des hautes études.

## 7. VERSION ANGLAISE (LVE 1)

### Meeting a great man

**Just past the locomotive, the representative of Illinois's first District stationed himself in front of an empty gilded wagon whose sides were emblazoned with the name of Gautier, the town's leading caterer, a Frenchman who was, some claimed but never he, the lost Dauphin of France.**

**As Washburne watched the sleepy travellers disembark, he wished that he had brought with him at least a half-dozen Federal guards. Since the guards were just coming off night duty, no one would think it odd if they should converge, in a casual sort of way, upon the depot. But the other half of the semi-official Joint Congressional Committee of Two, Senator William H. Seward of New York, had said, "No, we don't want to draw *any* attention to our visitor. You and I will be enough." Since the always-mysterious Seward had then chosen not to come to the depot, only the House of Representatives was represented in the stout person of Elihu B. Washburne, who was, suddenly, attracted to a plainly criminal threesome. To the left, a small sharp-eyed man with one hand plunged deep in his overcoat pocket where the outline of a derringer was visible. To the right, a large thickset young man with both hands in his pockets—two pistols?**

Gore Vidal, *Lincoln. A novel*, 1984.

Le passage était extrait du gros roman-biographie de Gore Vidal sur Lincoln. Il traite de la violence et de l'hypocrisie de la politique américaine à l'époque. On sent un suspense, une attente ; on apprend à la fin que Lincoln va se faire assassiner. L'assassinat de Kennedy est tacitement à l'arrière-plan (Gore Vidal faisait partie de la famille de Jackie Kennedy).

Le texte ne représente pas de difficultés majeures de compréhension ; il est d'un réalisme journalistique à la Zola, qui a influencé beaucoup d'auteurs américains

contemporains. Certains éléments de vocabulaire sont spécifiquement américains, mais leur sens se devine.

A la ligne 2, « stationed himself » : « se posta » et non « stationna ». Egalement ligne 2, « an empty gilded wagon whose sides were emblazoned with the name of Gautier » : beaucoup n'ont pas compris le sens de « gilded », « doré ». « Un wagon doré vide dont les flancs étaient marqués (ou blasonnés, correct bien qu'un peu sophistiqué) du (ou au) nom de Gautier ». « Caterer », traiteur (la France, pays de la gastronomie) a donné lieu à quelques inventions plus ou moins plaisantes.

Ligne 6, « sleepy travellers » a souvent été traduit par « voyageurs endormis » (des somnambules ?) au lieu de « encore ensommeillés » ou « mal réveillés ». « Sleepy » n'est pas « asleep ».

Ligne 8, « the guards were just coming off night duty » : « les gardes venaient juste de terminer » ou « sortaient juste de » (leur service de nuit). Ligne 9, « in a casual sort of way » : « comme si de rien n'était » allait bien.

Ligne 10, « the semi-official Joint Congressional Committee of Two » a souvent posé problème. C'est ironique : Vidal veut souligner la peur et l'hostilité qui pousse ces messieurs à prendre leurs distances avec Lincoln. « La Commission semi officielle du Congrès réduite à deux membres » convenait.

Ligne 15 : « a plainly criminal threesome » : « un trio manifestement criminel ». Encore une fois, c'est ironique, puisqu'il s'agit de Lincoln et de ses gardes du corps.

Le mot « derring » (ligne 17) a été diversement traduit, les candidats ayant une connaissance relative des armes à feu... ce qui est rassurant. Derringer allait, ou pistolet.

« A soft slouch hat » (ligne 19) : « un chapeau mou à larges bords ».

Ligne 22 : « High cheekbones covered with yellow skin, taut as a drum » : « de hautes pommettes dont la peau jaunâtre était aussi tendue qu'un tambour » ; des pommettes « recouvertes de peau jaune » produit en français un effet bizarre.

Ligne 23, « grip-sack » est en américain un sac de voyage.

Ligne 32, « a fellow politician » : « camarade politicien » ou « comme lui politicien » ou « autre politicien ».

Ligne 33 « who was supposed to be murdered » : « qui devait être assassiné ».

Les notes s'échelonnaient de 5 à 15, avec une moyenne de 11,2.

*Jury* : M. Andrew GALLIX, professeur agrégé à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Catherine RIHOIT, maître de conférences émérite à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

## 8. VERSION ALLEMANDE (LVE 1)

### Die Regeln des Reisens

Eine erste Regel betrifft die Langsamkeit des Reisens, und sie hat konkret für mich zur Folge, dass ich noch immer am liebsten größere Strecken zu Fuß gehe. Selbst das Fahrradfahren verläuft mir oft zu schnell, ganz zu schweigen vom Autofahren. Mit dem Zug ist das Reisen dagegen möglich, wohl auch deshalb, weil ich als Kind sehr viel mit dem Zug und niemals mit dem Auto unterwegs war. Zugfahren bedeutete: Mit einem Vater zu reisen, der als Vermessungsingenieur für die *Deutsche Bundesbahn* arbeitete und daher viele Details der Strecken und Maschinen sehr genau kannte und sich auf den Bahnhöfen mit anderen Mitarbeitern der *Deutschen Bundesbahn* unterhielt. Zugfahren war also Teil des elterlichen Kosmos und keineswegs etwas Fremdes, es war, als sei man ununterbrochen mit guten Verwandten unterwegs, die einem auf jedem Bahnhof und von jeder Lok aus zuwinkten und daher in enger Verbindung zu einem standen.

Eine zweite Regel betrifft das Koordinaten-Netz jener Städte und Landschaften, in denen ich mich zu Hause fühle. Diese Regel wiederum hat ganz konkret für mich zur Folge, dass ich mich nicht allzu weit von diesen Städten und Landschaften entfernen darf. Jede Stadt oder Landschaft,

die ich zum ersten Mal betrete, unterziehe ich gleichsam einem inneren Test: Wie nahe kommt sie meinen Heimatstädten und Heimatlandschaften, was macht sie für mich also »heimatlich« oder »fremd«?

Ein Aufenthalt in fremden oder sogar sehr fremden Städten ist für mich nur schwer möglich, und so breche ich länger geplante Aufenthalte in solchen Städten denn auch meist nach nur wenigen Tagen wieder ab. Eine der für mich fremden, ja sogar sehr fremden Städte ist zum Beispiel Berlin, wo ich es kaum einmal mehr als einige Tage ausgehalten habe und von wo ich schon oft nach nur einem einzigen Aufenthaltstag fluchtartig wieder verschwunden bin.

Der stete Mittelpunkt der Heimatstädte ist dagegen meine Geburts- und Kindheitsstadt Köln, in die ich nun wiederum zu allen möglichen Gelegenheiten und manchmal sogar regelrecht panikartig hin reise, um dort zumindest einige Stunden zu verbringen. So setze ich mich an einem Sonntagmorgen plötzlich in Stuttgart in einen ICE und fahre nach Köln ...

Hanns-Josef Ortheil, *Die Moselreise*, 2010.

Le texte de version proposé aux treize candidats de première langue était extrait de *Das Weiterleben der Moselreise* paru dans l'ouvrage de Hanns-Josef Ortheil *Die Moselreise* publié en 2010.

Dans le passage retenu, intitulé *Die Regeln des Reisens*, Ortheil évoque les principes qui gouvernent encore aujourd'hui sa façon de voyager, principes qui remontent à l'expérience marquante et fondatrice de son enfance.

Le premier de ces principes est évoqué lignes 1 à 17 ; l'auteur y fait l'éloge de la lenteur des déplacements, allant ainsi jusqu'à préférer effectuer de grands trajets à pied. Seuls les voyages en train, en souvenir de ceux, nombreux, qu'il effectua avec son père, employé de la *Deutsche Bundesbahn*, trouvent éventuellement grâce à ses yeux.

Le second principe, lignes 18 à 26, concerne l'attachement de Ortheil à un réseau de villes et de paysages qu'il a tissé dans son enfance et dans lequel il se sent chez lui. C'est d'ailleurs à cette aune qu'il mesure tout nouveau lieu qu'il est amené à découvrir.

Les conséquences immédiates de cette règle sont exprimées par la suite, lignes 27 à 34. Rares sont les villes susceptibles de combler les attentes de l'auteur, ce qui le conduit à interrompre inopinément ses séjours, notamment lorsqu'il doit se rendre à Berlin.

Seule une ville, celle de son enfance, Cologne, lui donne le sentiment d'être chez lui, au point d'éprouver le besoin de s'y rendre de façon impromptue, ne serait-ce que pour y passer quelques heures (lignes 35 à 41).

Le texte ne présentait pas de difficultés grammaticales ou syntaxiques majeures, ce qui n'a toutefois pas empêché quelques candidats de commettre des erreurs.

La forme de « *groß* » au comparatif de supériorité dans « *größere Strecken* » (l. 3) n'était pas suivie de « *als* » et n'indiquait donc pas une augmentation de la qualité exprimée par l'adjectif. Par conséquent, il ne fallait pas chercher à rendre ce sens par « plus ... » (4 copies). Le jury a retrouvé le même type d'erreur pour la traduction de la participiale « *länger geplante Aufenthalte* » (l. 29).

La mise en relief au moyen de « *Selbst* » (l. 3) n'a pas toujours été perçue comme telle.

Le pronom indéfini personnel « *man* » ne s'emploie qu'au nominatif, un grand nombre de candidats ignorait qu'on lui substitue « *einer* » aux autres cas, en l'occurrence ici au datif « *einem* » (l. 15 et 16 ; 6 copies).

La confusion entre le pronom interrogatif « *was* » (l. 25), et son homonyme le pronom relatif indéfini est inadmissible et dénote le peu de réflexion et d'attention dont certains candidats ont fait preuve. Une telle erreur est facile à éviter si l'on prend la peine de remarquer que la première proposition commence par un interrogatif, si l'on tient compte de la ponctuation et qu'à défaut de connaissances, l'on fait preuve d'un peu de logique !

Les erreurs lexicales furent nombreuses et variées.

Certaines relevaient d'un manque de culture alarmant, « *Deutsche Bundesbahn* » (l. 9) devenant « *voie nationale allemande* », « *Köln* » (l. 36) étant francisé en « *Koln* » et « *ICE* » transformé en « *TER* ».

D'autres relevaient de confusions : « *Regel* » / « *Regen* » ; « *Langsamkeit* » (l. 1) / « *Länge* » ; « *aus-halten* » (l. 32) / « *halten* ».

Une analyse de la composition des mots aurait permis d'en approcher la signification, comme pour « *Vermessungsingenieur* » (l. 8-9) ; « *Mitarbeiter* » (l. 11-12) ; « *elterlich* » (l. 13) ; « *betreten* » (l. 23) ; « *heimatlich* » (l. 26) ; « *fluchtartig* » (l. 34) ; « *Mittelpunkt* » (l. 35).

Le bon sens, vu le contexte, aurait dû permettre d'éviter des traductions fantaisistes pour « *Lok* » (l. 15 ; 8 copies).

Enfin, une relecture attentive aurait sans doute permis de corriger la traduction de « *Sonntagmorgen* » (l. 40) qui n'est ni samedi ni lundi matin.

Le jury a par ailleurs malheureusement constaté de réelles lacunes :

- « *Strecke* » (l. 3 ; l. 10) ; « *Maschine* » (l. 10) ; « *Verwandte* » (l. 14) ; « *Landschaft* » (l. 18) ; « *Aufenthalt* » (l. 27) ;
- « *ganz zu schweigen von* » (l. 4-5) ; « *auf den Bahnhöfen* » (l. 11) ; « *zu allen möglichen Gelegenheiten* » (l. 37) ;
- « *betreffen* » (l. 1, l. 18) ; « *unterwegs sein* » (l. 7, l. 14) ; « *sich unterhalten* » (l. 12) ; « *zuwinken* » (l. 16) ; « *unterziehen* » (l. 23) ; « *ab-brechen* » (l. 28-29) ;
- « *möglich* » (l. 6) ; « *ununterbrochen* » (l. 14) ; « *jene* » (l. 18) ; « *inneren* » (l. 24) ; « *fremd* » (l. 26) ; « *einzig* » (l. 33) ; « *stete* » (l. 35) ; « *einige* » (l. 39) ;
- « *noch immer* » (l. 2-3) ; « *wohl auch deshalb* » (l. 6) ; « *also* » (l. 12) ; « *daher* » (l. 16) ; « *wiederum* » (l. 20, l. 36-37) ; « *allzu* » (l. 21) ; « *gleichsam* » (l. 23) ; « *denn auch* » (l. 29) ; « *kaum einmal* » (l. 32) ; « *manchmal* » (l. 37).

Pour conclure, le jury regrette que trop de copies recèlent des fautes de français. La maîtrise de la conjugaison reste souvent approximative et la qualité de la langue laisse parfois à désirer.

La moyenne s'élève à 11. Les notes s'échelonnent de 00,5 à 18,5.

**Jury** : Mme Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris.

## 9. VERSION ESPAGNOLE (LVE 1)

La estación de Francia debía su nombre a que desde allí salían los trenes hacia el norte; pero hacía un par de años que se había convertido en el destino de los emigrantes del sur de España que trataban de huir de un hambre que oficialmente no existía. Como la policía controlaba a los viajeros y devolvía a sus lugares de origen a los que no tenían un contrato laboral que presentar, muchos saltaban de los vagones cuando el tren tomaba las últimas curvas, poco antes de avistar la estructura metálica de las dos naves de la estación. Los que no eran literalmente cazados por la policía descubrían que la tierra de promisión ya les guardaba algún agujero inmundo en los barrios de chabolas que crecían en las laderas de Montjuïc, o en el Somorrostro o en Can Tunis.

Cuando Ana llegó a la estación, le salió al encuentro una riada de gente cargada de maletas, cajas de cartón atadas con cordeles o hatillos de tela. Subió los escalones y cruzó el vestíbulo esquivando golpes y pisotones. Había dos bancos «al lado de» la puerta central de acceso a los andenes. En realidad, el autor de la carta debería haber escrito «flanqueando», se dijo, y se respondió al momento «qué pedante, parezco Beatriz». Estaba nerviosa.

Ambos bancos estaban libres. Decidió sentarse en el de la derecha y al instante pensó que tal vez debería sentarse a la izquierda. Cambió de banco. Le pareció más incómodo. No podía ser, ambos eran idénticos. Sí, reconoció, estaba nerviosa.

Desplegó su ejemplar de *La Vanguardia* y controló que la

chaqueta azul quedara bien a la vista. Azul celeste, lo más azul que había encontrado. Había tenido que comprarla en los almacenes El Águila antes de dirigirse a la cita en la estación. Un azul indiscutible, ni demasiado cercano al verde, como el turquesa, ni casi mimetizado con los lilas, como el añil. También había tenido en cuenta que el azul marino podía parecer negro si la iluminación era mala.

Alguien se sentó en el banco. Ana se volvió hacia la derecha, el hombre que se había colocado a su lado la impresionó por su belleza: un perfil armónico, la frente alta, la nariz recta, los labios gruesos, sin parecer femeninos, con las comisuras ligeramente hacia arriba, en una incipiente sonrisa, la barbilla bien marcada. El hombre giró la cara y la miró con intensos ojos azules. Iba bien afeitado y el pelo oscuro estaba cuidadosamente peinado hacia atrás, pero las ojeras violáceas y la mirada hacían que se percibiera algo canallesco en esa cara tan hermosa. Unas horas después, en un momento de tranquilidad, Ana pensaría en cuánto más atractivo lo hacía precisamente el halo de peligro que irradiaba. Llegó incluso a reírse de sí misma al verse como una beata resistiendo a las tentaciones, primero Pablo y luego ese Abel. Pero eso lo pensaría más tarde. En ese momento, en el banco de la estación de Francia, el asombro ante la belleza de quien supuso que tenía que ser Abel Mendoza estaba sepultado por el sobresalto que le causó cuando se dirigió a ella:

—¿Es usted Ana Martí?

Ella asintió.

Rosa Ribas et Sabine Hofmann, *Don de lenguas*, 2013.

La version espagnole LVE1 a été choisie par huit candidats cette session, contre dix l'année dernière. Après sept en 2012, on peut considérer désormais qu'on a atteint une proportion stable. Le jury se réjouit, à ce propos, que cet exercice exigeant ne rebute pas les candidats au concours. Il se félicite par ailleurs que les remarques qu'il formulait quant à la nécessité d'une préparation assidue et sur la longue durée semblent avoir été entendues. En effet, hormis deux résultats particulièrement faibles et une note très passable (07,5/20), le reste des copies se situe au-dessus de la moyenne, deux d'entre elles dépassant même 15/20. Cette évolution doit être perçue comme un encouragement afin que les candidats bien préparés n'hésitent plus à se présenter en LVE1.

Le sujet de cette session 2014 a été tiré du roman *Don de lenguas*, co-écrit par Rosa Ribas et Sabine Hofmann et publié en 2013. Dans ce roman noir, une journaliste de *La Vanguardia*, Ana Martí, est chargée de couvrir l'assassinat de Mariona Sobrerroca, riche veuve, figure de la bourgeoisie barcelonaise. Ce crime est survenu quelques semaines avant la tenue du Congrès Eucharistique de 1952 dans la capitale catalane, alors que l'Espagne traverse cette première étape du Franquisme, désignée par les historiens comme celle de l'*Autarquía*. L'extrait choisi se passe dans une gare de Barcelone (le toponyme Montjuïc, sans aucun doute connu de la plupart des candidats, ainsi que la référence au journal *La Vanguardia* le laissant supposer), la *Estación de Francia*. Elle est le

théâtre d'une rencontre entre un homme et une femme digne d'un film d'espionnage auquel le passage emprunte plusieurs codes. Après un extrait d'un roman représentatif du réalisme social de la littérature espagnole des années 1950, *La mina* d'Armando López Salinas, et un autre d'un roman du XIX<sup>e</sup> siècle, *La madre naturaleza* de Emilia Pardo Bazán (session 2012), le jury a puisé dans la littérature ultra-contemporaine. On comprendra donc qu'il n'entend pas borner ses choix à la prose de telle période ou à tel mouvement littéraire. Les membres du jury sont guidés par la volonté de soumettre aux candidats des textes suggestifs en leur permettant de faire montre de leur connaissance de l'espagnol, de leur habileté à traduire depuis cette langue vers le français ; en un mot, d'exercer leur sagacité. Avant d'examiner, dans le détail, les principales erreurs rencontrées dans les copies de cette session, nous voudrions insister sur le manque d'audace qui caractérise les copies des candidats ayant obtenu des résultats moyens. Le texte, compris dans son ensemble, est desservi par une traduction terne, écrite dans un français gauche et sans naturel.

Un passage du quatrième paragraphe illustre particulièrement l'esprit qui préside à la sélection des sujets. Il porte sur la couleur de la veste du personnage masculin, élément particulièrement important dans le passage puisqu'il tient lieu de signe de reconnaissance pour le personnage féminin : « Un azul indiscutable, ni demasiado cercano al verde, como el turquesa, ni casi mimetizado con los lilas, como el añil. También había tenido en cuenta que el azul marino podía parecer negro si la iluminación era mala. » On ne s'attendait pas à ce que les candidats, même les meilleurs d'entre eux, sachent qu'*añil* renvoie à l'indigo, arbuste tropical dont on extrait cette couleur. La seule lecture attentive du passage devait conduire, toutefois, à ce choix de traduction, puisque le narrateur s'emploie à situer précisément le bleu de cette veste sur le spectre chromatique, à équidistance du vert, vers lequel tire le turquoise, et du violet, propre au lilas (« ni casi mimetizado con los lilas »), dans une nuance médiane. Alors que sanctionner lourdement l'ignorance de la traduction d'*añil* eût pu paraître injuste en soi, ne pas la découvrir dans un tel contexte s'avérait difficilement pardonnable. Certains choix de traduction, qui plus est, confinaient au non-sens dès lors qu'on rapprochait la couleur lilas du bleu émeraude, comme on l'a lu dans une copie... De fait, plusieurs contresens ont surpris les correcteurs : « almacenes » traduit par *édition*, « cita » par  *cité* ou  *en ville*, « tal vez » qui devient  *cette fois* et « barbilla »,  *barbe*. Le plus étonnant – et regrettable à la fois – étant le rendu d'une forme verbale aussi courante que « había tenido que » par « elle avait tenu à ce que ». On ne saurait donc trop inviter les candidats à acquérir du vocabulaire de base en utilisant des manuels ou, mieux encore, en pratiquant avec régularité la lecture d'articles de presse et de textes littéraires récents.

La correction des copies a apporté son lot de fautes d'orthographe (« tranquillité », « s'assoir », « aquiessa »), d'erreurs de lecture (« ojerás » lu comme « orejas »), dont on n'entend pas dresser la liste exhaustive. Une relecture attentive et efficace du texte produit, sans prendre en considération son statut de traduction afin de se concentrer sur la correction du français, doit suffire à éliminer ces scories. Il est donc impératif de se ménager quelques minutes en fin d'épreuve pour cette étape finale. Les fautes les plus dommageables relèvent de mauvais choix de traduction. Les faux-sens ont été nombreux sur « destino » traduit par  *destin* dans un contexte ferroviaire ainsi que sur « hambre » qui désignait ici la famine et non pas simplement la faim. Était-il si difficile de rendre « azul celeste » par  *bleu ciel* plutôt que par « bleu céleste » ? Même en ignorant le sens de « perfil armónico » et de « labios gruesos », ne pouvait-on éviter des traductions incongrues comme « profil harmonique » et « lèvres grasses » ?

Le maniement de la syntaxe s'est avéré maladroit dans plusieurs copies qui n'ont pas réussi à dépasser le stade de la traduction littérale pour des formulations, somme toute, très ordinaires : « le sursaut qu'il lui causa » pour « el sobresalto que le causó » était à la limite de la correction. « Pero eso lo pensaría más tarde » a été traduit dans plusieurs copies par « Mais cela elle le penserait plus tard », alors que « Elle se ferait cette réflexion plus tard » était bien plus heureux. Encore ne s'agit-il là que de fautes vénielles : écrire « elle arriva même à rire d'elle-même » pour « elle **en** arriva même... » relevait du contresens. Enfin, un nombre très élevé de candidats ont trébuché sur un passage qui n'offrait pas vraiment de difficulté, à condition de lire attentivement le texte. La traduction de « Qué pedante, parezco Beatriz » par « Que j'ai l'air pédante, Beatriz » n'avait aucun sens dans le passage alors que « Que je peux être pédante, on dirait Beatriz » correspondait bien au monologue intérieur.

*Jury* : Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. Fabrice QUERO, maître de conférences à l'Université Paris-Est Marne la Vallée.

## II – ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION B

### 1. COMPOSITION FRANÇAISE

Voir le rapport donné plus haut en page 7.

### 2. HISTOIRE MODERNE

*Programme* : Les campagnes en France, du début du XVI<sup>e</sup> siècle à 1815.

*Sujet* : Le travail au village en France (1500-1815).

La première recommandation est d'évidence celle de lire le sujet avec attention, notamment en ce qui concerne la chronologie : il ne faut pas s'arrêter en 1715 et, inversement, il faut traiter de la Révolution et de l'Empire. La durée de l'épreuve permet de réfléchir sans urgence à la manière d'envisager le sujet, de manière à construire un plan efficace, à mobiliser ses connaissances utiles et à éviter les développements hors de propos.

Le jury a constaté avec étonnement que le sujet avait surpris : pourtant, tel n'était pas son projet, et sa pensée n'est pas celle de tendre un quelconque piège aux candidats. Par ailleurs, la place de l'histoire économique est évidemment essentielle s'agissant d'histoire rurale. Pour le jury, l'intitulé du sujet laissait d'ailleurs la possibilité de dire un certain nombre de choses et de tenir un discours cohérent même à celui dont les connaissances « scolaires » étaient éventuellement réduites.

La formule du « travail au village » était à prendre dans une acception large, incluant non seulement les travaux des champs (très majoritaires), mais aussi ceux des autres professions existant éventuellement au sein de la communauté villageoise : artisans, commerçants, ecclésiastiques (voire enseignants), administrateurs et juristes, etc., sans oublier les forains (colporteurs et autres), les marginaux et, *in fine*, les nobles.

Les résultats sont globalement médiocres, ce qui est parfois accentué par une écriture confuse : 133 candidats ont composé, et les notes se sont échelonnées de 0 à 19/20, pour une moyenne de 8,37/20. 54 copies ont reçu une note supérieure ou égale à la moyenne (dont 9 échelonnées entre 15 et 19), et 40 une note égale ou inférieure à 6. La plupart des copies annonçaient un plan, mais celui-ci n'était pas toujours le plus efficace : le plus évident aurait été, étant donné le poids des permanences en milieu rural, de proposer un plan en deux ou trois parties systématiques, suivies par une partie insistant sur les évolutions surtout sensibles à la fin de la période et jusqu'en 1815 (la montée de l'« individualisme agraire » mais aussi la permanence, voire l'accentuation des inégalités, même une fois que le système féodal a disparu). Quelques mises en perspective régionales étaient le cas échéant les bien venues.

Les éléments de contextualisation les plus généraux ont trop souvent fait défaut : sur le niveau de la population rurale, sur les transformations de la démographie (et sur leurs conséquences sur le travail), sur la diversité des environnements ou encore sur la

typologie des villages. Le sujet se prêtait bien à une analyse d'anthropologie historique (les enfants, les femmes, les liens de sociabilité...), mais celle-ci n'a pratiquement jamais été ne fût-ce qu'ébauchée, tandis que les connaissances des candidats en matière d'historiographie semblent le plus souvent très limitées, voire franchement lacunaires (s'agissant de proto-industrie, le *Verlagssystem* n'est pas le « système du verglas »).

Certaines affirmations témoignaient d'une ignorance profonde de l'histoire générale : Sully n'était pas « intendant », et il n'a pas vécu au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Inversement, des copies ont présenté des développements que leur longueur rendait en partie hors sujet, par exemple sur le fonctionnement de la jachère, sur le détail des différentes cultures ou encore sur la physiocratie. La dissertation est un exercice d'exposition logique : elle donne la possibilité de faire la démonstration de ses connaissances, mais aussi de leur utilisation judicieuse (et non pas de dévider des fiches de cours plus ou moins habilement plaquées au fil de l'exposé).

Dans les deux sections, le jury a donné la préférence aux copies témoignant d'une maîtrise plus aboutie de l'exercice proposé, maîtrise qui nécessite en principe une maîtrise parallèle de l'expression française. Les candidats doivent faire preuve de leurs connaissances en histoire, de leur culture générale et de leur esprit d'analyse : ces connaissances ne sont pas une justification en soi, mais elles doivent mobilisées de manière efficace en vue de répondre à la question posée. Dans les deux sections, seule une minorité de copies répondait à ces desiderata, et pratiquement aucune ne s'est détachée comme une copie exceptionnelle.

*Jury* : M. Frédéric BARBIER, directeur de recherche au CNRS (IHMC) et directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Sylvio de FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Bernard HOURS, professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon 3.

### **3. HISTOIRE CONTEMPORAINE (épreuve d'histoire de la BEL)**

*Programme* : Les États-Unis d'Amérique, de Lincoln à Truman : politique et société.

*Sujet* : La question ouvrière aux États-Unis (1860-1953).

Il s'agit de l'épreuve d'histoire de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de la BEL. La moyenne obtenue à cette épreuve par les candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes s'élève à 10,61 (la moyenne de 9,82 figurant dans le tableau en fin de rapport prend en compte en outre 18 candidats de la BEL qui n'ont pas présenté les épreuves propres de l'École des chartes). La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL était de 10,81.

#### **4. LVE 1 : COMMENTAIRE ET TRADUCTION (épreuve de la BEL)**

Il s'agit de l'épreuve de première langue vivante de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de la BEL. Les moyennes obtenues par les 133 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes sont les suivantes :

Langues	Nbre candidats	Moyenne	Moyenne BEL
Anglais	98	9,75	11,05
Allemand	20	10,95	11,56
Espagnol	13	9,53	10,44
Italien	2	11,5	12,05

Les moyennes figurant dans le tableau en fin de rapport prend en compte en outre les candidats de la BEL qui n'ont pas présenté les épreuves propres de l'École des chartes.

#### **5. VERSION LATINE**

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version latine du concours A/L de l'ENS. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm.

La moyenne obtenue par les 36 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes était de 10,39 (la moyenne de 10,19 figurant dans le tableau en fin de rapport prend en compte en outre un candidat de la BEL qui n'a pas présenté les épreuves propres de l'École des chartes). La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL était de 10,09.

#### **6. VERSION GRECQUE**

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version grecque du concours A/L de l'ENS. On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm. La moyenne obtenue par les 8 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes était de 8,37 (la moyenne de 8 figurant dans le tableau en fin de rapport prend en compte en outre un candidat de la BEL qui n'a pas présenté les épreuves propres de l'École des chartes). La moyenne générale obtenue par l'ensemble des candidats BEL était de 9,67.

## 7. GÉOGRAPHIE

*Programme* : Aménager les territoires en France.

*Sujet* : Les mondes du froid : des espaces en marge de la mondialisation ?

A l'écrit, 69 candidats ont composé, nombre en légère diminution par rapport à celui de l'année précédente (83 candidats), peut-être du fait du changement de la thématique proposée qui ne concerne plus la France. Parmi les 69 candidats, 42 ont obtenu une note égale ou supérieure à 8, la moyenne générale s'établissant cette année à 8,01 (moyenne équivalente à celle de l'an passé). La médiane se situe quant à elle à 8 (elle était à 7 l'an passé). L'étendue des notes est comprise entre 1 et 17, mais le nombre de très bonnes copies reste davantage limité que les années précédentes (avec seulement 6 copies ayant une note supérieure à 15).

Le sujet, relativement vaste, permettait de mesurer la capacité des candidats à replacer les espaces analysés dans le contexte contemporain de la mondialisation. Celle-ci peut être définie, de façon simple, comme le processus d'intensification des échanges et de l'interdépendance entre les États du monde, entre les activités ou encore entre les systèmes politiques. Plus spécifiquement, en géographie, la notion fait référence à une échelle d'analyse mondiale, et correspond à ce que Christian Grataloup définit comme le « processus géographique de création du niveau géographique mondial » (Grataloup, 2008, « Mondialisation », *Hypergeo*), autrement dit à l'émergence du monde comme échelle et comme espace de référence. Une définition claire et complète de la mondialisation a manqué à bon nombre de candidats.

L'expression « en marge de » faisait référence à la situation des territoires évoqués, et devait également être questionnée, en étant notamment mise en regard avec la notion proche de « périphérie », la marge faisant référence à un degré encore plus marqué de mise à l'écart (alors que la périphérie implique une relation à un centre). En effet, être « en marge de » implique de se trouver dans une situation « excentrique à l'organisation territoriale, que cette excentricité soit spatiale ou fonctionnelle » (Brigitte Prost, « Marge et dynamique territoriale », *Géocarrefour*, vol. 79, 2004).

Relier la mondialisation et les mondes du froid exigeait dès lors une réflexion sur la place qu'occupent ces espaces dans le fonctionnement du système mondial et une analyse des dynamiques en cours – en termes d'intégration ou de marginalisation, celles-ci pouvant être appréhendées de manière différenciées, en termes de gradients. La formulation du sujet et le point d'interrogation qui le suivait devait amener les candidats à questionner et nuancer la situation de marginalité des mondes du froid. De fait, au-delà du caractère de périphéries (spatiales ou fonctionnelles) des mondes du froid à l'échelle mondiale, les dynamiques de la mondialisation conduisent à une intégration croissante de ces espaces dans le système mondial, de façon plus ou moins poussée et sous diverses formes, modifiant en partie leur statut de « marge ». Il était donc indispensable de consacrer une partie, ou du moins un large développement, à une typologie correctement bâtie en fonction des critères d'intégration à l'espace mondial (accessibilité, intensité des échanges économiques, culturels, politiques, etc.). Dans bon nombre des copies, cette typologie est demeurée succincte, voire inexistante.

Les facteurs sous-tendant ces dynamiques et ces gradients d'intégration (innovations

techniques permettant le développement des infrastructures, enjeux du réchauffement climatique, plus grande accessibilité, etc.) ont été évoqués dans beaucoup de copies. De même, beaucoup de candidats ont su présenter les dynamiques d'intégration relevant des conditions d'exploitation des ressources (minérales et énergétiques essentiellement, car trop peu de candidats ont évoqué les ressources halieutiques) en montrant la plus grande rentabilité de cette exploitation en fonction du contexte économique mondial. Mais un certain nombre de copies a présenté des développements sans lien direct avec le sujet, comme par exemple de longues descriptions ou explications sur les caractères du froid.

Il fallait également insister sur les enjeux géopolitiques du sujet, à l'échelle mondiale comme à celle des États nations ou des grandes régions économiques mondiales. Seules les bonnes copies ont su montrer à quel point les mondes du froid sont devenus des espaces stratégiques, mobilisant une pluralité d'échelles et d'acteurs (États, firmes transnationales, peuples autochtones, etc.). La question de la place des minorités autochtones et des conséquences considérables que les dynamiques d'intégration en cours engendrent sur les modes de vie et sur les conditions socioéconomiques (sédentarisation, urbanisation, uniformisation culturelle, etc.) a été évoquée par la plupart des candidats, mais souvent de manière trop imprécise et avec un discours à charge présentant de façon trop manichéiste les effets de la mondialisation, accusée de détruire toute singularité sociale. Il aurait fallu proposer des analyses plus nuancées. La diversité des statuts politiques et institutionnels de même que les formes et résultats des revendications territoriales n'ont pas fait l'objet d'analyses précises.

Dans l'ensemble, on peut regretter, cette année encore, le trop grand nombre de fautes d'orthographe et l'imprécision du vocabulaire géographique.

Des exemples précis étaient attendus en illustration d'une argumentation. Aucune carte de synthèse n'était exigée (le sujet ne s'y prêtait pas), mais le devoir devait être illustré par des croquis, en particulier des croquis régionaux. Trop de copies continuent de présenter des croquis mal construits, souvent mal reliés au sujet, voire totalement hors sujet.

Aucun plan type n'était attendu et les meilleures copies ont proposé des plans très divers. Un plan classique pouvait présenter :

- Une première partie pouvait partir des facteurs permettant de dépasser les logiques de marges au profit d'une intensification de l'intégration des mondes du froid à la mondialisation : les ressources (naturelles, financières et technologiques, paysagères nées d'un retournement imaginaire), les progrès techniques (forages, transports), le réchauffement climatique, l'urbanisation, etc. Les recompositions géopolitiques (effondrement de l'URSS et ambitions chinoises) pouvaient prendre place dans cette partie.
- Une deuxième partie pouvait présenter les acteurs et les enjeux économiques géopolitiques et culturels de ces dynamiques d'intégration ou de mise à l'écart des mondes du froid dans la mondialisation (rôles et stratégies des États, des grandes firmes, des associations de défense des peuples autochtones, etc.).
- Enfin, une typologie pouvait distinguer les mondes du froid en fonction de leur degré d'intégration à la mondialisation. Certains sont complètement intégrés aux échanges économiques et commerciaux mondiaux, font l'objet de flux de population touristiques et/ou de travailleurs, sont très accessibles au

point de devenir des territoires « dénordifiés » selon l'expression de Louis-Edmond Hamelin. Il s'agit, par exemple, des Alpes mises en tourisme, des métropoles des hautes altitudes (La Paz, Quito) ou des hautes latitudes (Mourmansk). D'autres espaces sont partiellement intégrés à la mondialisation, souvent par une intégration économique monosectorielle (par exemple, les « villes Gazprom » de Sibérie, la région de Norilsk, les régions minières du Xinjiang, les villes d'extraction minière du grand nord canadien). Les problèmes liés à la pollution et les conséquences sur le mode de vie des populations locales pouvaient être évoqués ici. Enfin, pouvaient être évoqués les mondes du froid peu ou non intégrés à la mondialisation car sanctuarisés (Antarctique), en guerre (Cachemire, Afghanistan), volontairement isolés par leur pays de tutelle (Tibet), ou aux ressources faibles ou inexistantes (ex : Saint-Pierre-et-Miquelon et quelques autres TAAF, dont l'enjeu stratégiques est limité).

*Jury* : Mme Pernelle GRANDJEAN, professeur à l'Université de Reims ; M. Christophe QUÉVA, maître de conférences à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne.

## **8. HISTOIRE DES ARTS**

*Programme* : La couleur dans l'art du Moyen Age à nos jours.

*Sujet* : La monochromie dans l'art occidental, du Moyen Age à nos jours.

Dix-neuf candidats ont concouru. La moyenne de l'épreuve est de 9,13. Les notes se sont échelonnées entre 5 et 17. Sept copies ont obtenu 10 et plus, parmi lesquelles un 17 et un 14.

Sur la forme, le jury a relevé une expression écrite de qualité, malgré quelques copies dont l'orthographe est encore trop hésitante, écorchant particulièrement les noms d'artistes et les titres des œuvres. Les candidats pensent encore qu'ils peuvent s'affranchir de dater précisément et de localiser les œuvres qu'ils mobilisent à titre d'exemples, c'est un tort.

Sur un sujet somme toute classique, le jury attendait des candidats une définition claire et précise de ce qu'était la monochromie. Or, la majorité des copies fit soit l'impasse sur une définition du sujet, soit incluait dans sa définition des notions étrangères comme l'aplat ou une fréquente confusion entre monochromie et absence de couleur, ce qui a entraîné de nombreux développements hors-sujets.

A l'exception d'une copie, le jury a été frappé par la pauvreté de la réflexion et de l'approche théorique sur un sujet essentiel du programme mis au concours. La plupart des candidats ont cherché à établir une vaste fresque de l'histoire de la couleur dans les arts, oubliant même de resserrer leur démonstration sur la question spécifique de la monochromie et des implications à la fois théoriques et pratiques qu'elle entraîne. Il est à regretter des manques flagrants sur certaines aires chrono-culturelles. Le Moyen Âge souffre notamment d'une vision réduite à l'art cistercien ou à des idées reçues sur le bleu de Chartres, et d'une totale méconnaissance de la technique du vitrail, souvent invoquée de manière très approximative. On s'étonne que pour les périodes suivantes seules deux

copies aient pensé à la gravure et à la question de la reproduction monochrome, un thème pourtant largement attendu. Trop de copies ont réduit le sujet au XX<sup>e</sup> siècle, et souvent même à l'avant-garde russe, mal maîtrisée et à l'œuvre de Soulages, comme seul exemple de peinture monochrome. Dans le cadre d'un tel concours, le jury a également été frappé par le nombre des erreurs historiques présentes dans les copies et l'absence de contextualisation des références citées.

Sur un tel sujet on attendait des candidats qu'ils sachent dégager une problématique et la développer selon des axes clairement énoncés à l'aide d'arguments illustrés. Trop souvent les candidats ont traité le sujet sous l'angle d'une seule technique, souvent la peinture, négligeant de puiser dans des exemples tirés de la sculpture, de l'architecture ou des arts décoratifs. On ne répètera également jamais assez que dans le cadre d'un concours, il est indispensable que les candidats puissent démontrer une solide culture personnelle indépendante des études de cas vus en cours qui se répètent invariablement dans la majorité des copies. Et qu'ils sachent puiser dans la littérature spécialisée dans la discipline. Aucun candidat ne semble ainsi avoir eu en main un récent recueil de 2011 intitulé *Aux limites de la couleur : monochromie et polychromie dans les arts, 1300-1600*.

*Jury* : M. Basile BAUDEZ, maître de conférences à l'Université de Paris-Sorbonne ; M. Étienne HAMON, professeur à l'Université de Picardie-Jules Verne ; Mme Annabelle TÉNÈZE, conservateur du patrimoine, Musée départemental d'art contemporain de Rochechouart (Conseil général de Haute-Vienne).

## 9. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

*Programme* : Institutions, pouvoirs et politique en France, de la fin du X<sup>e</sup> siècle à la fin du règne de Louis XI.

*Sujet* : Le roi et la guerre (fin du X<sup>e</sup> siècle-fin du règne de Louis XI).

Le sujet proposé était au cœur de la nouvelle question d'histoire médiévale : Institutions, pouvoirs et politique en France, de la fin du X<sup>e</sup> siècle à la fin du règne de Louis XI. Il était suffisamment large et problématique pour permettre de dégager des copies qui allient réflexion et maîtrise de connaissances générales. Il devait aussi permettre de mettre à profit les renouvellements historiographiques autour de la place de la guerre dans l'affirmation du pouvoir royal et la construction de l'État.

84 copies (contre 98 l'année dernière) ont été corrigées et la moyenne s'établit à 8,22, ce qui est en-deçà des trois précédentes années (8,76 en 2013, 8,80 en 2012, 8,93 en 2011). Les résultats sont contrastés : 53 copies, soit 63 %, ont une note inférieure à 10, avec un lot de 27 copies faibles, notées entre 0,5 et 6 compris. 31 copies ont obtenu la moyenne ; parmi elles, 11 copies sont de bon et très bon niveau, notées 14 et plus : quatre copies ont obtenu la note de 15, deux la note de 16, une la note de 17. Les candidats qui se sont classés parmi les meilleurs à l'écrit se retrouvent au nombre des admis.

Dans son libellé, le sujet ne comprenait pas de difficulté de compréhension. Encore fallait-il ne pas réduire la guerre à la seule confrontation entre rois et princes ou entre roi et vassaux, les guerres privées étant incluses dans le sujet, ce que beaucoup de candidats ont omis. Un des éléments de la réflexion était notamment de s'interroger sur

la façon dont la guerre a été facteur de consolidation du pouvoir royal et de domination territoriale pour le roi, et ce sur une longue durée (les cinq siècles envisagés), quand bien même l'évolution n'est pas linéaire comme le montre la guerre de Cent ans. L'écueil à éviter était de tomber dans une histoire descriptive qui oublie de caractériser les césures principales (règne de Philippe Auguste, temps de Philippe le Bel, années 1440-1450), ou alors de dévier vers une histoire des armées royales, ce que certains n'ont pu éviter.

Le jury n'attendait pas de plan type. Si la plupart des candidats ont opté pour un plan chronologique avec des limites différentes pour les bornes des parties, certains ont choisi un plan thématique, plus difficile à réaliser. Les copies sont ici généralement médiocres. Les devoirs font apparaître que les réalités médiévales, notamment institutionnelles, sont mal maîtrisées, alors qu'elles sont au cœur de la question (ainsi sur la composition de l'ost féodal, la mise en place de l'impôt pour financer la guerre à partir du règne de Philippe le Bel, les réformes militaires de Charles V puis de Charles VII). De graves confusions chronologiques sont également à déplorer et des événements essentiels relatifs à la question sont négligés, comme par exemple la bataille de Bouvines, dont on pouvait attendre, en cette année de commémoration, qu'elle fût mieux connue et ses conséquences mieux mises en perspective. Bien des devoirs ont oublié la dimension idéologique du sujet : la guerre a été justifiée, et la notion de guerre juste devait faire l'objet d'une réflexion tant elle a aidé le roi à aller vers un monopole de la guerre. Sur ce point, la législation royale contre les guerres privées, mais aussi contre le duel judiciaire, édictée à partir du règne de Louis IX, devait être évoquée.

Sur la forme, il faut signaler que plusieurs copies se contentent toujours d'introductions minimales, qui présentent mal le sujet et ne savent pas dégager, comme on est en droit de l'attendre, un questionnement ferme duquel doivent découler une problématique et un plan articulé et non plaqué. En outre, nombre de copies sont totalement déficientes sur le plan de l'orthographe et de la syntaxe (règles de l'accord et de la conjugaison du participe passé non maîtrisées par exemple), ce qui rend parfois incompréhensibles certains développements. Grave aussi est le fait que les mots spécialisés et les noms propres donnent lieu à des orthographe qui conduisent à s'interroger sur la réalité des lectures effectuées (« Poitier », « Orléan », « ost féodale », « Bouvine », « Cressy », « Du Guesclain », « Fretval », etc.). En ce domaine, l'impression du jury est que les choses ne s'améliorent pas, ce qui est inquiétant.

*Jury* : Mme Anne-Marie HELVETIUS, professeur à l'Université de Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis ; M. Olivier MATTÉONI, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

## 10. VERSION ANGLAISE (LVE 2)

A Fraud ?

She flung at us as we sat down:  
"My general maid is sister to your second housemaid."  
It left us at a loss.  
"You've come about a reference?" asked Kitty.

“Oh, no. I’ve had Gladys two years now, and I’ve always found her a very good girl. I want no reference.” With her finger-nail she followed the burst seam of the dark pigskin purse that slid about on her shiny alpaca lap. “But girls talk, you know. You mustn’t blame them.” She seemed to be caught in a thicket of embarrassment, and sat staring up at the azalea.

With the hardness of a woman who sees before her the curse of women’s lives, a domestic row, Kitty said that she took no interest in servants’ gossip.

“Oh, it isn’t—” her eyes brimmed as though we had been unkind—“servants’ gossip that I wanted to talk about. I only mentioned Gladys”—she continued to trace the burst seam of her purse—“because that is how I heard you didn’t know.”

“What don’t I know?”

Her head drooped a little.

“About Mr. Baldry. Forgive me, I don’t know his rank.”

“Captain Baldry,” supplied Kitty, wonderingly “What is it that I don’t know?”

She looked far away from us, to the open door and its view of dark pines and pale March sunshine, and appeared to swallow something.

“Why, that he’s hurt,” she gently said.

“Wounded, you mean?” asked Kitty.

Her rusty plumes oscillated as she moved her mild face about with an air of perplexity.

“Yes,” she said, “he’s wounded.”

Kitty’s bright eyes met mine, and we obeyed that mysterious human impulse to smile triumphantly at the spectacle of a fellow-creature occupied in baseness. For this news was not true. It could not possibly be true. The War Office would have wired to us immediately if Chris had been wounded. This was such a fraud as one sees recorded in the papers that meticulously record squalor in paragraphs headed, “Heartless Fraud on Soldiers Wife.”

Rebecca West, *The return of the soldier*, 1918.

N.B. : ligne 2. “General” : here, maid of all work.

Le passage proposé est extrait d’un roman de Rebecca West, qui fut la compagne d’H.G. Wells, auteur du *Meilleur des Mondes*. *The Return of the Soldier*, datant de 1918, traite de l’attente des femmes durant la première guerre mondiale.

Le titre donné par nous à l’extrait, « A Fraud ? » est destiné à préciser pour les candidats la thématique de l’extrait. Le membre de phrase « This was such a fraud » apparaît d’ailleurs deux lignes avant la fin. Cette partie du roman s’inspire en effet d’un type d’escroquerie qui eut lieu pendant la première guerre mondiale en Angleterre. Le terme anglais « fraud » était donc à traduire de préférence par « escroquerie ».

Le passage se situant au début du roman, aucune connaissance préalable n’était nécessaire à sa compréhension. L’information manquante fait partie de sa problématique, car il s’agit d’un quiproquo.

La langue est classique, mais appartient surtout au registre parlé. L’extrait est presque entièrement constitué de dialogues dont la vivacité et la rapidité devaient être restituées en français. Les quelques phrases de description comportaient quelques difficultés de compréhension, dues principalement au vocabulaire, et de traduction, dues à des tournures spécifiquement britanniques.

A la ligne 1, « flung » est à entendre métaphoriquement, c’est-à-dire « elle nous lança », et non comme on a pu le trouver « elle lança sur nous... ». De même, « It left us at a loss », ligne 3, donne « Cela nous laissa perplexes » ou « sans voix », plutôt que

« perdues ». Tout au long de l'extrait, la traduction mot à mot représentait ainsi une tentation dont le résultat final était lourd et peu heureux. Ligne 4, « I've had Gladys for two years now » donne « Gladys est chez moi depuis deux ans maintenant », ou « Cela fait maintenant deux ans que Gladys est chez moi », plutôt que le « J'ai eu Gladys depuis deux ans », malheureusement fréquent.

« The burst seam of the dark pigskin purse slid about on her shiny alpaca lap » était le membre de phrase le plus difficile. Heureusement beaucoup ont compris « burst seam », « couture déchirée » - ou à la rigueur « éclatée », un peu trop proche de l'anglais. « Purse » était à prendre dans le sens de « sac » ou « réticule » plutôt que « porte-monnaie ». De même, « ses genoux recouverts d'alpaga lustré » ou « luisant ». On pourrait écrire : « Son sac en peau de porc sombre, à la couture déchirée, glissait sur l'alpaga lustré qui recouvrait ses genoux ».

Egalement ligne 8, « elle semblait figée dans l'embarras », plutôt que « prise dans un buisson d'embarras » ou des absurdités de ce genre. Un peu de perte est donc nécessaire pour obtenir un français qui se tienne.

Ligne 10, « row » a le sens de querelle, querelle domestique (et non une rangée de maisons !) Et lignes 11-12, « elle passait le bout de son ongle le long de la couture déchirée de son sac ». Ligne 18, « elle détourna le regard ».

Ligne 23, « rusty plumes » présentait une difficulté de restitution. On ne peut évidemment parler de « plumes rouillées » ; « rusty » se réfère ici à l'usage et à une modification consécutive de la couleur. Le jury a accepté « plumes poussiéreuses » bien que ce soit inexact, ainsi que « plumes décolorées ». Il a apprécié « des plumes qui avaient beaucoup servi » ou « qui avaient vu des jours meilleurs ». Ligne 25, « we obeyed that mysterious human impulse... » était facile à comprendre mais moins à traduire. « Nous obéîmes à cette impulsion mystérieuse : arborer un sourire triomphant devant une autre créature humaine se livrant à la bassesse ».

Ligne 26, « this news » : « news » est l'abréviation de « piece of news », il s'agit donc de « cette nouvelle ».

Ligne 28 : « this was such a fraud as... » : « c'était le genre d'escroquerie qui... ».

Les notes se sont échelonnées de 5 à 15, avec une moyenne de 10,19.

*Jury* : M. Andrew GALLIX, professeur agrégé à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Catherine RIHOIT, maître de conférences émérite à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

## 11. VERSION ALLEMANDE (LVE 2)

### Das große Glück

Und dann, 1959, das große Glück! Ein Zufall – sicherlich. Aber für mich die entscheidende Wende. Der Verleger Günther Neske aus dem benachbarten Pfullingen bat meinen Mann, die Briefe Thomas Manns an den Kölner Germanisten Ernst Bertram zu edieren, die ihm, Neske, durch einen Zufall in die Hände gelangt waren. Walter lehnte ab: Er wolle schreiben und nicht anderer Leute Geschriebenes lesbar machen. Aber er schlug dem Verleger vor, mich zu fragen, ob ich Lust hätte, mich an dieser Aufgabe zu versuchen. Er, Walter Jens, verspräche, ein Auge auf mich und meine Arbeit zu haben.

Günther Neske willigte ein. Ich ließ mir die Texte geben – und erlag zum ersten Mal jener merkwürdigen Mischung aus Faszination und Beklemmung, die für mich bis heute durch die Lektüre von Dokumenten ausgelöst wird, die in diesem Moment noch kaum einer kennt und für deren weiteres Schicksal ich von nun an verantwortlich sein sollte. Das Wissen, ungebetene Zeugin von Vorgängen und zwischenmenschlichen Konstellationen zu

sein, von denen noch niemand erfahren hatte, war ebenso verführerisch wie irritierend. Allein die Frage, ob solche Zeugnisse überhaupt publiziert werden dürften und, wenn ja, warum, warf eine Fülle von Problemen auf, mit denen ich mich bis dahin nie beschäftigt hatte – von der Frage nach dem «Wie» ganz zu schweigen. Ich machte mich mit den Techniken des Edierens vertraut, sah aber schnell, dass die in den Lehrbüchern angebotenen Kriterien und Regularien für meinen Fall nicht relevant waren: Textprobleme stellten sich nicht, der Inhalt wies keine wirklich kryptischen Passagen auf, selbst sogenannte heikle Stellen, die Persönlichkeitsrechte anderer verletztten, gab es, soweit ich sah, nicht – außer vielleicht einer einzigen, die Katia Mann selbst betraf.

Da mein Verleger Günther Neske es ohnehin für ein Gebot der Höflichkeit hielt, mich ihr vorzustellen, führen wir also nach Zürich. Und so stand ich denn an einem Spätnachmittag im Frühjahr 1959 – mit einigem Herzklopfen, wie sich versteht – zum ersten Mal vor dem Haus ...

Inge Jens, *Unvollständige Erinnerungen*, 2009.

Le texte de version proposé aux treize candidats de seconde langue était extrait de l'autobiographie de Inge Jens, l'épouse de Walter Jens, décédé en juin 2013, et qui s'illustra, entre autres, comme historien de la littérature, écrivain et traducteur. Le nom de Jens ne devait d'ailleurs guère étonner les candidats à l'École des chartes : le jury avait, dans le passé, choisi un passage tiré d'un ouvrage rédigé et par Walter et par Inge Jens (*Katias Mutter. Das außerordentliche Leben der Hedwig Pringsheim*, 2005).

Dans l'extrait retenu cette année, les étudiants retrouvaient donc une constellation familière : la famille Mann, Thomas (l. 4) et Katia (l. 33), ainsi que Walter (l. 4, l. 10) et Inge Jens.

Le titre du texte *Das große Glück* permettait en allemand (*das Glück* : la chance mais aussi le bonheur) d'évoquer d'emblée à quel point l'épisode décrit constitua un tournant décisif dans la vie de Inge Jens.

La structure du texte était claire :

- lignes 1-11 : Présentation de la situation. En 1959, l'éditeur Günther Neske souhaite que Walter Jens se charge de la publication de la correspondance entre Thomas Mann et Ernst Bertram. Walter Jens refuse mais propose une solution : son épouse Inge pourrait être intéressée et dans ce cas, il superviserait le travail.
- lignes 12-33 : L'éditeur accepte. Inge Jens se lance alors dans un travail qui la fascine et l'angoisse quelque peu (l. 13-14), vu le statut de toute puissance et la responsabilité qui résultent de ce défi (l. 17-18). L'auteur se plonge dans divers ouvrages techniques (l. 25-32) qui ne lui sont pas d'un grand secours pour

finalement se concentrer sur un problème lié à Katia Mann (l. 32-33).

- lignes 34-39 : Inge Jens se rend à Zurich en compagnie de l'éditeur Günther Neske pour rendre visite à Katia Mann.

Les difficultés grammaticales certes diverses et variées n'étaient pas insurmontables pour autant.

- Les nombreuses propositions relatives étaient facilement identifiables (l. 5, l. 14, l. 16, l. 17, l. 20, l. 24, l. 31-32, l. 33).
- Le discours indirect (l. 8-11) a généralement été bien repéré, tout comme le passif (l. 15 et l. 22).
- Les propositions participiales (l. 7-8 et l. 27-28) ont souvent été comprises dans les copies correctes ou de qualité.
- La construction quelque peu délicate mais très classique « *selbst sogenannte heikle Stellen (...) gab es (...) nicht* » (l. 30-31-32) a désarçonné les étudiants faibles.
- La conjonction de subordination causale *da* (l. 34) ne peut, vu la place du verbe, être confondue avec un adverbe. Une telle erreur (6 copies) est inadmissible.

La seule difficulté grammaticale réelle de la version figurait au milieu du texte (l. 21-25). Les candidats se sont souvent montrés incapables d'analyser la phrase. Ils n'ont pas su établir le lien logique entre « *Allein die Frage, ob* » (l. 21) et « *und, wenn ja, warum* » (l. 23) et partant n'ont pas repéré la proposition principale « *Allein die Frage (...) warf eine Fülle von Problemen auf* ». Une analyse méthodique de la phrase permettait pourtant de résoudre le problème, ce qui fut d'ailleurs le cas dans près de la moitié des copies.

Les difficultés lexicales ont, en revanche, été à l'origine de nombreuses erreurs.

Les confusions avec l'anglais ont été fréquentes, « *ausgelöst* » (l. 15) a ainsi été associé à la notion de perte, voire de perdition dans cinq copies. « *Lektüre* » (l. 15) a été traduit par « *conférence* » par un étudiant.

D'autres erreurs étaient liées à des méprises souvent relevées dans les rapports précédents : « *gelingen* » (l. 6) / « *gelingen* » (a,u) ; « *jene* » (l. 13) / « *jede* » ; « *aus-lösen* » (l. 15) / « *lösen* » ; « *Zeugin* » (l. 18) / « *Zeugnis* » ; « *erfahren* » (l. 20) / « *fahren* » ; « *einig* » (l. 37) / « *einzig* ».

Plusieurs fautes résultaient de lacunes réelles : « *Zufall* » (l. 1, l. 6) ; « *ab-lehnen* » (l. 7) ; « *vor-schlagen* » (l. 8-9) ; « *ein-willigen* » (l. 12) ; « *sich die Texte geben lassen* » (l. 12-13) ; « *kaum einer* » (l. 16) ; « *Zeugin* » (l. 18), féminin de « *Zeuge* » ; « *Zeugnis* » (l. 22) dans le sens de témoignage ; « *von etwas ganz zu schweigen* » (l. 25) ; « *sich mit etwas vertraut machen* » (l. 26) ; « *Fall* » (l. 28) dans le sens de cas et non de chute ; « *außer* » +datif (l. 32) ; « *halten für* » (l. 34-35) ; « *die Höflichkeit* » (l. 35).

Certaines bévues pourraient d'ailleurs facilement être évitées si les candidats s'intéressaient davantage à l'étymologie.

On notera enfin que dans la première partie du texte, le jury a relevé des maladroites portant sur :

- la date « *1959* » (l. 1). Il s'attendait à trouver dans l'ensemble des copies « *en 1959* ». La totalité des candidats n'a pourtant pas identifié ici l'expression de la date.
- le lieu. « *Aus dem benachbarten Pfullingen* » (l. 3) a pour sa part enflammé

l'imagination des candidats. Deux étudiants ont proposé une traduction irréprochable : « *de Pfullingen, une ville voisine* ».

Ces maladroites se sont parfois doublées de graves lacunes. Ainsi « *an den Kölner Germanisten* » (l. 4-5) a-t-il été à l'origine de traductions pour le moins fantaisistes. La ville de Cologne n'a pas été identifiée dans quatre copies et « *Germanist* » a été traduit par « *Allemand* » (une copie) ou est resté tel quel « *Kölner Germanist* » (deux copies).

La quatrième ligne de la version a été fatale à 3 candidats. Le jury a ainsi découvert avec stupéfaction que « *meinen Mann* » (l. 4), « *mon mari* » à l'accusatif, et « *die Briefe Thomas Manns* » (l. 4) avaient déconcerté 3 étudiants. « *Mann* » a ainsi été traduit par « *un Mann* » (1 copie), « *mon Mann* » (deux copies). Que dire de « *mon homme* » (sic), qui n'avait rien de particulièrement élégant !

La moyenne s'élève à 10,27. Les notes vont de 02 à 18,5.

**Jury** : Mme Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris.

## 12. VERSION ESPAGNOLE (LVE 2)

El paraíso y yo. Mi hermana me había dejado pilas de ropa sucia para que las fuera lavando. Debía regar por la mañana y al atardecer y meter ropa en la lavadora y tender y luego recogerla y doblarla y, si salía de mí, plancharla. Si le hacía caso, me podría pasar todo el tiempo trabajando, ¿de dónde habría sacado tanta ropa sucia? Creo que me había dejado instalarme en la casa para obligarme a hacer algo y que a su entender acabara sirviendo para algo. Puede que se hubiese pasado varios días ensuciando ropa. Le gustaba mandar de tal modo que no pareciese que estaba mandando. Yo misma había tardado años en darme cuenta de que me mandaba y me obligaba a hacer, sin que me diera cuenta, cosas que no quería hacer.

Y estaba precisamente cumpliendo con el riego del atardecer, después de la siesta, cuando oí el sonido de un coche que aparcaba junto a la cancela de la entrada. Oí cómo se cerraban las puertas del coche y pasos lentos, hasta que los vi. Eran ellos, los ancianos que me habían echado una mano en la playa. Parece que se alegraron de verme, yo también me alegré, llevaba demasiado tiempo rumiando a solas. Cerré la manguera y me acerqué a ellos.

—¡Qué sorpresa! —dije.

—Nos alegramos de verte recuperada —dijo él.

Hablaban muy bien mi lengua, aunque con acento. No era inglés, ni francés. Tampoco era alemán.

—Sí, he estado descansando, casi no he salido de aquí.

Les invité a entrar y a sentarse en el porche.

—No queremos molestar.

Les serví té en una bonita tetera de cobre que tenía mi hermana en una alacena imitación a antigua. No les dije nada de café porque no había encontrado ninguna cafetera.

Se lo tomaron a pequeños sorbos mientras les contaba que no estaba segura de si estaba o no enamorada del padre de mi hijo y que no quería empezar esta nueva etapa de mi vida metiendo la pata. Me escuchaban con gran comprensión y a mí no me importaba que lo supieran todo sobre mí, por lo menos lo que más me comía el tarro, no me importaba porque eran unos desconocidos, era como contárselo al aire.

—Dudas de juventud —dijo él cogiéndole la mano a su mujer. Se notaba que había estado muy enamorado y que ahora no podría pasar sin ella. Ella era un enigma.

No era un hombre que sonriera, pero era tan educado que parecía que sonreía. Su enorme estatura hacía que el sillón de mimbre pareciese de juguete. Era muy delgado, se le marcaban los pómulos, los parietales y absolutamente todos los huesos. Llevaba un pantalón gris de verano y una camisa blanca de media manga, y era muy pulcro.

—Mañana si quieres podemos venir a buscarte, te llevaremos a la playa con nosotros y luego te traeremos de vuelta —dijo él.

—Para nosotros será una diversión —dijo ella sonriendo de verdad con unos pequeños ojos azules que quizá alguna vez fueron bonitos pero que ahora eran feos.

Clara Sánchez, *Lo que esconde tu nombre*, 2011.

Toutes les remarques générales formulées pour la version LVE1 sont valables pour la LVE2. Le sujet retenu, un extrait de *Lo que esconde tu nombre*, de Clara Sánchez, prix Nadal 2010, ressortit aux mêmes considérations que celles qui ont présidé au choix de la LVE1. Ce roman – explorant les ressorts de la mémoire – met en scène Sandra, une

jeune femme enceinte, exilée de son plein gré dans un village côtier de la région de Valence. Là, elle fait la rencontre d'un couple aimable de Norvégiens installés dans le village et avec lesquels elle se lie d'amitié. L'arrivée de Julián, survivant des camps de la mort nazis, complique les relations entre Sandra et le couple. Plusieurs de ces éléments sont déjà en germe dans le passage soumis aux candidats : l'inconfort du personnage principal, Sandra, qui réside chez sa sœur (« Creo que me había dejado instalarme en la casa para obligarme a hacer algo y que a su entender acabara sirviendo para algo »), les circonstances atypiques de la rencontre avec le couple d'étrangers (« Eran ellos, los ancianos que me habían echado una mano en la playa. »), ainsi que l'atmosphère mystérieuse qui semble les entourer.

Seize candidats ont composé sur ce texte, pour cette session 2014. Les résultats sont assez homogènes : la majeure partie des notes sont comprises dans la fourchette 08-12/20, tandis que deux copies se détachent du lot avec une note égale ou supérieure à 16/20. Trois copies ont obtenu des notes très basses (deux notes sont égales à 01/20). Une autre s'est vue attribuer une note légèrement inférieure à 05/20, en raison de l'omission de deux phrases. Le jury ignore si cette lacune est intentionnelle ou non. Il saisit l'occasion pour rappeler l'absolue nécessité de se relire avec une attention toute particulière, quitte à biffer, au fur et à mesure, les passages traduits afin de s'assurer de n'en oublier aucun. Il n'est pas envisageable, un jour de concours, de ne pas traduire l'intégralité du texte qui a été choisi pour sa cohérence interne, par-delà les difficultés linguistiques qu'il contient. La fine explication de texte qui doit précéder tout travail de traduction – et sans laquelle une telle entreprise est vouée à l'échec – permet d'éviter de se retrouver dans une impasse. Ainsi, alors que la narration est confiée au personnage féminin qui ouvre le passage par une phrase nominale qui a valeur de titre (« El paraíso y yo. »), certains candidats ont introduit un autre personnage au milieu du texte, au mépris de tout bon sens et de l'adjectif possessif de la première personne « les contaba que no estaba segura de si estaba o no enamorada del padre de *mi* hijo. »

Par-delà les fautes d'orthographe aussi surprenantes qu'intolérables (« qui appartenait à ma *seure* »...) et les difficultés grammaticales habituelles (on ne saurait trop recommander aux candidats de revoir systématiquement la règle d'accord des participes passés), le jury a été frappé par la façon dont la morphologie verbale fut malmenée (« *j'entendai* », « je *servai* », « jusqu'à ce que je les *vois* ») ainsi que par le nombre de calques ayant tenu lieu, dans la plupart des copies, de véritables choix de traduction. Un des exemples les plus représentatifs à ce propos est la traduction de la tournure « llevar tiempo + gérondif » par « j'étais restée suffisamment longtemps ruminant ». Au regard d'autres fautes plus graves, même lexicales (la traduction de « *estatura* » par « *stature* » pour un homme dont on souligne l'extrême minceur), cette maladresse pourra sembler bénigne. Elle n'en témoigne pas moins d'une certaine frilosité face au texte qui bride les capacités des candidats et empêche certaines copies tout à fait correctes d'atteindre de bons résultats à la portée de leurs auteurs.

**Jury** : Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER, maître de conférences à l'Université de Rennes II-Haute-Bretagne ; M. Fabrice QUÉRO, maître de conférences à l'Université de Bordeaux III-Michel-de-Montaigne.

### 13. VERSION ITALIENNE (LVE 2)

In treno don Paolo sperimentò subito come fosse spiacevole viaggiare travestito, seduto di fronte e accanto a sconosciuti che avevano l'aria di scrutarlo e che coglievano ogni pretesto per attaccare discorso. Egli s'illuse di aver trovato un buon rifugio nel corridoio con la faccia contro il finestrino, ma se ne allontanò con precipitazione alla prima fermata del treno, vedendo sul marciapiede della stazione facce paesane conosciute. Egli finì col rannicchiarsi in un angolo dello scompartimento, abbassò il cappello fin sugli occhi e si mise a leggere il breviario, tenendolo molto vicino al viso come un miope. Leggeva alla rinfusa salmi litanie lezioni di martiri e di santi, controllando dopo ogni fermata di treno la situazione dello scompartimento. Fortunatamente il viaggio non era lungo.

La sua veste di prete gli permise di attraversare incolume la fitta sorveglianza poliziesca nella stazione Termini. Per maggiore precauzione si accodò a un gruppo di preti stranieri scesi da un altro treno. Appena sul piazzale esterno, egli si diresse verso uno stabilimento sotterraneo di bagni pubblici.

"Un bagno" disse alla cassiera.

La ragazza gli porse il resto senza fargli caso, essendo chiamata al telefono.

Il corridoio delle cabine era lungo, basso, umido. La vecchia inserviente che gli preparò la cabina, lo osservò con curiosità e disse qualcosa che don Paolo non capì. La mancia che ricevette fu cospicua. Don Paolo recava in una valigetta una giacca, un berretto e una cravatta, gli indumenti di cui aveva strettamente bisogno per trasformarsi in laico. Ma il bagno lo prese sul serio, ne aveva bisogno. Egli indugiò a lungo nell'acqua tiepida. Prima di uscire dalla cabina rimase qualche tempo in ascolto delle voci del corridoio. Appena ebbe la certezza che la vecchia inserviente stava pulendo l'interno di una cabina uscì inosservato. Era di nuovo Pietro Spina. Tornò alla stazione per depositare la valigetta; ma che stranezza camminare per strada senza sottana. Era come se tutti gli guardassero le gambe. Si mise a camminare svelto, quasi a correre e un paio di volte controllò se i pantaloni fossero bene abbottonati. Finalmente saltò in un tram che lo condusse al quartiere del Laterano. La grande piazza assolata, tra la basilica di S. Giovanni e la Scala Santa era ingombra di baracconi da lunapark in demolizione. I baracconi erano stati già spogliati delle loro attrazioni notturne; i carpentieri abbattevano le travi dell'ossatura, mentre venivano affastellati sugli autocarri le tende i cartoni i lampadari i cavallucci di legno le spade di latta. Per terra giacevano i trofei di pipe di gesso, il battello fantasma dipinto sul mare in burrasca, la pelliccia della tigre del Bengala.

Ignazio Silone, *Vino e pane*, 1955.

L'épreuve écrite d'italien consiste en une version (de l'italien au français) d'un texte tiré d'une œuvre de littérature italienne contemporaine (XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle). Aucun dictionnaire ni aucun ouvrage de grammaire ne sont autorisés.

Cette année le texte choisi a été tiré de *Vino e pane* d'Ignazio Silone, une œuvre de 1955.

Ce texte présente un certain nombre de difficultés, mais qui peuvent être dépassées notamment par un bon niveau de connaissance de la langue quotidienne.

Du point de vue de la grammaire, le texte, centré sur la description d'un personnage (Don Paolo) qui voyageait en train, présentait un nombre important de verbes au passé simple (verbes réguliers et irréguliers). L'utilisation du gérondif pouvait aussi soulever quelques problèmes.

Le vocabulaire utilisé par Ignazio Silone, plutôt riche, tourne autour du champ sémantique du train, du voyage et des vêtements. Les termes utilisés relèvent par ailleurs de la langue courante. Le nombre important d'adjectifs variés constituait aussi un enjeu majeur.

On recommande aux candidats une attention particulière aux prépositions, l'un des vrais pièges de la langue italienne : « se ne andò alla prima fermata del treno », « prendere sul serio », « camminare per strada », « indugiò a lungo », « si mise a camminare svelto », qui peuvent être des sources d'interprétation erronées.

On conseille aux candidats de prendre le temps de lire et relire le texte avant de se jeter dans la traduction. Pour réaliser une bonne traduction, il est indispensable, en amont, de procéder à une lecture attentive et à une analyse détaillée du texte. Ce n'est qu'après un tel travail qu'il est possible de l'interpréter correctement. Une lecture attentive du texte cible est aussi recommandée qui ne doit évidemment pas faire l'économie d'une comparaison avec le texte source.

Deux candidats ont composé : l'un a obtenu la note de 6/20 et l'autre celle de 13/20.

*Jury* : Mme Stefania CUBEDDU-PROUX, lectrice à l'Université de Nantes ; M. Walter ZIDARIC, professeur à l'Université de Nantes.

### 13. VERSION PORTUGAISE (LVE 2)

#### Duas pessoas

Este senhor taciturno que me recebe com uma fria gentileza parece ter viajado muito. Agora vive na nossa cidade – que não sei se é também a dele – numa casa quase sem móveis que me faz sentir gelada, mais gelada ainda depois de atravessar as ruas escuras e nevoentas. Ele paga-me bem, este senhor, e por isso venho muitas vezes. Está sempre só, ouvindo discos intermináveis. A casa está cheia de fumo. É horrível. Mas pergunto: será apenas por me pagar bem que volto sempre? Bato de leve à porta, e ouço o disco parar bruscamente. Os passos deslocam-se pelo corredor, a porta abre-se muito devagar. E cá está a cara dele - feia, triste e os olhos fixos. Sorri – assim como quem vai pedir desculpa, e depois fica de súbito muito sério. Estou farta dos homens, quase nunca tenho prazer em ir para a cama com eles. Porque é tão degradante a insolência dos jovens como a devassidão dos velhos. Sinto-me muito só junto deles, acho-os absurdos com o seu sofrimento mal oculto atrás de uma simulada virilidade. Há neles uma solidão igual à minha, tão premente como ela. Os homens imaginam, suponho, que me sinto humilhada na minha profissão e que existem em mim, sempre prontos, um apelo, uma súplica. Mas não. Estou só, apenas isso, e a muita gente já tenho eu ouvido dizer o mesmo. Às vezes ele toca-me no rosto com muita atenção e vejo que há por detrás dos seus gestos, do silêncio, um ardor exasperado mas impaciente ou envergonhado de si. É um homem que eu deveria socorrer. Tento mostrar-lhe que há algures, nas nossas possibilidades humanas, uma zona onde a vida se regenera. Eu própria gostaria de ser mais alegre e generosa, mas hesito nos meus impulsos. Existe nos homens essa insuportável fatuidade, um orgulho estúpido e, lá no fundo, uma espécie de condição própria: inalcançável, repugnante. Decerto: é misericórdia o que desperta em mim o desejo de abrir nele um caminho tenazmente vedado. Digo-lhe: os seus olhos. Mas arrependo-me. E ele olha para mim aterrorizado. Depois fecha-se. Oferece-me de beber e recuso quase sempre. E então murmura palavras indefinidas, embaraçadas: a tua mão, a outra, a mão livre. Sim, vai pedir-me que fique, e o afague, sei lá, talvez que morra com ele, tomando os dois um tubo de comprimidos. É homem para isso. Cheira a desespero a

quilómetros de distância. Mas volta-se para a janela enquanto me visto, e então só penso em desaparecer, abandonar esta criatura atacada pela lepra, este homem que porventura eu salvaria, se houvesse em mim mais força e determinação ou mais doçura ou uma piedade maior.

Herberto Helder, *Os Passos em Volta*, Lisboa, 1985, p. 164-165.

Un seul candidat a composé : il a obtenu la note de 12/20.

*Jury* : Mme Myriam BENARROCH, maître de conférences à l'Université Paris IV-Sorbonne ; M. Fernando CUROPOS, maître de conférences à l'Université Paris IV-Sorbonne

### III – ÉPREUVES ORALES DES SECTIONS A ET B

#### 1. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION A)

*Programme* : De la Gaule du IV<sup>e</sup> siècle à la France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Vingt-trois candidats ont été auditionnés à l'oral. La moyenne générale des résultats s'établit cette année à 9,1, ce qui est inférieur à l'année dernière (9,8) et confirme une tendance générale à la baisse. Onze candidats seulement ont obtenu une note supérieure à la moyenne, dont huit se situent entre 10 et 12. Comme de coutume, les sujets posés relevaient de différentes thématiques et plusieurs d'entre eux couvraient l'ensemble de la période du programme.

Un sujet portant principalement sur l'Antiquité tardive, « L'aristocratie en Gaule du IV<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle », a donné lieu à une excellente prestation. En revanche, comme l'année dernière, le jury regrette que les sujets classiques aient été relativement mal maîtrisés : « Le gouvernement royal de Clovis à Charlemagne », « La renaissance carolingienne », « Châteaux et châtelains (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) », « La ville (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) », « La guerre à la fin du Moyen Âge » semblent avoir déstabilisé les candidats, tandis que « Les Normands dans le royaume de Francie occidentale (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s.) » et « Carolingiens et Robertiens » ont été mieux traités.

Les questions portant sur des aspects économiques semblent un peu mieux maîtrisées que l'an dernier, sans pour autant être parfaitement dominées. « L'organisation domaniale carolingienne », « Le dynamisme des campagnes (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) », « Seigneurs et paysans » (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.), thèmes classiques de l'économie rurale, posent encore des difficultés aux candidats. Le jury ne peut que renouveler sa recommandation de mieux travailler l'étude des processus économiques en général et des réalités paysannes en particulier. Il serait utile que les candidats abordent ces thématiques à partir de quelques sources (polyptyques, censiers, tarifs de tonlieux..) afin de mieux appréhender les aspects concrets de ces questions.

Pour le Haut Moyen Âge et les siècles centraux, certains sujets se référaient à des problématiques récemment développées par les historiens : « Le monachisme mérovingien », « Les femmes et le pouvoir dans le monde franc (VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.) », « L'Église et le mariage (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) » ont donné lieu à des prestations faibles ou moyennes, car les candidats ne semblaient pas avoir pris connaissance des travaux récents sur ces questions. Pour le Bas Moyen Âge, les sujets, pourtant classiques, « Princes et principautés (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) » et « Offices et officiers (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) » ont été mal maîtrisés. Les lacunes déjà constatées l'an dernier en matière d'histoire des institutions et de géographie historique sont toujours d'actualité.

Dans deux cas, « La Renaissance du XII<sup>e</sup> siècle » et « Le métier de roi, de Louis IX à Louis XI », le sujet n'a tout simplement pas été compris par le candidat qui s'est donc égaré dans des développements hors de propos. De manière générale, le jury attend des candidats qu'ils proposent une définition précise du sujet de leur exposé et qu'ils en développent les principaux aspects tout en demeurant au plus près des sources et des réalités médiévales. S'il peut être intéressant d'intégrer à l'exposé quelques indications de nature historiographique, les théories des historiens modernes doivent demeurer

secondaires par rapport aux réalités du temps. Ainsi, par exemple, le sujet portant sur « la ville » requiert une bonne compréhension des aspects concrets de l'organisation et du fonctionnement des villes et ne peut donc pas se limiter à la question théorique de « l'identité urbaine ». De même, pour traiter le sujet « châteaux et châtelains », il est primordial de savoir ce qu'est concrètement un château et d'en décrire les aspects matériels et les fonctions, sans se contenter de considérations générales sur la vie de château dans l'art et la littérature.

Quant aux sujets portant sur l'ensemble du Moyen Âge, le jury constate avec satisfaction que les questions portant sur les relations entre l'homme et son environnement sont souvent très bien maîtrisées. Cette année, « L'homme et la forêt (IV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) » et « Mers, fleuves et rivières au Moyen Âge » ont donné lieu à d'excellentes prestations. En revanche, les questions d'histoire sociale – « Sauver son âme », « La théorie des trois ordres » ou « Les serfs au Moyen Âge » – semblent poser davantage de difficultés. Ici encore, le jury recommande aux candidats de prendre le temps de bien comprendre le sujet et de le définir avec précision avant de préparer leur leçon. En outre, pour ce type de sujet, il est nécessaire de prendre en considération les évolutions sur l'ensemble de la période.

Sur le plan formel, la plupart des exposés ont été correctement construits et présentés clairement, ce qui représente un progrès par rapport aux années antérieures. En revanche, le temps de l'épreuve n'est pas toujours bien maîtrisé : si beaucoup de candidats n'utilisent pas les quinze minutes qui leur sont imparties, quelques-uns les excèdent au point, parfois, de ne pas être en mesure de présenter leur conclusion. Dans l'ensemble, cette année encore, le jury a jugé l'épreuve orale plutôt décevante sur le fond et invite les candidats à s'efforcer de mieux comprendre en profondeur les réalités médiévales.

*Sujets tirés et notes* : L'aristocratie en Gaule du IV<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle (17). – Le monachisme mérovingien (08). – Le gouvernement royal de Clovis à Charlemagne (06). – Les femmes et le pouvoir dans le monde franc (VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s.) (11). – La renaissance carolingienne (06). – L'organisation domaniale carolingienne (10). – Les Normands dans le royaume de Francie occidentale (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s.) (10). – Carolingiens et Robertiens (12). – L'Église et le mariage (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) (10). – Châteaux et châtelains (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.) (06). – La « Renaissance » du XII<sup>e</sup> siècle (05). – Le dynamisme des campagnes (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.) (12). – Seigneurs et paysans (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) (08). – La ville (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) (09). – Le métier de roi, de Louis IX à Louis XI (05). – Princes et principautés (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) (07). – Offices et officiers (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) (06). – La guerre à la fin du Moyen Âge (05). – Sauver son âme (11). – La théorie des trois ordres (08). – L'homme et la forêt (IV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.) (14). – Les serfs dans la France médiévale (10). – Mers, fleuves et rivières dans la France médiévale (16).

*Jury* : Mme Anne-Marie HELVETIUS, professeur à l'Université de Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis ; M. Olivier MATTEONI, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

## 2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION B)

**Programme :** Institutions, pouvoirs et politique en France, de la fin du X<sup>e</sup> siècle à la fin du règne de Louis XI.

À l'oral, le programme d'histoire médiévale est le même qu'à l'écrit. Comme il avait été précisé dans le commentaire du jury accompagnant les orientations bibliographiques, les candidats devaient s'attendre à des sujets principalement centrés sur les institutions, non seulement royales et princières, mais aussi seigneuriales, ecclésiastiques, urbaines ou encore universitaires. Les dimensions humaines et idéologiques étaient aussi au cœur de la question et plusieurs sujets ont porté sur les acteurs politiques.

Vingt-trois candidats ont été déclarés admissibles. La moyenne des prestations s'élève à 10, ce qui est quasiment au même niveau que l'année dernière (9,95), mais en-deçà des résultats des années 2012 (10,61) et 2011 (11,35). L'éventail des notes va de 3 à 16, avec 12 notes au-dessus de 10, dont quatre 14 et un 16. Concernant la technique de l'exposé oral, une bonne moitié des candidats n'est pas parvenu à utiliser les quinze minutes imparties, beaucoup d'exposés ne durant que douze à treize minutes.

D'une manière générale, les lacunes sont de plusieurs ordres. D'abord le jury a été surpris, compte tenu de la question, d'une maîtrise souvent nettement insuffisante des institutions, de leur histoire, de leur fonctionnement, comme par exemple sur la justice ou la féodalité. Dans le prolongement, la géographie historique est généralement indigente. Plusieurs candidats se sont ainsi trouvés incapables de situer dans l'espace des lieux, des villes, des territoires qu'ils avaient pourtant évoqués dans leur exposé. De surcroît, certains propos manquent de concret, ce qui aboutit à des réflexions vagues et peu assurées. Avant de se lancer dans la préparation de leur leçon, les candidats doivent s'attacher à bien comprendre le sujet, et à le traiter dans toute la chronologie demandée.

*Sujets tirés et notes :* Devenir roi (987-1328) (09). – Les principautés territoriales au XI<sup>e</sup> siècle (07). – L'idéologie royale sous les premiers Capétiens (987-1180) (08). – Capétiens et Plantagenêts (03). – La supériorité royale (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) (12). – La justice aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles (10). – L'encadrement des fidèles (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) (14). – Les liens d'homme à homme au Moyen Âge central (07). – Les papes et la France (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) (06). – Réformer l'Église (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) (14). – Le domaine royal (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) (11). – Les pouvoirs au village (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) (14). – Moines et monastères (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) (10). – Justice et gens de justice (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) (08). – Les reines dans la France médiévale (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) (09). – Les franchises urbaines (12). – Les reliques, enjeux de pouvoir dans la France médiévale (X<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) (09). – Universités et universitaires (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) (14). – Les assemblées représentatives en France (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) (14). – Les officiers du roi de France (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) (08). – Paris, capitale du royaume de France, de Philippe Auguste à Louis XI (11). – Le gouvernement des villes (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) (12). – L'impôt en France (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) (16).

**Jury :** Mme Anne-Marie HELVETIUS, professeur à l'Université de Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis ; M. Olivier MATTEONI, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

### 3. HISTOIRE MODERNE (SECTIONS A et B)

*Programme de la section A* : La France, du XVI<sup>e</sup> siècle à 1815.

*Programme de la section B* : Les campagnes en France, du début du XVI<sup>e</sup> siècle à 1815.

Dans l'ensemble, les prestations des candidats à l'oral sont sensiblement meilleures que leurs prestations à l'écrit, et le jury s'est interrogé sur l'origine de ce hiatus : tout se passe comme si les candidats étaient moins familiers de l'expression écrite, de sorte qu'une question sur « Le travail au village » posée à l'oral aurait peut-être donné des résultats sensiblement différents de ceux donnés par la même question posée à l'écrit. Par ailleurs, les candidats de la section B ont globalement livré des prestations meilleures que ceux de la section A, dont certains ont peut-être eu du mal à maîtriser l'ensemble du programme. Dans la section A, vingt-trois candidats ont été admis à l'oral, et les notes se sont échelonnées de 03 à 20/20, pour une moyenne de 9,48. La note de 20 a été donnée à une reprise. Ces chiffres sont respectivement de 05 à 17/20, et de 10,87 de moyenne pour les vingt-trois candidats de la section B.

La très grande majorité des candidats a respecté la durée de l'exposé, soit quinze minutes, suivies de questions et d'échanges avec le jury (au cours de ces échanges, le jury s'est interdit de poser des questions qui n'aient aucun rapport avec la question tirée). De même une majorité de candidats a structuré son exposé, en présentant une brève introduction et en annonçant le plan – mais cette démarche devrait être générale. Un certain nombre de candidats s'est exprimé avec assurance, ce qui ne veut pas dire que le contenu cadrerait nécessairement avec la forme, certains se limitant à des discours en définitive relativement formels, voire en partie creux. L'utilisation d'un vocabulaire abstrait ne signifie que les notions dont il est fait mention soient effectivement maîtrisées.

Le jury, qui a été sensible non seulement à l'organisation de l'exposé mais aussi à son oration (*elocutio*), n'en a pas moins privilégié les candidats qui, outre l'esprit de synthèse, faisaient preuve à la fois d'une certaine familiarité avec les réalités de la période (Ancien Régime, Révolution et Empire), d'une maîtrise des grandes phases de la chronologie et d'une connaissance précise des dates les plus importantes (le concile de Trente, les Guerres de religion, la Fronde, les principales décisions d'ordre administratif, les guerres, etc.). Mais le jury a aussi été attentif à évaluer la culture générale du candidat, selon bien évidemment que le sujet tiré s'y prêtait.

Les connaissances fondamentales sont apparues comme déficientes dans un nombre non négligeable de cas : ignorance des principales structures de l'administration et de la justice d'Ancien Régime, méconnaissance des évolutions susceptibles de se produire au cours d'une période de plus de trois siècles, et insuffisante maîtrise de la géographie en général (la France n'est pas un pays de mousson, et la Bourgogne n'abrite pas au XVIII<sup>e</sup> siècle une population d'esclaves !) et de la géographie historique en particulier : ce dernier point est d'autant plus regrettable que l'épreuve de géographie historique a disparu du concours, et que, pour un programme portant sur le monde rural, la géographie du royaume s'inscrit d'abord sous le signe de la diversité.

Plusieurs candidats sont passés à côté de leur sujet, pour des raisons relevant moins des connaissances générales que de la logique (le sujet n'a pas été vu, ou a été vu de manière trop partielle). Par ailleurs, des insuffisances ont été notées de la part de

certains dans le domaine du vocabulaire spécialisé : des termes comme ceux de parlement, de fief ou encore de terrier, voire d'office (et d'officier) ont une acception floue, quand ils ne font pas l'objet de faux sens ou restent inconnus. D'autres insuffisances relèvent de la chronologie élémentaire, par exemple la date du couronnement de Napoléon I<sup>er</sup> et, corrélativement, celle de la victoire d'Austerlitz, voire, pour un exposé sur les protestants en France à l'époque moderne, la date de la promulgation de l'Édit de Nantes et, corrélativement, celle de sa révocation ! Les grands travaux historiographiques sont trop souvent ignorés, tandis que certains clichés sont à l'inverse constamment répétés (il n'y a certainement pas « une » noblesse au royaume de France sous l'Ancien Régime, et cette noblesse ne sera pas systématiquement contre les réformes en 1789).

De manière attendue, le jury a donné, dans les deux sections, la préférence aux candidats dont le socle de connaissances apparaissait le plus solide, qui présentaient leur exposé de manière cohérente et avec efficacité, et qui témoignaient d'une certaine culture générale dans le domaine de l'histoire. La réponse aux questions posées à la suite de l'exposé principal a donné l'occasion d'apporter le cas échéant quelques points supplémentaires. Là encore, le but du jury n'est pas de « piéger » le candidat : le jury a apprécié que les candidats fassent preuve, à côté de connaissances précises, d'une bonne capacité à réfléchir et à mobiliser utilement des savoirs spécialisés ou relevant davantage de la culture générale (littérature, histoire de l'art, etc.).

*Sujets tirés et notes en section A* : L'humanisme (13). – Paris au XVI<sup>e</sup> siècle (13). – Henri IV (08). – La réforme catholique en France (16). – L'armée et l'art militaire au XVII<sup>e</sup> siècle (07). – Mazarin (06). – La Fronde (07). – La France en 1661 (10). – Louis XIV et la guerre (06). – L'opinion publique au XVIII<sup>e</sup> siècle (09). – La France et les pays allemands (1789-1815) (10). – Le coup d'État du 18 Brumaire (11). – Napoléon et l'Église (03). – La monarchie et les Parlements, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle (09). – La cour de France de François I<sup>er</sup> à Louis XVI (09). – La monarchie et ses finances, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle (13,5). – Vivre noblement (vers 1500-vers 1815) (04). – Les protestants en France de François I<sup>er</sup> à Napoléon I<sup>er</sup> (14). – Qu'est-ce que le gallicanisme ? (11,5). – Le jansénisme (05). – La France et ses frontières (1532-1815) (07). – La France et la mer (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) (06). – Les femmes sous l'Ancien Régime (20).

*Sujets tirés et notes en section B* : L'administration des campagnes sous l'Ancien Régime (09). – La propriété rurale (17). – La seigneurie rurale (13,5). – La noblesse et les campagnes (08). – Ordre et justice au village (07). – La religion dans les campagnes (07). – Les paysans révoltés (16). – L'élevage (08). – Vigne et vigneron (13). – Agriculture et paysage (13). – Les innovations agricoles (13,5). – La proto-industrie (06). – L'habitat rural (05). – Les campagnes et la guerre (13). – La démographie des campagnes françaises (12). – La Grande Peur (12). – Les élites rurales (05). – Le bas clergé (11). – La femme au village (12). – Pauvres et marginaux (10). – Les campagnes et la ville (15). – Enseignement et éducation dans le monde rural sous l'Ancien Régime (12). – Fêtes et réjouissances (12).

**Jury** : M. Frédéric BARBIER, directeur de recherche au CNRS (IHMC) et directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Sylvio de FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Bernard HOURS, professeur à l'Université Jean Moulin - Lyon 3.

#### 4. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTIONS A et B)

*Programme de la section A* : La France, du Congrès de Vienne au Traité de Maastricht.

*Programme de la section B* : 1°. Les États-Unis d'Amérique, de Lincoln à Truman : politique et société ; 2°. La France de 1939 à 1995.

Pour la première fois, et comme en histoire médiévale et moderne, la commission d'histoire contemporaine a auditionné l'ensemble des candidats des sections A et B en adaptant bien sûr les questions aux exigences de chacune des sections. Elle a pu constater ainsi qu'aucune de celles-ci ne possède le monopole des meilleurs candidats et elle n'a d'ailleurs pas hésité à donner la note maximale à des oraux particulièrement satisfaisants dans l'une et l'autre des deux sections.

Elle s'est félicitée d'autant plus de la qualité des meilleurs candidats qu'il était à craindre, en raison du nombre d'admissibles un peu plus restreint que l'an dernier, un affaiblissement du niveau lors du recrutement final. Il n'en a rien été.

La commission ne s'attardera pas ici sur les mauvaises prestations. Il signale tout de même que, si l'excès de timidité et d'émotivité à l'oral ne constitue en soi un critère d'élimination, il ne faudrait pas que cette caractéristique psychologique paralyse à ce point les capacités intellectuelles et oratoires que, du coup, le candidat s'éloignerait de lui-même de la réussite. De manière générale, la commission recommande, comme elle l'a fait l'année dernière, de se consacrer à une meilleure préparation, y compris psychologique, à l'oral.

Elle rappelle que l'épreuve ne consiste pas à fournir le maximum d'informations dans le minimum de temps ni à dérouler des fiches, mais à répondre à une question posée ou, si le problème n'est pas explicitement soulevé, à en choisir un de soi-même et à proposer une réponse. Autrement dit, l'épreuve orale suppose que l'heure de préparation soit moins consacrée à la mémorisation de toutes les informations possibles pour les restituer *in extenso* qu'à une réflexion qui conduise à une sélection des données pour déboucher sur une conclusion. Il semble trop souvent que le candidat se trouve dans l'angoisse de ne pas disposer du temps pour tout dire.

La commission attend, en fait, du candidat qu'il l'intéresse, par sa réflexion, par sa capacité à établir des connexions entre des domaines de connaissances divers et par son mode d'exposé oral. L'introduction ne consiste pas en un passage obligé à l'issue duquel on présente un plan plus ou moins « ready made » : elle construit, au contraire, le point de vue depuis lequel la candidat entend clarifier la question. Commencer par une bonne accroche, par l'analyse précise d'une œuvre picturale, littéraire ou cinématographique, exposer les enjeux d'un événement précis dont on détaille les protagonistes sont autant d'éléments pour capter l'attention des examinateurs et pour poser une problématique. Le corps de l'exposé doit souligner les articulations du discours, au besoin en ménageant quelques silences aux moments appropriés, en reprenant le titre de la sous-partie qui s'achève avant de donner celui de la sous-partie suivante : de cette façon, le propos gagne en cohérence, en clarté et en facilité d'écoute. La conclusion, comme déjà dit l'an dernier, doit être prête à l'avance et, pour bien faire, avec une clause qui permette de constater que l'exposé est fini. La commission a remarqué que la qualité rhétorique des prestations a semblé s'être amélioré depuis l'an dernier ; il s'est même félicité que

certain candidats semblaient « pleins de leur sujet ». Il incite à poursuivre en ce sens, en particulier à soigner l'articulation de la langue orale. Sans être une « leçon », l'épreuve n'est pas une « confession » auriculaire. La commission aime que le candidat fasse spontanément le jeu de s'adresser à lui tout en pensant à l'auditoire qui se trouve derrière lui.

Pour ce qui concerne la « petite question », elle rappelle qu'elle ne vise pas à désarçonner le candidat à l'issue de l'épreuve, mais à vérifier ses capacités de réaction. Bien sûr, les connaissances sont hautement appréciées mais la commission s'attend aussi à de l'aisance, de la vivacité, de l'habileté. Rien n'est plus navrant qu'un candidat qui baisse les bras en affirmant ne pas savoir, alors qu'il s'agit de vérifier aussi sa capacité d'endurance et de rebond.

Dans la continuité de l'année passée, le jury tient à faire comprendre aux candidats que le champ de l'histoire ne se limite pas au cadre événementiel politique et social, mais qu'il englobe l'ensemble de l'activité humaine, en particulier dans le domaine intellectuel, littéraire, artistique, scientifique etc. Il ne revient pas à cet égard sur les considérations déjà exprimées l'an dernier. Rappelons une fois encore que le champ économique et financier, visiblement négligé par les candidats, ne doit pas être minoré dans la préparation de l'oral.

*Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes, en section A :* La question sociale, 1815-1914 (La Constitution de 1848) (12). – Les chambres, de 1815 à 1870 (L'élection présidentielle de 1965) (11). – Les royalistes de 1814 à 1914 (La pensée sociale de Napoléon III) (08). – La politique méditerranéenne de la France au XIX<sup>e</sup> siècle (Hugo, le politique) (07). – Paris, capitale culturelle au XIX<sup>e</sup> siècle (6 février 1934) (05). – Les Bonapartistes (Juin 1848) (04). – Napoléon III (Fachoda) (16). – La guerre de 1870 et ses conséquences (Le 2 décembre 1851) (17). – La politique étrangère de la France de 1871 à 1914 (La question du Maroc avant 1914) (12). – L'intervention de l'État dans l'économie, 1914-1992 (L'œuvre d'Hausmann) (07). – La France et son empire au XX<sup>e</sup> siècle (Les origines du Front Populaire) (04). – Le radicalisme, 1901-1940 (Lamartine) (08). – Poincaré (La séparation des Églises et de l'État) (08). – La politique extérieure de la France de 1918 à 1939 (Jean-Paul Sartre) (15). – La France et l'École, 1945-1992 (Jules Ferry) (11). – La décolonisation, 1945-1962 (Jean Moulin) (20). – Les Trente Glorieuses (L'Affaire Dreyfus) (15). – Les Catholiques et la République (La Révolution de 1830) (17). – État, circonscriptions territoriales, collectivités locales (Les chocs pétrolier de 1973 et 1979) (08). – L'État providence (Le traité de Versailles) (07). – Protectionnisme et libre échange (Le Programme commun de la gauche) (17). – La grande ville (Louis XVIII) (12). – Frontière et frontières (Louis-Philippe) (20)

*Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes, en section B :* La Conquête de l'Ouest (André Malraux) (19). – Lincoln (L'élection présidentielle de 1981) (10). – La Constitution des États-Unis et son évolution, 1860-1953 (Paul Reynaud) (12). – Le pouvoir fédéral aux États-Unis, 1863-1953 (Georges Pompidou) (10). – Théodore Roosevelt (Le mouvement Pujade) (08). – Les États-Unis dans la première guerre mondiale (François Mitterrand) (10). – Le Président Wilson (Mendès France) (16). – Les années vingt aux États-Unis (Michel Debré) (11). – Les effets de la crise sur la société américaine, 1929-1933 (Laval) (18). – La défaite de la France, 1939-1940 (La reconstruction du Sud après 1865) (13). – Le Régime de Vichy (L'idéologie du self made man aux États-Unis) (18). – Le Gaullisme (Le catholicisme aux États-Unis) (12). – L'anti-gaullisme (Truman) (08). – La constitution

de la V<sup>ème</sup> République (Le gratte-ciel) (12). – Les aspects culturels de Mai 68 (Les États-Unis en 1917) (16). – Le catholicisme en France, 1939-1995 (Cow-boy) (18). – La France et l'Europe, 1945-1995 (Le populisme aux États-Unis à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle) (12). – Les droites en France, 1945-1995 (Wall Street, 1929) (11). – La culture de masse en France, 1945-1995 (la ville de Washington) (14) – Les campagnes françaises, 1945-1995 (La Prohibition aux États-Unis) (14). – La cohabitation dans la V<sup>ème</sup> République (Le socialisme aux États-Unis) (09). – L'automobile aux États-Unis (La télévision en France depuis 1945) (12). – La question religieuse aux États-Unis, des années 1860 à Truman, (Mai 1958) (14).

*Jury* : M. Francis DEMIER, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre ; Mme Florence DESCAMPS, maître de conférences à l'École pratique des hautes études ; M. Bertrand JOLY, professeur à l'Université de Nantes ; M. Jean-Michel LENIAUD, directeur d'études à l'École pratique des hautes études et à l'École nationale des chartes.

## 7. HISTOIRE DES ARTS (SECTION B)

*Programme* : La couleur dans l'art, du Moyen Age à nos jours.

Le dossier traité à l'oral par la seule candidate admissible comprenait les trois reproductions suivantes :

- Un détail d'une verrière haute de Saint-Ouen de Rouen représentant un prophète ;
- Une photographie contemporaine de la cour de marbre du château de Versailles ;
- *Hommage à Blériot*, par Robert Delaunay (Grenoble, Musée des Beaux-Arts).

L'unique épreuve orale en histoire de l'art a confirmé les lacunes manifestes à l'écrit pour les périodes antérieures au XX<sup>e</sup> siècle et pour des techniques autres que la peinture de chevalet, vitrail en particulier. La candidate ne pouvait non plus décrire une élévation architecturale en termes simples. Le jury n'insistera jamais assez sur l'importance que revêt la connaissance des techniques artistiques et des conditions de réalisation des œuvres d'art. La reconnaissance de matériaux simples (marbre, plomb doré...) a semblé poser des problèmes infinis et leur utilisation en histoire de l'architecture totalement ignorée.

Le jury a été également frappé par le manque de questionnement de la candidate sur le contexte physique des œuvres (leur emplacement, leur taille, etc.). Plus grave, si la candidate a pu identifier l'auteur de l'aquarelle proposé, Robert Delaunay, par manque d'observation, elle s'est trouvée dans l'incapacité d'identifier le sujet. Il est indispensable que les candidats prennent le temps de regarder les œuvres proposées à l'oral, quelques minutes d'observation attentive auraient ici permis de pouvoir reconnaître les nombreuses silhouettes d'avion figurées dans l'œuvre.

Enfin, des lacunes incompréhensibles pour un candidat du niveau de ce concours ont été relevées par le jury, notamment en histoire de l'architecture : il n'est pas normal de ne pas pouvoir identifier Versailles ou ne pas pouvoir citer un édifice construit en briques avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Les candidats doivent pouvoir disposer d'une bibliothèque

de références d'artistes ou d'œuvres incontournables avec lesquelles ils peuvent effectuer des comparaisons judicieuses. Nous les encourageons donc à développer leur curiosité artistique par la fréquentation des monuments et des grandes institutions culturelles à leur disposition.

*Jury* : M. Basile BAUDEZ, maître de conférences à l'Université de Paris-Sorbonne ; M. Étienne HAMON, professeur à l'Université de Picardie-Jules Verne ; Mme Annabelle TÉNÈZE, conservateur du patrimoine, Musée départemental d'art contemporain de Rochechouart (Conseil général de Haute-Vienne).

## 8. GÉOGRAPHIE (SECTION B)

*Programme* : Les mondes du froid.

Sept candidats ont choisi la géographie comme épreuve orale, ce qui marque une stabilité par rapport à la session 2013.

Le jury tient à rappeler que les sujets proposés se doivent d'être analysés de façon explicite en introduction (définition des termes, problématisation, annonce du plan), et s'appuyer ensuite sur la mobilisation à la fois de connaissances générales et théoriques mais aussi d'exemples, à différentes échelles.

Trois des sujets tirés ont été très correctement traités par des candidats présentant une bonne maîtrise du sujet, des connaissances bien articulées au sujet posé et appuyées sur des exemples précis. Les sujets concernés sont :

- Habiter les mondes du froid (15/20) ;
- Peuples autochtones et développement des mondes du froid (14/20) ;
- Stratégies territoriales et conflits d'acteurs dans les mondes du froid (12/20)

Les autres sujets ont été moins bien traités, souvent par manque de connaissances. Certains candidats ont présenté un plan mal construit et une problématique mal affirmée. Les échanges avec le jury n'ont pas permis de compenser les faiblesses de l'exposé. Ces sujets étaient :

- Ressources et développement des mondes du froid (10/20) ;
- L'Arctique russe (10/20) ;
- Les hydrocarbures dans les mondes du froid (8/20) ;
- Les territoires autochtones dans les mondes du froid (8/20).

Parmi les sujets non tirés :

- L'Arctique nord-américain
- Circuler dans les mondes du froid
- L'Antarctique

*Jury* : Mme Pernelle GRANDJEAN, professeur à l'Université de Reims ; M. Christophe QUEVA, maître de conférences à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne.

## 9. VERSION LATINE (SECTIONS A ET B)

- Durée de préparation : 30 mn
- Durée de passage devant le jury : 30 mn
- Type de sujets : un texte à traduire. Le texte peut être accompagné de quelques notes de vocabulaire.
- Dictionnaire latin-français seulement autorisé pour les oraux de la section B.
- Devant le jury, le candidat traduit son texte sans ses notes de brouillon.

Les textes proposés étaient extraits de l'*Histoire romaine* de Tite-Live et des *Vies des Césars* de Suétone.

### Vocabulaire

Parmi les erreurs les plus marquantes, signalons :

- *moneo* : « ordonner ».
- *castra* : « les camps ».
- l'adverbe *coram* traduit par ... « le cœur ». Après que nous avons tant de fois conseillé aux candidats d'apprendre leurs adverbes !
- *uereor* inconnu (ou du moins son participe) : *ueritus* traduit par « en vérité ».

Il convient de bien connaître les nombres, au moins jusqu'à cent ! *Septuaginta* (figurant en toutes lettres, non en chiffres romains) fut bizarrement traduit par vingt-sept.

La palme revient pourtant à un candidat qui traduit *saxum* par « trompette ». Après quelques secondes de perplexité, nous comprîmes que *saxum* avait été rapproché de « saxo(phone) » !

### Morphologie

- confusions actif / passif : *occideretur* : « il tue »
- confusions déponent / passif : *Alexandria potitus est* : « Alexandrie est prise » (ne parlons pas de l'erreur de genre !).
- de très nombreuses erreurs de temps.
- dans une proposition indépendante, *Samum*, donc un accusatif, fut traduit comme un sujet, et pris pour un nom de personne.
- attention aux accus. pl. en *-is* ; certains ont été pris pour des génitifs sg.
- les prépositions : *in patris* ne peut signifier « chez leurs pères ».
- *mei, tui, sui* (« les miens », etc.) traduit comme s'il y avait un neutre pl. (« mes biens... »).
- *quidam* traduit par « celui-ci ». L'usage français du mot « un quidam » n'est-il donc plus connu ?

### Syntaxe

Celle des conjonctions est souvent objet d'erreurs. *Quoad* suivi de l'indicatif traduit comme *quoad* suivi du subj. *Ut* + subjonctif (sens final) traduit par « alors que ».

La syntaxe des cas n'est pas toujours mieux traitée. *Alius (Vespasianum) sedentem... adiit* ne peut être traduit par « un autre, qui s'était assis... »

Passifs personnel et impersonnel mal maîtrisés : *(Titus) dicitur, cognita genitura,*

*adfirmasse...* (une note précisait le sens et la déclinaison de *genitura, ae*) traduit par : « T. dit que les horoscopes connus avaient affirmé... »

Les subjonctifs, dans une phrase au discours indirect, ou dans une interrogative ind., n'ont pas de valeur conditionnelle.

### *Culture générale*

– Dans un texte où il n'était question que de César, il est tout de même fâcheux qu'un candidat ait traduit *diuus Iulius* par le « dieu Iule ».

– La ciguë est un poison, et non un « venin », comme nous l'avons entendu.

Nous déplorons que nos notes de vocabulaire, pourtant fort utiles, ne soient pas toujours lues : par exemple *tendeo* fut traduit comme *tendo, ere*, en dépit de la note qui en donnait le sens.

Dans les traductions, les incorrections françaises sont plus nombreuses que jamais : « bien que » est souvent suivi de l'indicatif.

Tout cela, et surtout, chez beaucoup de candidats, la difficulté à construire les phrases les plus simples, explique que nous ayons beaucoup souffert en entendant nombre de traductions. Il fallut faire preuve d'une indulgence coupable pour arriver à un nombre décent de moyennes, mis à part pour les quelques excellents latinistes que l'on trouve chaque année, à l'écrit comme à l'oral du concours.

*Notes.* Note maximale : 18 ; minimale : 2 ; moyenne : 8,76. Notons encore que les 4 candidats qui ont obtenu plus de 15 font partie des 11 admis.

*Jury* : M. Jean-Denis BERGER, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Pascale BOURGAIN, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. Frédéric DUVAL, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

## 10. VERSION GRECQUE (SECTION B)

Aucun candidat admissible n'avait choisi la version grecque comme option à l'oral.

## 11. ANGLAIS (SECTIONS A ET B)

Dix textes extraits de romans anglophones et dix textes extraits d'articles de presse récents, également en langue anglaise, étaient disponibles lors de chacune des trois journées (ou demi-journées) d'oral. Chaque texte était disponible en huit exemplaires afin que le public éventuel puisse en disposer.

L'étudiant tirait au sort un texte dans l'une des deux piles étiquetées « presse » ou « littérature » — il pouvait donc décider de travailler sur un texte littéraire ou sur un texte de presse. Un exemple de texte de presse et un autre de texte littéraire utilisé est joint à ce rapport ; le texte littéraire est extrait du roman de Philip Roth « Portnoy's Complaint » (1969), et le texte de presse est extrait de New Stand Points « From Kennedy to Obama, *The Pursuit of Social Progress* », (septembre 2013). L'étudiant disposait alors de

quarante minutes de préparation.

L'épreuve se déroulait entièrement en anglais. Une fois devant le jury, l'étudiant commençait par lire quelques lignes du texte. Puis il résumait le texte, et faisait le commentaire, développait l'argumentation et donnait son point de vue, ceci en dix minutes, suivaient dix minutes de questions posées par le jury. Le but des questions était d'aider l'étudiant à parler d'aspects du texte qu'il avait passés sous silence, ou de clarifier son argumentation, ainsi que de vérifier dans quelle mesure le texte avait été véritablement compris. Ce dialogue permettait également d'évaluer la capacité du candidat à soutenir une conversation en anglais sur un thème culturel et/ou historique.

Le jury a été surpris de constater que les textes choisis étaient en grande majorité des articles de presse.

Cette épreuve permet d'évaluer aussi bien la compétence en anglais des candidats que leur connaissance de l'univers anglophone, et leur capacité à faire, dans la langue concernée, une présentation claire et intelligente.

Les notes se sont échelonnées de 6 à 17. La moyenne a été de 13,8. L'ensemble reflète un bon niveau avec quelques étudiants d'excellence, mais l'anglais est très inégal.

### **Articles de presse**

- Les sujets proposés étaient des articles récents d'environ 500 mots tirés de la presse anglophone (*The Times, The Observer, The Guardian, The Herald Tribune, The New Yorker, Time, The New York Review of Books, Vanity Fair*) ou d'articles de critique d'art publiés sur internet (ex : à partir du magazine *Fjords Review* ou *Whitewall Magazine*).
- Les sujets étaient tous du domaine culturel et portés aussi bien sur la poursuite du progrès social de Kennedy à Obama que sur l'art en Angleterre et aux États-Unis (*Hoper au Grand Palais*) ou en Chine (*La rétrospective de l'œuvre Zeng Fanzhi*, janvier 2014 au Musée d'art moderne de Paris et au Centre Pompidou), ou encore la critique du *Land Art* et du *Trash Art*.
- Les candidats étaient bien préparés. Ils ont su utiliser le temps de préparation de quarante minutes pour présenter une analyse critique organisée, en dix minutes, montrant leur capacité à **aller à l'essentiel du texte tout en intégrant les références culturelles nécessaires à la compréhension de l'extrait**.
- Lors du dialogue avec les membres du jury, ils ont su dans l'ensemble compléter leur présentation et, s'il le fallait, revenir sur des points à préciser ou, au contraire, développer leur connaissance de références culturelles en rapport avec le sujet proposé.
- L'explication peut comporter deux points :
  - Une introduction (brève), une division du texte dynamique (et non un « découpage en parties »), l'analyse de thèmes principaux, ainsi que l'analyse du point de vue et du style (en lien avec le thème).
  - Il n'y a pas de plan type, mais il faut surtout éviter la **paraphrase** du texte, une **accumulation de remarques** (qui font oublier le « plaisir du texte »).
- L'épreuve commence par une brève lecture du texte, il faut la préparer pour bien respecter le rythme anglais, l'intonation qui doit respecter le sens, et c'est déjà une mise en valeur de la compréhension : une lecture « vivante » est toujours appréciée. La conclusion aussi doit être travaillée : une synthèse, mais pas

seulement, la conclusion peut être l'expression d'une opinion personnelle qui ouvre au dialogue avec le jury.

- Il est important lors de l'explication de « parler » au jury, de communiquer. Dans l'idéal, ce doit être un plaisir partagé, non la récitation d'un commentaire solitaire en vue d'une note.

### Textes littéraires

- La même stratégie peut s'appliquer aux textes littéraires qui étaient des extraits d'œuvres anglaises ou américaines du XX<sup>e</sup> siècle.
- Dans les deux types de sujet, la **qualité de l'anglais** a été évaluée, la **compréhension**, et la **présentation**.
- Voici comment on pourrait traiter par exemple les deux textes présentés ici :

Philip Roth, *Portnoy's Complaint*, 1969

#### THE MOST UNFORGETTABLE CHARACTER I'VE MET

She was so deeply imbedded in my consciousness that for the first year of school I seem to have believed that each of my teachers was my mother in disguise. As soon as the last bell had sounded, I would rush off for home, wondering as I ran  
5 If I could possibly make it to our apartment before she had succeeded in transforming herself. Invariably she was already in the kitchen by the time I arrived, and setting out my milk and cookies. Instead of causing me to give up my delusions, however, the feat merely intensified my respect for  
10 her powers. And then it was always a relief not to have caught her between incarnations anyway – even if I never stopped trying; I knew that my father and sister were innocent of my mother's real nature, and the burden of betrayal that I imagined would fall to me if I ever came upon  
15 her unawares was more than I wanted to bear at the age of five. I think I even feared that I might have to be done away with were I to catch sight of her flying in from school through the bedroom window, or making herself emerge, limb by limb, out of an invisible state and into her apron.  
20 Of course, when she asked me to tell her all about my day at kindergarten, I did so scrupulously. I didn't pretend to understand all the implications of her ubiquity, but that it had to do with finding out the kind of little boy I was when I thought she wasn't around – that was indisputable. One  
25 consequence of this fantasy, which survived (in this particular form) into the first grade, was that seeing as I had no choice, I became honest.

Ah, and brilliant. Of my sallow, overweight older sister, my mother would say (in Hannah's presence, of course: honesty  
30 was her policy too), 'The child is no genius, but then we don't ask the impossible. God bless her, she works hard, she applies herself to her limits, and so whatever she gets is all right.' Of me, the heir to her long Egyptian nose and clever babbling mouth, of me my mother would say, with characteristic  
35 restraint, 'This *bnditt*? He doesn't even have to open a book – "A" in everything. Albert Einstein the Second!'  
And how did my father take all this? He drank – of course, not whiskey like a *goy*, but mineral oil and milk of magnesia; and chewed on Ex-Lax; and ate All-Bran morning and night;  
40 and downed mixed dried fruits by the pound bag. He suffered – did he suffer! – from constipation. Her ubiquity and his constipation, my mother flying in through the bedroom window, my father reading the evening paper with a suppository up his ass ... these, Doctor, are the earliest  
45 impressions I have of my parents, of their attributes and secrets.

Pour l'extrait de Philip Roth, *Portnoy's Complaint*, il ne fallait pas passer à côté de trois points importants :

- **L'humour** : il s'agit de l'humour juif qui met en scène l'image de la mère juive toute puissante pour qui son fils est « Einstein the second », tandis que sa fille est « no genius ».
- **La relation fantasme/réalité** : Pornoy fantasme une mère toute puissante qui est aussi bien sa maîtresse d'école « in disguise » que sa maman à la maison. Son don d'ubiquité n'est pas réel mais fantasmé (*my delusions, line 9*)

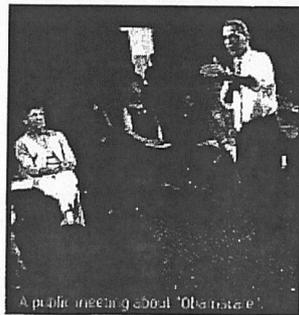
- La mise en relation de Portnoy **adulte** faisant récit de lui **enfant** à son psychanalyste.  
La prise de conscience de l'humour est à analyser avec l'étude du style d'un discours rapporté/et direct.

## From Kennedy to Obama the Pursuit of Social Progress

**Vincent Michelot shows how difficult it is for President Obama to resume the pursuit of social progress launched by Kennedy and Johnson then slowed down — one could even say trampled — by four decades of conservative governance.**

It is commonly admitted that the Welfare State reached its apex in the United States with Lyndon Johnson's Great Society programs, most notably Medicare, Medicaid and the War on Poverty. Admittedly, the powerful combination of progress on the fronts of civil rights, voting rights, equal access to education, and gender equality is unparalleled in U.S. history, with the possible exception of the New Deal.

Every major historian would rank the 1964 Civil Rights Act among the top three most important laws ever voted in the history of Congress, even more so in the 20th century, when it is unrivaled in importance and breadth. This consensual evaluation of the centrality of the Johnson years in terms of social progress is also predicated upon what was to happen when the "Master of the Senate" left the White House in 1969. His successor, Richard Nixon, laid the groundwork for a long period of conservative dominance of the American government which didn't come to an end until the inauguration of Barack Obama in January of 2009.



Went Hour Photos

### Welfare Imperiled

During that 40-year hiatus, even Democratic presidents like Bill Clinton participated in an agenda of deconstructing the Welfare State. The Welfare Reform Act of 1996 testified to the existence of strange bedfellows across party lines when it came to translating the conservative view or construction of social progress into statutes. In essence, the conservative project for the years 1969 through 2009 can be summarized as a desperate and fruitless search for an alternative to the Great Society. In 2009, it indeed emerged bleeding, maimed and considerably weakened from the onslaught, yet still very much alive.

President George W. Bush had failed in privatizing Social Security at the onset of his second term. Paradoxically enough, Republicans voted for the Medicare Prescription Drug, Improvement, and Modernization Act in 2003, without ever questioning its overall cost — \$500 million over 10 years — nor its real efficiency. On the other hand,

they decry "Obamacare", which may amount to \$1 billion over the same time span, but will provide coverage to 30 million more Americans and contribute to reducing the budget deficit. In a last-ditch effort that was supposed to represent the coup de grâce for the Welfare State, George W. Bush had just invented an ideological oxymoron, Big Government Conservatism, and sown the seeds of the Tea Party movement by betraying the conservative mantra of small government.

Social progress as institutionalized in the Welfare State does indeed lie at the fault line between American liberalism and conservatism. The 2008 sub-prime crisis created a new political context wherein *government* was no longer a dirty word, and social progress was in need of a new definition and new institutions.

Five years later, Barack Obama is off to a rocky and miserable second term, confronting an intractable Republican majority in the House of Representatives. He has to navigate the perils and pitfalls of an inherited War on Terrorism, which he has embraced so willingly that civil libertarians in the United States have started talking about a possible transmutation of the President into a Dick Cheney. As to the liberal agenda, it hangs on a thread. Yet the implementation of the Patient Protection and Affordable Care Act is more than just a surviving anomaly from the extraordinary 1960s: it is a structuring policy for the survival of the Welfare State and the embodiment of social progress as a 21st-century reality.

New Standpoints - 57 - September 2013

Pour l'extrait de *From Kennedy to Obama, the Pursuit of Social Progress*, le titre est à analyser et peut servir de fil directeur à l'analyse de l'article.

*The Pursuit of Social Progress* évoque « *the pursuit of happiness* », un des droits inaliénables de la Déclaration d'indépendance. Ce droit inaliénable va se concrétiser avec *The Civil Rights Act* de 1964, et sera remis en cause pendant quarante années de gouvernement républicain. La question de cet article est : Obama va-t-il réussir à imposer une nouvelle définition et de nouvelles institutions pour promouvoir le progrès

social ?

Vincent Michelot, l'auteur de l'article, va survoler toute la période de Lyndon B. Johnson à Obama en distinguant trois temps forts dans l'évolution du *welfare state* et de la législation en faveur de l'égalité des droits aux États-Unis.

- Le gouvernement de *Lyndon B. Johnson's Great Society Program* avec *Medicare*, *Medicaid* et sa guerre contre la pauvreté. Ce moment est unique dans l'histoire des États-Unis, il est avec *the Civil Rights Act* de 1964 à l'origine de la lutte contre toute forme de discrimination.
- Deuxième temps initié par Richard Nixon, une longue période de domination du Parti Républicain jusqu'à l'investiture d'Obama.  
En fait toute cette période n'est qu'une recherche vaine d'alternatives au programme de *Great Society*. Le coup de grâce a été donné au *welfare state* par George W. Bush qui a inventé un *oxymoron* avec son *Big Government Conservatism*.
- Mais la crise des *sub-primes* a créé un nouveau contexte favorable pour permettre au gouvernement « d'innover en matière de progrès social ». En dépit de toutes les difficultés rencontrées, la protection du *Affordable Care Act* se révèle être une réalité nouvelle qui permettra peut-être au *welfare state* de survivre et au progrès social de devenir réalité au XXI<sup>e</sup> siècle.

**Jury :** Mme Giliane MORELL, maître de conférences émérite à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Catherine RIHOIT, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

## 12. ALLEMAND (SECTIONS A ET B)

L'épreuve orale correspondait à la formule instaurée lors de la session 2013. Il s'agit toujours d'une épreuve de vingt minutes à partir d'un article de presse ou d'un texte littéraire.

Comme l'an dernier, le choix des candidats fut étroitement lié à la section dont ils provenaient. En effet, tous les candidats de la section A ont jeté leur dévolu sur l'article de presse et en section B, cinq candidats sur sept ont opté pour le texte littéraire. Le niveau en allemand était plutôt satisfaisant, à quelques exceptions près.

Cette année, les étudiants semblent avoir mieux compris qu'il fallait partir d'une lecture approfondie du texte, afin d'être capables d'en faire la synthèse pour ensuite analyser certains points de façon critique. Le jury a déjà mentionné en 2013 qu'il convient de bannir les développements préparés à l'avance et de s'en tenir au texte tout en évitant de le résumer de façon trop linéaire.

La culture générale et le renforcement des compétences linguistiques passives et actives doivent rester au centre des préoccupations du candidat pendant les années de préparation.

Les lacunes de culture générale ont été moins flagrantes cette année, même si l'évocation de *Guernica*, par exemple, n'aurait pas dû donner lieu à des hésitations quant à la période historique concernée.

Pour ce qui est de l'expression, le jury a constaté une méconnaissance regrettable des termes géographiques : Le candidat devrait être assez familiarisé avec ce type de mots pour ne pas glisser de *Polen*, présent dans le texte, à « Poland » en cours d'exposé. L'expression inexistante « Esten » pour *Osten* n'était pas moins surprenante. De même, il semble indispensable de savoir prononcer correctement une date historique (par ex. 1941) lors d'une épreuve de langue.

La connaissance de la rection des verbes, des adjectifs et des noms ainsi que la maîtrise des conjugaisons sont indispensables. Les étudiants doivent en outre veiller à l'emploi des possessifs, et partant ne pas faire fi de la distinction entre *sein* et *ihr*.

Il est conseillé aux candidats de consacrer 60 à 90 minutes hebdomadaires au survol d'un certain nombre de journaux et de magazines germanophones, facilement accessibles sur internet, afin de remédier à une partie des difficultés observées.

Les textes d'actualité tirés au sort étaient issus des quotidiens *Der Tagesspiegel*, *Berliner Zeitung*, et *Neue Zürcher Zeitung* ; les textes littéraires provenaient de « Uwe Timm, *Am Beispiel meines Bruders* », de « Ingo Schulze, *Simple Stories* » et de « Hanns-Josef Ortheil, *Die Moselreise* ».

Pour la section A, la moyenne des notes obtenues est de 12,44 ; pour la section B, elle s'élève à 13,92 (14,08 en LV1 et 13 en LV2).

**Jury** : Mme Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris ; Mme Sibylle SAUERWEIN, maître de conférences à l'Université de Paris VII-Denis-Diderot.

### 13. ESPAGNOL (SECTIONS A ET B)

L'épreuve orale, pour la deuxième année, offrait aux candidats le choix de l'explication d'un texte « littéraire » ou d'un article de presse. Après avoir fait connaître aux membres du jury leur choix, les candidats tirent au sort *un* article ou *un* texte littéraire avant de le préparer durant quarante minutes, sans aucun document d'appoint.

Comme l'année passée, par « explication littéraire », nous entendons (en vertu des dispositions prises pour cette épreuve) le « commentaire » relativement libre d'un texte littéraire espagnol permettant au candidat de montrer sa maîtrise des instruments d'analyse littéraire, sa juste compréhension d'une prose narrative espagnole, et, cela s'entend, sa maîtrise de la langue orale. Ce commentaire est suivi d'une « discussion » avec les membres du jury engageant le candidat à préciser ses remarques, à les illustrer par des exemples tirés d'autres horizons, à les nuancer, voire à les corriger.

Par l'analyse d'un article de presse portant sur des sujets de société contemporains, nous attendons des candidats qu'ils décryptent les implicites de l'article, les partis pris, les écueils de cette prose journalistique sensationnelle, qu'ils fassent preuve d'une connaissance du monde qui les entoure et des questions de société ayant fait la une de l'actualité. Pareillement, l'épreuve comporte une phase de dialogue/échange avec le candidat.

Six candidats de LVE1 se sont présentés (trois de la section A et trois de la section B). Les trois admissibles LVE1 de la section B ont choisi un texte littéraire et ils ont eu à exercer leur sagacité sur un extrait de l'œuvre de Arturo Pérez Reverte, *El húsar* (1983) et sur un extrait de Juan Marsé, *Si te dicen que caí* (1973). Les trois candidats de la section A, LVE1, ont tiré au sort deux articles de presse extraits, pour l'un, d'*El País*, « Andalucía intenta reducir un tercio el horario de religión en los colegios » ; le deuxième article était extrait de *El periódico*, « Decisión histórica en el Palacio de la Zarzuela » et il rendait compte, de façon tout à fait informative et neutre, de l'abdication du roi Juan Carlos I au profit de son fils, Felipe VI. Il faisait état des « tiempos convulsos » et du « desafío soberanista. »

Un seul candidat de la section B s'est présenté en LVE2. Il a composé sur l'article portant sur l'abdication de Juan Carlos I.

Les notes des candidats LVE1 ont été 13 ; 05 et 04 pour les analyses littéraires ; 10 ; 08 et 04 pour les commentaires d'articles de presse. Le candidat de LVE2 a obtenu la note de 15 au terme d'une présentation informée, précise et dans un espagnol, par moment, éloquent.

Le jury, cette année encore, se félicite du choix judicieux de certains candidats de ne pas opter – par opportunisme maladroit – pour l'article de presse. De fait, les prestations des candidats ayant choisi l'article ont été tristes et douloureuses pour certains. Nous gardons la conviction, malheureusement, que le choix se fait en fonction du niveau de langue, comme si la faiblesse linguistique devait, par on ne sait quelle bonté divine, moins transparaître lors d'un commentaire d'article. Pourtant, outre le niveau de langue parfois indigne d'un concours de ce type [nous épargnerons au lecteur les barbarismes de vocabulaire tel *européana* ou les barbarismes verbaux comme *preferió*, *querió*, montrant, alors que le jury tentait désespérément de sauver la candidate moribonde, une absolue méconnaissance des irrégularités des verbes à inflexion vocalique], certains candidats semblent appréhender l'Espagne comme une civilisation latine disparue ou, à tout le moins, nichée dans quelque recoin d'un monde fort lointain... Pour un peu, nous avons craint de les prendre par surprise en soumettant à leur réflexion un texte sur l'abdication du roi Juan Carlos. Pour l'une, ce roi (qui avait... « deux, trois filles », elle hésita, puis finit par affirmer, dans un rire franc, que cela n'avait guère d'importance) « no vive en el palacio pero [sic] en una casa humilde » et il venait d'abandonner la tête de ce « pequeño país », « fácil en manipular. » L'épreuve, certes, sanctionne l'orthonymie linguistique, mais la langue, toujours, doit demeurer le véhicule d'une pensée qui ne peut être aussi caricaturale et simplette.

Seul le candidat de la section B LVE2 semblait à l'aise, autant dans les arcanes du « caso Noos » que dans les actions héroïques du vieux roi, évoquant avec habileté la Constitution et le 23F. Il se reconnaîtra sans doute dans ce rapport ; qu'il sache que le jury lui sut gré de sa prestation.

L'explication littéraire, las, n'a pas davantage réussi aux candidats. L'un d'eux, ignorant le sens du terme « hussard » et comprenant le texte, sans doute, par intermittence, a resitué un extrait qui se passe pendant les guerres napoléoniennes rien moins que dans une Andalousie acquise à la cause nationaliste pendant la guerre civile... L'extrait consistant en un dialogue qui opposait un jeune lieutenant à un hussard désabusé, le candidat s'est cru bien inspiré de tenter de nous expliquer, dans un espagnol fort laborieux, la maïeutique socratique ! Enfin le dernier candidat ayant obtenu la note

de 04 parlait une langue comprise de lui seul, mâtinée de termes italiano-latin et d'autres, non identifiés.

En bref, il convient de rappeler aux candidats les exigences hautes du concours de l'École des Chartes. Si les membres du jury n'attendent nullement d'eux la maîtrise d'une langue littéraire, ils sont en droit, en revanche, d'exiger une langue correcte, simple, cohérente, doublée d'une culture générale minimale sur l'Espagne. Au demeurant, ces connaissances lentes s'acquièrent « blanchis sous le harnois », et les préparateurs gagneraient sans doute à informer, très en amont, les candidats désireux de préparer ce concours afin que le travail se fasse sur la durée.

*Jury* : Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. Fabrice QUERO, maître de conférences à l'Université Paris-Est Marne la Vallée.

#### 14. ITALIEN (SECTION B)

Le candidat choisit entre deux textes, un texte de littérature italienne et un texte d'actualité tiré d'un journal italien. Il en prépare le commentaire pendant quarante minutes.

Après l'avoir lu (sans le dictionnaire, ni aucun support), le candidat est invité à présenter le contenu du texte en mettant en évidence le sujet et la problématique. Le jury procède par la suite à une interrogation qui a pour but de vérifier la compréhension du texte et les connaissances du candidat sur le sujet. L'enjeu est d'être capable de répondre en développant les thèses du texte, d'argumenter à partir de ses notes, au moyen d'un discours cohérent et sans fautes. Il doit aussi faire preuve d'une pratique fluide de la langue.

L'épreuve étant centrée sur des problématiques tirées de l'actualité, (cette année, il a été question de « talk show » et d'immigration), on conseille au candidat de préparer cette épreuve à travers la lecture des journaux et des revues italiennes, accessibles désormais à partir des sites internet (*La Repubblica, Il Corriere della sera, L'Espresso...*), et de s'entraîner en regardant la télévision (les « TG » notamment), accessible elle aussi par internet (voir, par exemple, le site de la RAI). Pour ce qui est des textes littéraires, la lecture d'œuvres contemporaines est vivement conseillée.

*Jury* : Mme Stefania CUBEDDU-PROUX, lectrice à l'Université de Nantes ; M. Walter ZIDARIC, professeur à l'Université de Nantes.

## CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE

### *Déroulement de l'épreuve*

Après une préparation de trente minutes, l'épreuve orale d'admission est composée de deux parties : la première consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents, la seconde en une discussion qui permet au jury de mieux connaître les motivations des candidats, ainsi que leur itinéraire et leur projet professionnel et scientifique. Pour donner à ces candidats toutes leurs chances, les documents qui leur sont soumis sont choisis de manière à correspondre aux périodes sur lesquelles portent leurs travaux scientifiques : ce parti pris conduit ainsi le jury à proposer systématiquement aux candidats qui travaillent sur le Moyen Âge des textes en latin (sous forme imprimée ou dactylographiée), d'un abord aisé et sans difficultés, dont il demande la traduction. Le but de cet exercice est de vérifier leur niveau de connaissance de cette langue ; les questions posées par le jury donnent toujours l'occasion de préciser ou de corriger une traduction insuffisante.

L'élément déterminant dans le jugement du jury consiste une fois encore dans les connaissances historiques que révèle le commentaire de documents. En effet, l'enseignement dispensé par l'École des chartes vise notamment à l'apprentissage des méthodes de traitement scientifique des documents historiques de nature et d'époque diverses. Pour réussir dans ce cursus, une bonne maîtrise du savoir historique sur la France est indispensable. La seconde partie de l'épreuve offre aux candidats la possibilité d'exposer les raisons de leur intérêt pour ce concours, pour l'École des chartes et pour les métiers auxquels elle prépare, ainsi que de faire éventuellement état d'expériences antérieures dans le domaine de la conservation – mais ce point ne constitue pas un critère discriminant pour le jury. Sont particulièrement appréciés les projets professionnels argumentés (quel métier veut-on faire à l'issue de l'École des chartes ?) et les programmes scientifiques sinon définitifs, du moins réfléchis (quelle thèse d'École des chartes le candidat envisage-t-il, dans le prolongement ou non de ses recherches antérieures ?). Du reste, ces précisions doivent déjà figurer dans le dossier transmis par le candidat pour l'épreuve d'admissibilité.

### *Bilan 2014*

Le nombre des candidats est en légère baisse par rapport à l'an dernier, mais toujours supérieur aux années antérieures : 17 ont été reçus en 2014 pour un concours auquel un seul poste était affecté ; ils étaient 20 postulants en 2013 mais 14 en 2012, 15 en 2011, 12 en 2010 et 2009.

Un seul candidat seulement licencié a présenté ce concours en 2014 ; tous les autres étaient titulaires d'au moins un master 2 ; parmi ceux-ci, 7 étaient inscrits en thèse, 5 étaient déjà docteurs (histoire contemporaine, littérature et civilisation françaises, droit public, arts plastiques). La diversité disciplinaire est toujours aussi forte : 7 dossiers étaient présentés par des étudiants et jeunes chercheurs en histoire médiévale, moderne et contemporaine ; 4 dossiers en histoire de l'art et arts plastiques, 5 dossiers en lettres et philologie, 1 dossier en droit. Un des candidats, ayant été élu maître de conférences, a renoncé à sa candidature avant la réunion du jury d'admissibilité.

Se fondant sur la qualité des dossiers présentés comme de leur proximité avec les disciplines promues par l'École, mais aussi sur l'originalité des projets professionnels, le jury a retenu comme admissibles quatre candidats : une historienne (en thèse d'histoire médiévale), une historienne d'art également en thèse, un étudiant avancé en philologie et un docteur en littérature française.

Le jury a donné la prime à la prestation orale qui alliait au mieux la précision et l'intelligence du commentaire avec l'originalité du projet de recherche et du parcours professionnel envisagé. C'est une doctorante en fin de thèse en histoire de l'art qui a été choisie par le jury, notamment sur la base d'une motivation affirmée dans un parcours pluri-disciplinaire.

Les quatre candidats admissibles qui se sont présentés à l'oral ont été interrogés sur les documents et textes suivants :

- Les deux caricatures suivantes : Sapeck, « La Haute-Ecole de M. Emile Zola », dans *Tout-Paris*, 30 mai 1880 et Caran d'Ache, « Coucou le voilà ! », dans *Psst... !*, 10 juin 1899.
- Le texte et le dessin suivants : Compte rendu des noces de Mademoiselle d'Avrilly à Fontainebleau, fait par le secrétaire Giulio Alvarotti à Ercole II d'Este, 1<sup>er</sup> février 1546 (en italien) et Primatice, Sphinge polygnaste, dessin à la plume (Stockholm).
- Le texte suivant : « Etats d'âme d'un historien », dans Thomas Basin, *Histoire de Louis XI*, éd. Ch. Samaran, Paris, 1963 (en latin).
- Le texte suivant : Sigebert de Gembloux, *Catalogus de viris illustribus*, éd. R. Witte, 1974, *passim* (en latin).

*Jury d'admissibilité (examen des dossiers)* : M. Patrick ARABEYRE, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; Mme Pascale BOURGAIN, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; Mme Annie CHARON, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. Frédéric DUVAL, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; M. Guillaume FONKENELL, conservateur au Musée du Louvre, chargé de cours à l'École nationale des chartes ; M. Olivier GUYOTJEANNIN, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; M. Jean-Michel LENIAUD, directeur de l'École nationale des chartes et président du jury du concours d'entrée ; Mme Christine NOUGARET, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; Mme Élisabeth PARINET, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. Philippe PLAGNIEUX, directeur d'études à l'École nationale des chartes, professeur à l'Université de Franche-Comté ; M. Olivier PONCET, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

*Jury d'admission* : M. Patrick ARABEYRE, Mme Pascale BOURGAIN, MM. Guillaume FONKENELL, Jean-Michel LENIAUD, Mme Élisabeth PARINET, MM. Philippe PLAGNIEUX et Olivier PONCET.

**TABLEAUX STATISTIQUES**

inscrits			ayant composé			sous-admiss.			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

**SECTION A**

Centre de Paris	7	32	39	7	32	39	0	4	4	4	11	15	3	7	10
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	3	6	9	2	5	7			0		1	1		1	1
Centre de Toulouse	5	15	20	5	15	20			0	1	6	7			0
<b>Total</b>	15	53	68	14	52	66	0	4	4	5	18	23	3	8	11
<i>dont boursiers</i>	4	25	29	4	24	28	0	2	2	0	8	8	0	3	3

**SECTION B**

Centre de Paris	10	21	31	5	13	18	1	1	2	1	4	5		1	1
Centre de Basse-Terre	1	2	3	1	1	2			0			0			0
Centre de Bordeaux	7	5	12	7	5	12			0	4	2	6	2		2
Centre de Dijon	2	12	14	2	12	14	2	2	4		2	2			0
Centre de Lille	2	12	14	2	12	14		1	1	1	1	2	1	1	2
Centre de Lyon	1	9	10	1	6	7			0		3	3			0
Centre de Nîmes	4	9	13	4	7	11			0	1		1	1		1
Centre de Poitiers	6	11	17	6	11	17	1	1	2			0			0
Centre de Rennes	3	6	9	3	6	9		1	1	2	1	3	1		1
Centre de Strasbourg	5	13	18	5	13	18			0		1	1			0
Centre de Toulouse	5	10	15	4	7	11		2	2			0			0
<b>Total</b>	46	110	156	40	93	133	4	8	12	9	14	23	5	2	7
<i>dont boursiers</i>	12	52	64	11	47	58	0	3	3	3	6	9	2	1	3

**SECTIONS A ET B**

Centre de Paris	17	53	70	12	45	57	1	5	6	5	15	20	3	8	11
Centre de Basse-Terre	1	2	3	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Bordeaux	7	5	12	7	5	12	0	0	0	4	2	6	2	0	2
Centre de Dijon	2	12	14	2	12	14	2	2	4	0	2	2	0	0	0
Centre de Lille	2	12	14	2	12	14	0	1	1	1	1	2	1	1	2
Centre de Lyon	1	9	10	1	6	7	0	0	0	0	3	3	0	0	0
Centre de Nîmes	4	9	13	4	7	11	0	0	0	1	0	1	1	0	1
Centre de Poitiers	6	11	17	6	11	17	1	1	2	0	0	0	0	0	0
Centre de Rennes	3	6	9	3	6	9	0	1	1	2	1	3	1	0	1
Centre de Strasbourg	8	19	27	7	18	25	0	0	0	0	2	2	0	1	1
Centre de Toulouse	10	25	35	9	22	31	0	2	2	1	6	7	0	0	0
<b>Total</b>	61	163	224	54	145	199	4	12	16	14	32	46	8	10	18
<i>dont boursiers</i>	16	77	93	15	71	86	0	5	5	3	14	17	2	4	6

Total des points du dernier admissible (sur 120)

Section A : 66,5

Section B : 77,5

Total des points du dernier admis (sur 220)

Section A : 126

Section B : 147



École nationale des chartes – rapport du jury sur le concours 2014

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ÉCRITES

SECTION A

	Comp. franç.	Hist. mod.	Vers. allem.	Vers. angl.	Vers. esp.	Hist. M. A.	Vers. latine	Thème latin	Vers. grec.
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0
19	0	0	0	0	0	0	1	0	0
18,5	0	0	1	0	0	0	0	0	1
18	1	0	0	0	0	1	0	2	0
17,5	0	0	1	0	0	0	0	2	0
17	1	0	0	0	0	0	5	2	0
16,5	0	0	0	0	0	0	1	0	1
16	0	0	2	0	1	2	2	4	0
15,5	0	0	0	0	1	0	1	3	0
15	3	1	0	1	0	2	0	1	0
14,5	0	0	1	0	0	0	5	2	0
14	7	1	1	1	1	1	6	1	2
13,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0
13	6	1	0	10	0	3	2	0	0
12,5	0	0	0	0	0	0	2	0	1
12	9	9	1	13	0	4	0	2	1
11,5	0	0	0	0	0	0	2	1	1
11	5	5	0	7	0	8	1	1	0
10,5	0	0	1	0	1	0	0	3	0
10	8	11	0	6	1	6	4	2	1
9,5	0	0	0	0	0	0	1	6	0
9	8	4	0	2	0	4	3	0	2
8,5	0	3	1	0	0	0	0	1	1
8	6	8	0	2	0	12	1	0	0
7,5	0	3	0	0	1	0	2	2	0
7	9	7	1	1	0	9	2	1	1
6,5	0	0	0	0	0	0	3	0	0
6	2	9	0	1	0	8	4	0	1
5,5	0	1	0	0	1	0	0	0	0
5	1	2	1	1	0	2	3	1	0
4,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0
4	0	1	0	0	0	3	2	1	1
3,5	0	0	0	0	0	0	0	2	1
3	0	0	1	0	0	0	4	1	0
2,5	0	0	0	0	0	0	0	2	0
2	0	0	0	0	0	0	3	1	2
1,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0
1	0	0	0	0	1	0	0	0	0
0,5	0	0	1	0	0	0	2	1	0
0	0	0	0	0	0	0	4	0	0
Copies	66	66	13	45	8	65	66	49	17
Moy.	10,59	8,87	11,00	11,20	10,00	9,14	9,22	10,70	9,38

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ÉCRITES

SECTION B

	Comp franç.	Hist. mod.	All. LV 1	Angl. LV 1	Esp. LV 1	Ital. LV1	Hist. cont.	Hist. médiév.	All. LV 2	Angl. LV 2	Esp. LV 2	Port. LV2	Ital. LV 2	Latin	Grec	Hist. arts	Géo
20	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	1	1	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	0	0	1	0	0	4	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
17,5	0	0	1	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
17	2	0	0	1	0	0	4	1	0	0	0	0	0	1	0	1	1
16,5	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
16	4	4	0	3	0	0	4	2	0	0	1	0	0	2	0	0	1
15,5	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0
15	4	4	1	2	2	1	7	4	0	2	0	0	0	0	0	0	4
14,5	0	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
14	7	7	0	3	1	0	10	4	0	0	1	0	0	2	0	1	3
13,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0
13	9	3	0	7	1	0	7	0	1	1	0	0	1	3	1	0	0
12,5	0	0	0	7	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
12	9	9	2	5	0	1	14	4	0	4	1	1	0	0	0	0	4
11,5	0	0	2	11	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
11	11	13	1	6	0	0	20	6	0	2	1	0	0	1	0	3	4
10,5	0	0	2	8	0	0	0	0	1	0	4	0	0	1	0	2	0
10	19	13	1	1	1	0	14	10	1	0	0	0	0	2	2	0	6
9,5	0	0	1	5	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
9	17	13	0	5	0	0	14	6	0	0	0	0	0	1	0	2	6
8,5	0	0	1	6	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	1	0	0
8	17	14	0	2	0	1	10	9	1	4	0	0	0	4	0	3	10
7,5	0	0	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
7	10	12	0	5	0	0	10	11	0	1	0	0	0	5	0	5	5
6,5	0	0	0	5	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0
6	9	10	1	4	0	0	12	5	0	1	0	0	1	0	0	0	5
5,5	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	6	6	1	4	1	0	3	6	0	1	0	0	0	1	1	1	7
4,5	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	1	6	0	1	1	0	8	8	0	0	0	0	0	1	0	0	2
3,5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	1	5	0	0	0	0	3	3	2	0	1	0	0	3	0	0	4
2,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
2	3	2	0	1	0	0	0	3	1	0	0	0	0	0	1	0	5
1,5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	4	1	0	0	0	2	1	0	0	2	0	0	1	0	0	2
0,5	0	5	0	2	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Copies	133	133	21	115	13	3	151	84	13	16	16	1	2	37	9	19	69
Moy.	9,54	8,37	10,93	9,76	9,54	11,67	9,82	8,22	10,27	10,19	9,84	12,00	9,50	10,19	8,00	9,13	8,01

École nationale des chartes – rapport du jury sur le concours 2014

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ORALES  
SECTION A

NOTES	Histoire moderne	Histoire contemp.	Version allemande	Version anglaise	Version espagnole	Histoire Moy. Age	Latin
20	1	2	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0
18	0	0	0	0	0	0	2
17,5	0	0	0	0	0	0	0
17	0	3	1	0	0	1	0
16,5	0	0	0	0	0	0	0
16	1	1	2	1	0	1	0
15,5	0	0	0	0	0	0	0
15	0	2	1	1	0	0	2
14,5	0	0	0	1	0	0	0
14	1	0	0	2	0	1	1
13,5	1	0	0	1	0	0	1
13	2	0	1	0	0	0	1
12,5	0	0	0	1	0	0	0
12	0	3	0	0	0	2	0
11,5	1	0	0	0	0	0	0
11	1	2	0	0	0	3	1
10,5	0	0	1	1	0	0	0
10	2	0	0	1	1	3	2
9,5	0	0	0	0	0	0	0
9	3	0	1	0	0	1	0
8,5	0	0	1	0	0	0	0
8	1	4	0	1	1	3	3
7,5	0	0	0	0	0	0	0
7	3	3	1	0	0	1	1
6,5	0	0	0	0	0	0	0
6	3	0	0	1	0	4	2
5,5	0	0	0	0	0	0	0
5	1	1	0	0	0	3	1
4,5	0	0	0	0	0	0	0
4	1	2	0	0	1	0	1
3,5	0	0	0	0	0	0	0
3	1	0	0	0	0	0	2
2,5	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	3
1,5	0	0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
Candid.	23	23	9	11	3	23	23
Moy.	9,48	11,35	12,44	12,18	7,33	9,26	8,76

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ORALES  
SECTION B

NOTES	Hist. M.A.	Hist. mod.	Hist. cont.	All. LV 1	Angl. LV 1	Esp. LV1	Ita. LV1	All. LV 2	Angl. LV 2	Esp. LV 2	Ita. LV2	Latin	Géog.	Hist. arts
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18,5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	0	1	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0
16,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	1	1	2	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0
15,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0
14,5	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
14	4	0	3	1	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0
13,5	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	0	3	1	1	2	1	0	1	0	0	1	0	0	0
12,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	3	5	5	0	2	0	1	0	0	0	0	1	1	0
11,5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	2	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10,5	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	2	1	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0
9,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	3	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
7,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
6,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
5,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	0
4,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
3,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Candid.	23	23	23	6	13	3	1	1	1	1	1	11	7	1
Moy.	10,00	10,87	12,91	14,08	13,54	7,33	12,00	13,00	17,00	15,00	13,00	9,36	11,00	6,00

**CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE**

<b>inscrits</b>			<b>admissibles</b>			<b>admis</b>		
<b>H</b>	<b>F</b>	<b>Tot</b>	<b>H</b>	<b>F</b>	<b>Tot</b>	<b>H</b>	<b>F</b>	<b>Tot</b>

**Candidats**

5	12	17	2	2	4		1	1
---	----	----	---	---	---	--	---	---

**Dernier diplôme universitaire obtenu**

Licence		1	1			0		0
Master1-Maîtrise			0			0		0
Master 2-DEA	2	9	11	1	2	3	1	1
Doctorat	3	2	5	1		1		0

**Candidatures aux concours antérieurs**

Première candidature	5	12	17	2	2	4		1	1
Deuxième candidature			0			0		0	
Troisième candidature			0			0		0	